

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION  
DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION  
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2018

DOSSIER : R-4018-2017 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président  
Me LOUISE ROZON  
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 29 AOÛT 2018

VOLUME 4

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et  
Me MARIE LEMAY LACHANCE et  
Me VINCENT LOCAS  
avocats de Énergir

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT  
avocat de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG)

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME)

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat pour Stratégies énergétiques et  
l'Association québécoise de lutte contre la  
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

Me CATHERINE ROUSSEAU  
avocate de l'Union des municipalités du Québec  
(UMQ)

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'ACIG	
PAUL PAQUIN	
INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	17
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	22
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	25
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	55
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	58
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	61
CONTRE-INTERROGÉE PAR MARIE LEMAY-LACHANCE	84
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	88
PREUVE DE L'UMQ	
PIERRE PRÉVOST	
INTERROGÉ PAR Me CATHERINE ROUSSEAU	97

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	112
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	124
PREUVE DE SÉ/AQLPA	
JACQUES FONTAINE	
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	135
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	148
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	149
PREUVE DU ROÉÉ	
BERTRAND SCHEPPER	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	156
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	194

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (FCEI) : Fournir les calculs et explications au soutien des données apparaissant à la page 4 de la présentation de monsieur Antoine Gosselin (2 %, 0,2 %, 2,5 %, 0,3 %) (demandé par Énergir)	57
---	----

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
A-0054 : Énergir 1, Document 1 de R-4034-2018	18
C-FCEI-0029 : Présentation PowerPoint	26
C-ROEE-0030 : Présentation PowerPoint	159

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
2 (29e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)  
8 août deux mille dix-huit (2018), dossier R-4018-  
9 2017 Phase 2 : Demande d'approbation du plan  
10 d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter  
12 du 1er octobre 2018. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, nous reprenons aujourd'hui. Bonjour à tout  
15 le monde. Nous reprenons avec cette fois-ci la  
16 preuve des intervenants. Alors, nous commençons  
17 avec l'ordre que nous avons établi dans le  
18 calendrier. Et j'ai compris qu'on inversait, suite  
19 à une entente entre l'UMQ et le ROEÉ, donc le ROEÉ  
20 sera à la fin, mais je vois qu'ils ne sont pas  
21 présentés actuellement, mais le ROEÉ va terminer le  
22 tout. Ah! Oui, je vois un représentant du ROEÉ,  
23 effectivement. Alors, Maître Sarault, sans plus  
24 tarder, nous allons commencer avec vous.

25 Me GUY SARAULT :

1 Oui.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci.

4 Me GUY SARAULT :

5 Bonjour. Une petite question d'intendance avant de  
6 commencer la présentation de notre preuve. J'ai  
7 sondé les intentions de mes collègues d'Énergir  
8 quant à une contre-preuve possible et, pour  
9 l'instant, ça ne semblait pas être sur les cartons  
10 et... Parce que pour ma part, après la présentation  
11 de notre preuve, j'aurai peut-être des urgences qui  
12 sont inattendues que je devrai régler. Alors,  
13 j'aurais... à moins qu'il y ait des choses qui me  
14 concerne dans la contre-preuve éventuelle.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Je peux peut-être préciser mes intentions  
17 officiellement. Évidemment, ce que j'ai dit à  
18 maître Sarault, pour moi, il n'y a pas de  
19 difficulté à ce qu'il puisse vaquer à d'autres  
20 occupations, mais pour moi il est difficile ce  
21 matin de statuer, évidemment...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 ... sur la contre-preuve éventuelle, je n'ai pas



1 entendu ce que les intervenants peuvent dire. Mais,  
2 à ce stade-ci, en fonction de l'état de ma preuve,  
3 je n'anticipe pas ça.

4 Me GUY SARAULT :

5 Je peux vous dire que ce que vous allez entendre  
6 est très prévisible. Bon. Il y avait un mémoire  
7 quand même. Alors...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci. On a bien reçu.

10 Me GUY SARAULT :

11 Alors, si on peut assermenter le témoin, Madame la  
12 Greffière.

13

14 PREUVE DE L'ACIG

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
17 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

18

19 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place  
20 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec);

21

22 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
23 solennelle, dépose et dit :

24

25

1 INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

2 Q. **[1]** Ça va? Alors, Monsieur Paquin, vous êtes ici  
3 comme analyste de l'ACIG et, sauf erreur de ma  
4 part, nous avons versé un seul document en preuve  
5 au dossier, il s'agit de la pièce C-ACIG-0025 qui  
6 est votre mémoire du seize (16) juillet deux mille  
7 dix-huit (2018), n'est-ce pas?

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Oui.

10 Q. **[2]** Est-ce que vous avez des corrections à apporter  
11 à votre mémoire?

12 R. J'ai une petite correction à apporter, c'est à la  
13 page 24, ça concerne les références. C'est les  
14 références 38 et 39. Alors, la référence, au lieu  
15 d'être B-0067, ça devrait être B-0069.

16 Q. **[3]** Alors, on remplace 67 par 69. Il y avait aussi  
17 plusieurs références au plan d'approvisionnement  
18 dans votre mémoire, à l'époque, c'était le B-0034,  
19 mais c'est un document évolutif, n'est-ce pas, qui  
20 a changé de numéro à plusieurs reprises. Et on  
21 comprendra que la dernière version, c'est la  
22 B-0218. Et j'ai personnellement procédé à des  
23 vérifications et ça ne change rien à votre  
24 mémoire...

25 R. Ah! Merci.

1 Q. **[4]** ... sur les appros. Alors, ceci étant dit, je  
2 pense que vous avez une courte présentation à  
3 effectuer verbalement pour relater les points  
4 saillants de vos conclusions et recommandations.

5 R. Exact.

6 Q. **[5]** Merci. Allez-y.

7 R. Alors, Madame et Messieurs les Régisseurs, la  
8 présentation va être brève. Tout ce que j'ai  
9 l'intention de faire, c'est essentiellement  
10 rappeler les conclusions et recommandations de  
11 l'ACIG puis apporter quelques ajustements parce que  
12 comme on dit souvent des autres « vous avez lu la  
13 preuve » et on va s'en tenir à l'essentiel.

14 (9 h 07)

15 Alors, concernant le plan  
16 d'approvisionnement, sans surprise, comme ça a été  
17 un sujet qui a été discuté, le contrat de quatre  
18 cent quatre-vingt-onze mille mètres cubes par jour  
19 (491 000 m<sup>3</sup>/j), selon l'ACIG, devrait être  
20 identifié comme outil d'équilibrage pour les fins  
21 de fonctionnaliser les coûts. En effet, comme ça  
22 avait été démontré dans notre mémoire et à  
23 l'audience, ce contrat vise à répondre à des  
24 besoins de pointe, ce qui, selon nous, devrait être  
25 fonctionnalisé comme outil d'équilibrage. Selon

1 notre évaluation, le coût de ce contrat serait de  
2 l'ordre de six millions de dollars (6 M\$). Et la  
3 fonctionnalisation de ce coût, selon un outil de  
4 transport ou d'équilibrage, fait une bonne  
5 différence pour les clients du tarif D4. Par  
6 exemple, pour la fonctionnalisation au transport,  
7 la portion serait d'environ cinquante pour cent  
8 (50 %) de ce coût alors que, pour l'équilibrage, la  
9 portion serait dans l'ordre de douze pour cent  
10 (12 %).

11 Concernant maintenant l'évaluation de la  
12 marge excédentaire de transport. L'ACIG recommande  
13 l'autorisation de la méthodologie proposée pour  
14 l'évaluation de la marge excédentaire de transport  
15 et recommande l'autorisation de vingt-cinq mille  
16 gigajoules par jour (25 000 GJ/j) pour l'année deux  
17 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019).

18 L'ACIG recommande également de favoriser  
19 des moyens flexibles de court terme pour s'ajuster  
20 aux besoins annuels de la marge. Selon les  
21 informations que nous avons reçues à l'engagement  
22 3, on a reçu ça hier après-midi, la capacité  
23 excédentaire qui aurait été retenue, selon la  
24 méthodologie proposée pour les années antérieures,  
25 les valeurs qu'on m'a fournies, ça aurait été

1 vingt-deux mille huit cents (22 800), vingt-deux  
2 mille neuf cents (22 900) - c'est les chiffres qui  
3 apparaissent, comme je disais, à l'engagement  
4 numéro 3 - cinquante mille neuf cents (50 900),  
5 cinquante-quatre mille six cent soixante-deux  
6 (54 662) et trois mille six cents (3600). Donc, on  
7 voit que...

8 Q. **[6]** Étant donné que votre présentation est verbale,  
9 pourriez-vous, quand vous donnez le chiffre,  
10 ajouter l'année à laquelle ça se rapporte, parce  
11 que...

12 R. O.K. On va les reprendre à ce moment-là. Excusez-  
13 moi! Pour l'année deux mille treize-deux mille  
14 quatorze (2013-2014), ça aurait été vingt-deux  
15 mille huit cent cinquante-trois (22 853); deux  
16 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015), ça  
17 aurait été vingt-deux mille neuf cent trente-sept  
18 (22 937); deux mille quinze-deux mille seize (2015-  
19 2016), cinquante mille neuf cent dix-sept (50 917);  
20 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017),  
21 cinquante-quatre mille cent soixante-deux (54 162);  
22 et deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
23 2018), trois mille cent vingt et un (3121); et  
24 cette année ce qui est proposé, c'est vingt-cinq  
25 mille gigajoules par jour (25 000 GJ/j).

1                   Alors, on peut constater qu'il y a une  
2 grande volatilité de la capacité excédentaire de  
3 transport qui aurait été retenue selon la  
4 méthodologie proposée. Alors, ça, ça nous conforte,  
5 ça appuie notre recommandation de favoriser les  
6 moyens flexibles.

7                   En ce qui concerne maintenant les indices  
8 de performance. L'ACIG maintient son appui de la  
9 bonification sur les transactions financières.  
10 Cependant, l'ACIG recommande de ne pas autoriser la  
11 bonification sur les économies réelles issues de la  
12 transaction spéciale d'achat. Comme mentionné au  
13 mémoire, il n'y a pas de justification  
14 satisfaisante à cet effet.

15                   Quant au plan de développement, l'ACIG  
16 recommande l'approbation du plan de développement  
17 et suggère un suivi de l'impact de la nouvelle  
18 méthodologie sur des nouveaux contrats et d'autres  
19 volumes. Quand je parle de nouvelle méthodologie,  
20 c'est celle qui a été retenue dans le cadre du  
21 dossier 3867, je crois. De telle façon qu'on peut  
22 revoir quel aurait été... si on appliquait une  
23 autre méthodologie, quel serait l'impact sur les  
24 nouveaux contrats, et l'ACIG appuie également le  
25 processus de consultation réglementaire.

1                   Quant aux coûts des projets informatiques  
2 ou infonuagiques, l'ACIG appuie la proposition  
3 d'Énergir d'autoriser de manière générique à partir  
4 du premier (1er) octobre deux mille dix-huit (2018)  
5 l'intégration à la base de tarification de tous les  
6 coûts initiaux de configuration et de  
7 personnalisation et de tous les autres projets  
8 infonuagiques.

9                   En ce qui concerne la planification  
10 multiannuelle des investissements maintenant. Dans  
11 son mémoire, l'ACIG recommande un suivi des projets  
12 inférieurs à un virgule cinq millions (1,5 M\$) qui  
13 comparent la valeur qui avait été prévue d'inclure  
14 à la base de tarification et la valeur réalisée.  
15 Cependant, depuis le dépôt du mémoire, l'ACIG a  
16 continué à analyser la situation. Et l'ACIG conclut  
17 maintenant que la préoccupation initiale que nous  
18 avons ne s'avère pas, de telle façon qu'il nous  
19 apparaît que le suivi qui apparaît au rapport  
20 annuel sera insatisfaisant. Alors, on retire cette  
21 recommandation-là.

22                   (9 h 12)

23                   Concernant la récupération des coûts  
24 échoués liés à la marge excédentaire de transport,  
25 alors la position c'est que dans l'attente d'un

1           débat complet sur le traitement des coûts liés au  
2           transport, qui se fera au dossier 3867, phase 2,  
3           l'ACIG ne s'objecte pas au maintien de la méthode  
4           actuellement en vigueur pour allouer les coûts  
5           échoués liés à la marge excédentaire de transport.  
6           Alors, ceci termine ma présentation. Je vous  
7           remercie de votre attention.

8           Me GUY SARAULT :

9           Alors, ceci complète notre présentation et monsieur  
10          Paquin est disponible pour être contre-interrogé.

11          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12          On n'aura pas de questions, Monsieur le Président.

13          LE PRÉSIDENT :

14          Vous voyez dans mon calendrier que seule SÉ-AQLPA  
15          avait des questions, à moins que je me trompe.

16          Donc, à moins que quelqu'un se lève, FCEI, UMQ?  
17          GRAME? Je vois que l'UMQ navigue d'une chaise à  
18          l'autre. J'aurais dû peut-être y aller en ordre,  
19          mais on m'avait dit qu'il n'y a aucune question,  
20          alors tant mieux si...

21          Me CATHERINE ROUSSEAU :

22          Bonjour, excusez-moi, Catherine Rousseau pour  
23          l'UMQ. Je n'ai pas de questions pour le témoin.

24          C'était simplement, je me permets une petite  
25          intrusion pour ce qui est de l'ordre. Maître



1 Gertler nous avait demandé hier de faire un petit  
2 changement, je ne sais pas si vous en avez...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, on en a parlé.

5 Me CATHERINE ROUSSEAU :

6 Ah, parfait. Excusez-moi. Je suis arrivé un petit  
7 peu en retard.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, il a obtenu son pied du rôle.

10 Me CATHERINE ROUSSEAU :

11 Oui, parfait, excellent.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, personne n'a de questions? Du côté de la  
14 Régie, Maître Cardinal?

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Q. [7] Oui, en fait j'ai une question. Et à cet effet  
17 je vais simplement souligner que c'est une question  
18 que je vais poser également à la FCEI et à la SÉ-  
19 AQLPA, donc peut-être que vous tendrez l'oreille  
20 davantage. La question comprend un préambule qui  
21 est assez long également, donc je le ferai une  
22 seule fois. Je vais déposer une pièce, donc je l'ai  
23 fait en suffisamment de copies, là, pour  
24 qu'également la FCEI et SÉ en aient copie et les  
25 autres personnes dans la salle également.

1                   Donc, il s'agit de... c'est une pièce qui a  
2 été déposée dans le dossier 4034, qui est la  
3 demande d'Intragaz pour procéder à des  
4 investissements pour accroître la capacité du site  
5 d'emmagasiner de Pointe-du-Lac. C'est une pièce  
6 d'Énergir qui est cotée C-Énergir-0007. Et je vais  
7 déposer un extrait de la pièce, qui sont les pages  
8 12 et 13, et la cote Régie, si je ne me trompe pas,  
9 ce sera A-0054.

10

11 A-0054 :           Énergir 1, Document 1 de R-4034-2018

12

13                   Je vais vous guider à travers la pièce,  
14 donc à compter de la page 12, c'est surligné pour  
15 que ce soit plus simple, à compter de la ligne 19  
16 on peut lire que :

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Dans la décision D-2014-053, la Régie  
énonçait que la matérialisation du  
risque de performance aurait un impact  
direct sur la rentabilité du Projet  
pour la [cliente] d'Énergir. De plus,  
bien que la Régie ait reconnu dans de  
nombreuses décisions les avantages  
associés à l'existence de capacités  
d'entreposage en franchise, elle

1                   soulignait que la valeur marginale de  
2                   ces avantages étant également sujette  
3                   au risque de performance, cette valeur  
4                   pouvait ne pas se matérialiser.

5                   On peut lire un peu plus loin que :

6                   Énergir soumet que malgré les motifs  
7                   énoncés par la Régie dans sa décision  
8                   D-2014-053, il lui apparaît adéquat  
9                   qu'Intragaz puisse récupérer auprès de  
10                  sa clientèle, et ce, à l'instar des  
11                  autres fournisseurs réglementés  
12                  d'Énergir, tel que TCPL, la totalité  
13                  des coûts encourus pour la réalisation  
14                  des projets visant à améliorer les  
15                  services offerts, malgré le risque de  
16                  performance.

17                  Et à la toute fin, à la page 13 à compter de la  
18                  ligne 20 :

19                  Conséquemment, Énergir est d'avis que  
20                  le risque de performance, qu'elle  
21                  supporte avec sa clientèle pour les  
22                  différents outils d'approvisionnement  
23                  réglementés par coût de service, ne  
24                  devrait pas être utilisé pour  
25                  départager les projets à moins que les

1 probabilités d'enjeu de performance  
2 soient significativement différentes  
3 d'une option à l'autre.

4 (9 h 18)

5 Donc, selon l'ACIG, est-ce que les clients  
6 devraient être tenus indemnes particulièrement  
7 quant au risque de performance des outils  
8 contractés par le Distributeur?

9 Me GUY SARAULT :

10 C'est un petit peu délicat parce que c'est une  
11 position d'association et... d'abord, je  
12 n'anticipais pas cette question bien précise dans  
13 le contexte du dossier tarifaire d'aujourd'hui et  
14 c'est une... on demande... c'est comme un « politic  
15 decision ». Est-ce que, comme positionnement de  
16 risque, notre association serait favorable à  
17 assumer ce genre... Est-ce que c'est quelque chose  
18 sur lequel je pourrais revenir en plaidoirie, après  
19 avoir consulté mes clients puis obtenu... parce que  
20 j'aimerais ça en discuter avec mes clients pour  
21 obtenir un mandat, leur expliquer ce qui est  
22 demandé. Leur dire : « Bien, écoutez, il faut  
23 prendre position là-dessus. »

24 Monsieur Paquin est plus ici, lui, pour  
25 présenter une preuve dans le dossier tarifaire, ce

1 n'est pas un enjeu du tout qu'il a personnellement  
2 abordé dans son mémoire. Et c'est sûr qu'on va en  
3 parler dans le dossier 4034, dans nos observations  
4 écrites parce que ça va être sur consultation,  
5 selon ma compréhension de la gestion du dossier.  
6 Mais c'est plus une prise de position qui est à la  
7 fois politique et juridique. Je ne veux pas...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Il n'y a pas de problème, on comprend fort bien.  
10 Alors, à votre aise d'en discuter lors de la  
11 plaidoirie.

12 Me GUY SARAULT :

13 Oui, c'est ça.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Exactement.

16 Me GUY SARAULT :

17 Oui, je serais plus à l'aise parce que ça va me  
18 donner le temps d'avoir un mandat.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Effectivement. Alors, il n'y a pas de problème.

21 Me GUY SARAULT :

22 O.K. Merci.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Q. [8] Parfait. Donc, je vous remercie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 J'aurais deux précisions pour compléter ce que vous  
3 avez dit, Maître Sarault. Vous n'avez pas à vous  
4 positionner nécessairement, c'est selon votre  
5 désir, si vous ne voulez pas vous positionner, il  
6 n'y a pas de problème. Si vous n'avez pas de  
7 positionnement de la part... si vous n'avez pas  
8 mandat ou quoi que ce soit, à votre aise, hein.

9 Me GUY SARAULT :

10 On a un beau souper ce soir puis...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Ça va. C'est bien.

13 Me GUY SARAULT :

14 ... mes clients vont être là. Alors, je vais avoir  
15 l'occasion de voir mes commettants. Je vais leur en  
16 parler, c'est certain. Mais ça se peut,  
17 effectivement, qu'ils me disent, c'est oui, non, ou  
18 abstention.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Eh voilà. Eh voilà, ce n'est pas une obligation  
21 ferme, évidemment.

22 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. [9] Et j'aurais une précision, Monsieur Paquin.

25 J'ai bien compris, mais je voulais être certain,

1           parce que ça allait vite à la fin. La  
2           recommandation que vous retirez, c'est l'avant-  
3           dernière de la page 29 de votre mémoire, concernant  
4           la planification pluriannuelle des investissements,  
5           c'est bien ça?

6           R. C'est ça, oui.

7           Q. **[10]** Excellent. Alors, je n'ai pas de questions  
8           additionnelles? Non. Alors, c'est complet. Merci  
9           bien, vous êtes libéré. Tous les deux, en fait.

10          LE PRÉSIDENT :

11          Nous passons maintenant à la FCEI. La preuve de la  
12          FCEI avec maître Turmel.

13          Me ANDRÉ TURMEL :

14          Si vous permettez, on va peut-être prendre cinq  
15          minutes, là, il y a un petit souci technique,  
16          l'informatique n'a pas suivi le... Alors, on doit  
17          juste faire en sorte d'installer le...

18          LE PRÉSIDENT :

19          Il n'y a pas de problème. Quand vous dites que  
20          l'informatique n'a pas suivi?

21          Me ANDRÉ TURMEL :

22          C'est-à-dire qu'on a... la clé USB a été, je  
23          pense... n'a pas suivi, est restée en haut, pas  
24          loin, à ce qu'on me dit. Mais, bref, on a  
25          l'impression... on aurait quand même aimé ça

1 pouvoir la mettre au... Donnez-nous cinq minutes,  
2 s'il vous plaît.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous voulez qu'on ajourne cinq minutes?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui, si ça ne vous dérange pas.

7 LE PRÉSIDENT :

8 O.K. C'est bon. Donc, neuf heures et demie  
9 (9 h 30), on vous en laisse sept?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Oui. Sept, c'est bon.

12 LE PRÉSIDENT :

13 J'ai retenu ma leçon sur les chiffres ronds.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Je prends le temps additionnel quand il passe.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 (9 h 31)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Turmel.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Alors, bonjour Monsieur le Président, bonjour  
23 Mesdames les Régisseurs. Alors, vous reconnaissez  
24 monsieur Antoine Gosselin a pris place dans la  
25 boîte des témoins, si on veut procéder à son



1 assermentation.

2

3 PREUVE DE LA FCEI

4

5 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
6 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

7

8 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
9 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

10

11 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
12 solennelle, dépose et dit :

13

14 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. **[11]** Alors, merci beaucoup, Madame la Greffière.

16 Alors, bonjour Monsieur Gosselin. Dans le présent  
17 dossier vous avez préparé différents documents, le  
18 premier étant la preuve amendée de la FCEI cotée  
19 sous la pièce C-FCEI-26. Le second, la réponse à la  
20 demande de renseignements d'Énergir, C-FCEI-27,  
21 ainsi qu'aujourd'hui, que nous coterons sous la  
22 pièce C-FCEI-0029, qui est la présentation  
23 PowerPoint.

24

25 C-FCEI-0029 : Présentation PowerPoint

1           Donc, ces documents ont été préparés par vous?

2           R. Oui.

3           Q. **[12]** Et est-ce que je comprends que ces documents  
4           représentent la position de la FCEI?

5           R. Oui.

6           Q. **[13]** O.K. Et est-ce que vous adoptez ces documents  
7           pour valoir comme votre témoignage écrit en  
8           l'instance?

9           R. Oui.

10          Q. **[14]** Je vous remercie. Je crois comprendre que vous  
11          avez des corrections à apporter à la preuve  
12          amendée?

13          R. Oui, j'ai deux corrections à apporter. La première,  
14          c'est à la page 18, au sixième paragraphe qui  
15          commence par « au rapport annuel 2017 ». Alors  
16          manifestement, là, ce paragraphe-là était une copie  
17          de l'autre avant, ça n'aurait pas dû être ça. Donc,  
18          cette phrase-là aurait dû se lire :

19                                Au rapport annuel 2017, Énergir  
20                                abandonnait la solution treillis.

21          La deuxième modification, c'est à la page 21, c'est  
22          au premier paragraphe, à la fin de la troisième  
23          ligne, donc on dit :

24                                Prévu à l'article 8.4 pour les usages  
25                                autres que domestiques.

1 Il faudrait remplacer « usages autres que  
2 domestiques » par « autres usages » pour être plus  
3 cohérent avec le texte des Conditions de service,  
4 là, pour éviter toute confusion.

5 Q. [15] D'accord. Alors, je vous remercie, Monsieur  
6 Gosselin, si vous voulez procéder à votre  
7 présentation.

8 R. Oui, merci. Alors, bonjour, donc je vais  
9 aujourd'hui vous parler de trois sujets, je vais  
10 revenir sur trois des sujets qu'on aborde dans  
11 notre mémoire. Le premier, c'est la marge  
12 excédentaire en transport; ensuite, il y a la  
13 politique de dépôt; et la solution informatique  
14 pour la gestion des approvisionnements gaziers.

15 Alors, tout d'abord, la méthodologie  
16 d'établissement de la marge excédentaire en  
17 transport. Énergir propose de retenir une marge qui  
18 correspond au plus gros des projets qui se trouve  
19 dans la catégorie des projets qui ont une  
20 probabilité entre vingt-cinq (25) et cinquante pour  
21 cent (50 %). Puis cette catégorisation-là des  
22 projets découle d'une méthode qu'ils utilisaient  
23 depuis plusieurs années pour évaluer la probabilité  
24 de réalisation des projets. Et là, à partir de ça,  
25 ils décidaient : « Bon, bien, est-ce que ça, ce

1 projet-là, rentre dans mon scénario de base, dans  
2 mon scénario favorable, dans mon scénario  
3 défavorable? » Et donc, ce qu'ils proposent de  
4 faire, c'est dire : « Bien, on va prendre les  
5 projets qu'on évalue à vingt-cinq (25), cinquante  
6 pour cent (50 %) de probabilité de réalisation puis  
7 là, on va prendre le plus gros puis ça va devenir  
8 notre marge excédentaire. » On a demandé un  
9 engagement hier, on l'a reçu, en fait, hier,  
10 l'engagement numéro 4, et... puis je vous  
11 inviterais peut-être à le prendre, ça peut peut-  
12 être simplifier la discussion, là, si vous l'avez à  
13 portée de la main.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Qui est la pièce B-273.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci. C'est ce que je cherchais.

18 (9 h 37)

19 R. C'est bon. O.K. Donc, la proposition d'Énergir,  
20 elle soulève deux questions. La première c'est :  
21 est-ce que les probabilités de réalisation qui sont  
22 évaluées par cette méthode-là représentent la  
23 réalité? Puis la deuxième, bien, c'est : est-ce que  
24 c'est approprié de baser l'évaluation de la marge  
25 excédentaire sur la base du projet le plus élevé?

1                   Alors, pour essayer de répondre à la  
2 première question, on a demandé l'engagement,  
3 effectivement, en fait, on a posé les questions en  
4 demandes de renseignements. On a eu des réponses,  
5 mais on n'était pas tout à fait certains de  
6 l'interprétation à y donner et c'est pour ça qu'on  
7 voulait clarifier d'abord en audience  
8 l'interprétation, et je pense qu'avec la réponse à  
9 l'engagement 4, ça clarifie pas mal.

10                   Et donc, ce qu'on a voulu faire c'est qu'on  
11 a voulu vérifier : est-ce que, effectivement, les  
12 probabilités de réalisation qu'on nous annonce, des  
13 projets, sont correctes? Et donc, pour évaluer ça,  
14 ce qu'on a voulu regarder c'est, bon, puis je vous  
15 donne un exemple : en deux mille treize-deux mille  
16 quatorze (2013-2014) les projets entre vingt-cinq  
17 (25) et cinquante pour cent (50 %) de réalisation,  
18 de probabilité de réalisation, on en avait sept. Et  
19 là, ce qu'on a comme information aujourd'hui, c'est  
20 que, bien, sur ces sept-là, il s'en est réalisé  
21 aucun.

22                   Entre cinquante (50) et soixante-quinze  
23 pour cent (75 %) pour la même année, il n'y en  
24 avait pas, en fait, il faut plutôt que je passe à  
25 l'autre année, donc deux mille quatorze-deux mille

1 quinze (2014-2015), on en avait deux entre vingt-  
2 cinq (25) et cinquante pour cent (50 %), deux entre  
3 cinquante (50) et soixante-quinze pour cent (75 %)  
4 puis de ces projets-là, il s'en est réalisé aucun.

5 Alors, la façon dont on a abordé la chose  
6 c'est de se demander si effectivement la  
7 probabilité est bien évaluée, si vraiment la  
8 probabilité des projets qui sont dans la première  
9 colonne c'est entre vingt-cinq (25) et cinquante  
10 pour cent (50 %), c'est quoi la probabilité qu'on  
11 observe qu'il n'y en a aucun dans ces projets-là  
12 qui se réalise en deux mille treize-deux mille  
13 quatorze (2013-2014), en deux mille quatorze-deux  
14 mille quinze (2014-2015) puis, en même temps, pour  
15 les projets qui sont entre cinquante (50) puis  
16 soixante-quinze pour cent (75 %), il n'y en a aucun  
17 qui se réalise non plus sur les deux qui sont  
18 présentés en deux mille quatorze-deux mille quinze  
19 (2014-2015).

20 Puis on a volontairement arrêté  
21 l'évaluation qu'on a faite aux années deux mille  
22 treize-deux mille quatorze (2013-2014), deux mille  
23 quatorze-deux mille quinze (2014-2015) parce qu'un  
24 des points qui était soulevé par Énergir c'était de  
25 dire bien, deux mille quinze-deux mille seize

1 (2015-2016), l'horizon de notre prévision, il n'est  
2 pas fini d'être écoulé. Donc oui, on a zéro, par  
3 exemple, entre vingt-cinq (25) et cinquante pour  
4 cent (50 %) de réalisé sur sept qu'on avait prévus  
5 mais il reste un an à l'horizon de notre prévision.  
6 Donc, ça se pourrait qu'il s'en réalise.

7           Donc, ce qu'on a fait, donc on s'est  
8 limités à deux mille treize-deux mille quatorze  
9 (2013-2014), deux mille quatorze-deux mille quinze  
10 (2014-2015) puis sur les onze (11) projets, les  
11 onze (11) évaluations qui ont été faites, les onze  
12 (11) fois où on a appliqué notre méthode pour se  
13 demander « O.K. Ce projet-là, lui, c'est combien de  
14 chances qu'il se réalise? »

15           On a donc observé qu'il n'y avait aucun des  
16 onze (11) projets qui s'était réalisé et puis on a  
17 fait un calcul pour voir, bon, bien O.K., la  
18 probabilité qu'il n'y a rien de ça qui ne se soit  
19 réalisé, étant donné les probabilités de  
20 réalisation qu'on leur avait attribuées, c'était  
21 quoi? Et ce qu'on trouve c'est que si, par exemple,  
22 on suppose que tous les projets qui étaient entre  
23 vingt-cinq (25) puis cinquante pour cent (50 %),  
24 leur probabilité de réalisation c'était la plus  
25 faible possible pour augmenter la probabilité qu'il

1 ne se réalise pas, dans le fond, on a fait ça pour  
2 être conservateurs. Donc, on a mis vingt-cinq pour  
3 cent (25 %) de probabilité de réalisation à ces  
4 projets-là puis cinquante pour cent (50 %) à ceux  
5 qui étaient dans le groupe cinquante pour cent-  
6 soixante-quinze pour cent (50 %-75 %).

7 Puis ce qu'on trouve, c'est qu'on a à peu  
8 près une chance sur cinquante (50) d'observer ce  
9 qu'on a observé historiquement si, effectivement,  
10 les probabilités de réalisation de chaque projet  
11 correspondaient à vingt-cinq (25) et cinquante pour  
12 cent (50 %) selon le cas. Puis si, au lieu de  
13 prendre vingt-cinq (25) puis cinquante pour cent  
14 (50 %) on allait plutôt au milieu du « range »,  
15 excusez-moi l'anglicisme, donc pour les projets qui  
16 étaient entre vingt-cinq (25) et cinquante pour  
17 cent (50 %), on a dit supposons que ces projets-là  
18 avaient trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) de  
19 probabilité de réalisation, même chose pour le  
20 cinquante-soixante-quinze pour cent (50-75 %), bien  
21 là, ce qu'on trouve c'est que la probabilité qu'il  
22 n'y ait aucun de ces onze (11) projets-là se  
23 réalise c'est point deux pour cent (0,2 %).

24 (9 h 41)

25 Alors, ce qu'on observe, ce qu'on constate



1 historiquement, c'est quelque chose qui est  
2 hautement improbable si on pense que la  
3 méthodologie d'évaluation de probabilité des  
4 projets est bonne. Or, ce qu'on en conclut, c'est  
5 que, en fait, la raison pour laquelle on observe  
6 ça, selon toute vraisemblance, parce qu'on a mal  
7 évalué la probabilité de réalisation des projets au  
8 départ.

9 Dans la réponse à l'engagement, une des  
10 choses qu'Énergir mentionne, c'est que, oui, mais  
11 c'est vrai qu'on n'observe pas beaucoup de projets  
12 qui se réalisent, mais peut-être que ces projets-là  
13 ne se sont pas réalisés justement parce qu'on  
14 n'avait pas de marge excédentaire et que si on  
15 avait eu la marge excédentaire, ces projets-là se  
16 seraient réalisés.

17 Là-dessus, je dirais que, de mémoire,  
18 personnellement, je ne me souviens pas qu'on nous  
19 ait jamais mentionné qu'il y a un projet qui n'a  
20 pas pu se réaliser parce qu'on n'avait pas été  
21 capable de chercher du transport. Le seul projet  
22 sur lequel ces questions-là ont été discutées, à ma  
23 connaissance, que potentiellement, ça pouvait être  
24 un facteur, c'est un projet qu'on connaît tous, là,  
25 le projet IFFCO qui était particulièrement gros.

1 Mais sinon je ne me souviens pas qu'on ait jamais  
2 mentionné ça. Et je serais plutôt surpris que si  
3 Énergir avait rencontré un problème à trouver du  
4 transport pour alimenter un projet, on n'en ait pas  
5 entendu parler.

6 L'autre point là-dessus, c'est que, bon, le  
7 projet IFFCO est apparu dans les plans  
8 d'approvisionnement en deux mille quatorze-deux  
9 mille quinze (2014-2015). Et quand on va voir aux  
10 plans d'approvisionnement deux mille quatorze-deux  
11 mille quinze (2014-2015), puis qu'on regarde les  
12 scénarios favorables, défavorables, de base, puis  
13 les comparaisons entre ces scénarios-là, il n'est  
14 jamais mention pour expliquer les écarts entre ces  
15 scénarios-là du projet IFFCO.

16 Alors, si, par exemple, l'écart entre le  
17 scénario, par exemple, favorable et le scénario de  
18 base, bien, c'est justement l'inclusion des projets  
19 entre vingt-cinq (25 %) et cinquante pour cent  
20 (50 %). Alors, s'il y avait eu... si le projet  
21 IFFCO avait été un projet évalué entre vingt-cinq  
22 (25 %) et cinquante pour cent (50 %), bien, il  
23 aurait été à coup sûr inclus dans l'explication qui  
24 aurait expliqué l'écart entre le scénario de base  
25 puis le scénario favorable. Puis s'il avait été

1           entre cinquante (50 %) et soixante-quinze pour cent  
2           (75 %), il aurait été inclus, on peut penser, étant  
3           donné son ampleur dans l'explication, de l'écart  
4           entre le scénario de base puis le scénario  
5           défavorable, mais il n'apparaît pas. Or, ce que  
6           j'en déduis, c'est que le scénario IFFCO était,  
7           selon toute vraisemblance, classé comme un projet  
8           de plus de soixante-quinze pour cent (75 %). Donc,  
9           il n'affecte pas l'analyse que je viens de vous  
10          présenter.

11                        Cela étant dit, même en supposant que le  
12          projet IFFCO aurait été en cinquante (50 %) et  
13          soixante-quinze pour cent (75 %), donc parmi les  
14          onze (11) projets qu'on a utilisés pour notre  
15          analyse, bien, si on fait simplement retirer un des  
16          projets, on dit, bien, IFFCO, on va l'enlever, on  
17          ne le considérera pas, on ne sait pas s'il se  
18          serait réalisé ou pas, peut-être que,  
19          effectivement, l'absence de marge a fait en sorte  
20          qu'il ne s'est pas réalisé, ça fait que excluons-le  
21          de l'analyse puis faisons l'analyse juste sur dix  
22          (10) projets.

23                        Bien, les probabilités qu'on trouve, de  
24          toute façon, sont à peu près les mêmes que je vous  
25          ai mentionnées un peu plus tôt. Donc, au lieu de

1 deux pour cent (2 %), on aurait trouvé deux point  
2 cinq pour cent (2,5 %); puis au lieu de point deux  
3 pour cent (,2 %), on aurait trouvé point trois pour  
4 cent (,3 %). De toute façon, le constat reste le  
5 même.

6 (9 h 46)

7 Maintenant, sur la deuxième question tout à  
8 l'heure que je posais, c'est : est-ce que c'est  
9 approprié de baser la marge excédentaire sur le  
10 projet le plus élevé? Bien, étant donné le doute,  
11 si vous voulez, qu'on a par rapport à la première  
12 question, c'est-à-dire que la probabilité de  
13 réalisation des projets entre vingt-cinq (25 %)  
14 puis cinquante pour cent (50 %), selon nous, est  
15 beaucoup plus faible que cette fourchette-là  
16 présente, bien, ça affecte un peu aussi la réponse  
17 qu'on pourrait donner à cette question-là. Parce  
18 que si vous avez un projet entre vingt-cinq (25 %)  
19 puis cinquante pour cent (50 %), si votre groupe de  
20 projets entre vingt-cinq (25 %) puis cinquante pour  
21 cent (50 %) a vraiment cette probabilité-là de se  
22 réaliser puis que vous dites : bien, je vais  
23 prendre le plus élevé de ce projet-là, c'est assez  
24 différent que de dire : j'ai un groupe de projets  
25 qui a, je ne sais pas, par exemple, cinq pour cent

1 (5 %) de chances de se réaliser, puis il va prendre  
2 le plus élevé de ces projets-là.

3 Si vous avez, par exemple, un ou deux  
4 projets avec cinq pour cent (5 %) de probabilité de  
5 réalisation, est-ce que vous voulez vraiment aller  
6 prendre le besoin de capacité du plus grand de ces  
7 deux projets-là comme marge excédentaire? Je ne  
8 suis pas convaincu. Donc, étant donné que la  
9 réponse à cette question-là dépend de la réponse à  
10 la première, pour l'instant, je n'y répondrai pas.

11 Alors, tout ça nous mène aux  
12 recommandations suivantes. La première, c'est de  
13 procéder à une évaluation formelle de la  
14 performance du modèle prévisionnel, c'est un peu  
15 compliqué comme phrase, là, mais la performance  
16 prévisionnelle du modèle d'évaluation de la  
17 probabilité de réalisation utilisée par Énergir.  
18 Donc, le modèle qu'Énergir utilise pour dire : bon,  
19 bien, ce projet-là est entre vingt-cinq (25 %) puis  
20 cinquante (50 %), ce projet-là est entre cinquante  
21 pour cent (50 %) puis soixante-quinze pour cent  
22 (75 %) de probabilité de réalisation, je pense  
23 qu'on a besoin de réévaluer cette méthodologie-là.

24 Donc, notamment ici, nous, dans  
25 l'engagement, dans les questions qu'on avait posées

1 au départ, on avait couvert une période de cinq  
2 ans, on ne s'attendait peut-être pas nécessairement  
3 à ces résultats-là. Puis on n'avait pas anticipé  
4 non plus l'objection, là, en quelque sorte sur le  
5 fait que bien les horizons d'analyse ne sont pas  
6 finis, donc on ne peut pas vraiment utiliser les  
7 questions deux mille quinze-deux mille seize (2015-  
8 2016)... pardon, les projets deux mille quinze-deux  
9 mille seize (2015-2016) et suivantes, là, pour...  
10 pour conclure.

11 Donc, l'année prochaine on a déjà un  
12 éclairage plus complet sur l'année deux mille  
13 quinze-deux mille seize (2015-2016), puis on  
14 pourrait aussi aller plus loin dans le temps,  
15 reculer jusqu'en deux mille dix (2010), reculer  
16 jusqu'en deux mille cinq (2005) pour avoir vraiment  
17 une vision plus solide, plus complète de ce que ces  
18 modèles-là produisent comme résultats. Et en même  
19 temps, ça peut peut-être aussi permettre d'explorer  
20 les raisons pour lesquelles on obtient une  
21 performance, là, aussi loin de ce qu'on prévoyait.  
22 Et d'explorer pour voir s'il n'y a pas d'autres  
23 façons peut-être d'arriver à évaluer les  
24 probabilités de réalisation.

25 Et, bon, bien, pour les commentaires que je

1        formulais, là, notamment relativement à la question  
2        2, l'autre recommandation qu'on fait, c'est de  
3        réserver votre décision pour ce qui est de la  
4        méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire  
5        qu'Énergir vous demande d'approuver dans le  
6        dossier.

7                Puis en terminant, j'ajouterais la chose  
8        suivante. C'est qu'évidemment, cette méthodologie-  
9        là d'évaluation de la probabilité, là, qui produit  
10       le tableau qui est présenté à l'engagement numéro  
11       4, elle affecte l'évaluation de la marge  
12       excédentaire, mais elle affecte aussi l'évaluation  
13       du scénario de base. La prévision de la demande qui  
14       est utilisée pour contracter des outils  
15       d'approvisionnement qui est utilisée pour établir  
16       les volumes sur la base desquels sont établis les  
17       tarifs. Alors, pour nous, ce qu'on observe c'est  
18       quand même inquiétant non seulement du point de vue  
19       de la marge excédentaire, mais de façon plus large.

20               Ce qui m'amène au deuxième sujet, qui est  
21       la politique de dépôt pour autre usage. Alors, tout  
22       d'abord, je veux mentionner que la FCEI appuie les  
23       propositions d'Énergir dans le présent dossier. On  
24       a toujours tendance à focuser sur les divergences,  
25       mais on est très heureux des propositions d'Énergir

1 au niveau de la politique de dépôt dans le dossier,  
2 et notamment sur les modalités de remise des  
3 dépôts.

4 (9 h 34)

5 Cela dit, on formule deux propositions  
6 additionnelles qui, on pense, permettraient de  
7 bien, qui sont à propos permettraient d'alléger les  
8 contraintes que les dépôts imposent aux clients  
9 sans, là, compromettre les objectifs de protection  
10 de la clientèle contre les mauvaises créances.

11 Donc, la première de ces propositions-là,  
12 c'est la remise des dépôts après douze (12) mois de  
13 paiements exemplaires. Alors, on a regardé un petit  
14 peu ce qui se faisait ailleurs en termes de  
15 politique de dépôt puis une des choses que la FCEI  
16 a noté, c'est que, dans certaines juridictions, il  
17 y avait des modalités qui permettaient aux clients  
18 de recouvrer, de se voir reverser leur dépôt s'ils  
19 avaient un bon historique de paiements sur une  
20 certaine période, douze (12) mois préférables.

21 Et on pense que c'est une bonne condition  
22 de service, c'est une bonne idée d'avoir cette  
23 approche-là chez Énergir aussi, pour différentes  
24 raisons. Donc, ce qu'on a observé en réponse aux  
25 demandes de renseignements, c'est que la vaste



1 majorité des clients qui ont fait des dépôts ne  
2 présentait pas le profil de paiements qu'on propose  
3 dans les trente-six (36) mois qui précédaient leur  
4 défaut. Donc, ce que ça nous suggère, c'est que,  
5 bien, ce profil de paiements-là est, en quelque  
6 sorte, un peu un marqueur de bons payeurs, si vous  
7 voulez.

8 La proposition qu'on fait, cela dit, elle  
9 est plus restrictive que ce que l'on a observé dans  
10 les autres juridictions. Ce qu'on propose, c'est  
11 vraiment que, pour qu'il y ait une remise du dépôt  
12 après douze (12) mois, il faut que le client ait  
13 payé toutes ses factures à temps dans cette  
14 période-là. Alors que, dans d'autres juridictions,  
15 il y a un petit peu plus de marge de manoeuvre.

16 On a noté, dans la présentation des témoins  
17 d'Énergir qu'ils ne s'opposaient pas à la  
18 proposition.

19 Et l'autre point, c'est qu'on croit qu'en  
20 mettant cette disposition-là dans les conditions de  
21 service, bien, ça peut favoriser les bonnes  
22 habitudes de paiements chez les clients. Alors, si  
23 le client arrive chez Gaz Métro... bien, chez  
24 Énergir, pardon, pour la première fois et puis là  
25 on lui demande un dépôt puis, bien, souvent il peut

1 arriver, dans ces cas-là, que le client appelle  
2 puis il dit : « Bien, pourquoi vous me demandez un  
3 dépôt? », donc, évidemment, les clients n'aiment  
4 pas ça. Bien, si on peut lui répondre : « Bien,  
5 écoutez, on doit vous demander le dépôt, vous devez  
6 verser le dépôt, mais si vous avez un historique de  
7 paiements... si vous payez rubis sur l'ongle, en  
8 quelque sorte, pendant douze (12) mois, vous allez  
9 pouvoir recevoir votre dépôt, on va vous remettre  
10 votre dépôt. » Alors, ça ouvre une porte au client  
11 d'adopter un bon historique de paiements, d'adopter  
12 des bonnes pratiques de paiements pour aller  
13 récupérer son dépôt. Et puis, nous, on pense que ça  
14 peut favoriser le fait que c'est... une fois que la  
15 bonne habitude de paiements est prise, bien, elle  
16 peut potentiellement se poursuivre plus longtemps.

17 Lors de sa présentation, Énergir a  
18 mentionné que, si la Régie acceptait cette  
19 proposition-là de la FCEI, ils aimeraient par  
20 contre ou, en tout cas, ils souhaitent qu'il y ait  
21 des ajustements qui soient apportés, notamment  
22 quant à la date d'application puis au libellé  
23 également qui serait inclus aux conditions de  
24 service. On n'a aucun problème avec les ajustements  
25 qui sont demandés, suggérés par Énergir.

1                   La deuxième recommandation qu'on formule  
2 par rapport à la politique de dépôt, c'est de  
3 hausser le seuil à partir duquel les dépôts sont  
4 exigibles. Présentement, la pratique d'affaires  
5 d'Énergir, c'est de dire : « Bien, j'évalue le  
6 dépôt que je dois demander à un client, mais si  
7 jamais ce que j'obtiens comme résultat, c'est  
8 inférieur à deux cent cinquante dollars (250 \$), je  
9 ne demanderai pas au client de verser le dépôt. »  
10 Alors, il y a des clients qui se retrouvent à ne  
11 pas verser de dépôt parce que, finalement, le dépôt  
12 serait trop petit.

13                   (9 h 56)

14                   Donc, ce qu'on propose, c'est d'augmenter  
15 ceux-là de deux cent cinquante (250) à mille  
16 dollars (1000 \$). Énergir s'y oppose et ils font  
17 valoir essentiellement deux arguments. Le premier,  
18 c'est qu'ils font en quelque sorte une analyse  
19 bénéfices-coûts puis ils disent : « Bien, la  
20 proposition ne me permet pas de générer des  
21 économies suffisantes pour compenser la hausse des  
22 mauvaises créances qui découleraient de cette  
23 proposition-là. » Donc, on identifie, en quelque  
24 sorte, des coûts puis des bénéfices puis les  
25 coûts... les bénéfices ne sont pas suffisants.

1                   Donc, les bénéfices qui sont escomptés, en  
2 fait, Énergir n'en escompte pas de bénéfices, si  
3 j'ai bien compris leur position du changement de  
4 politique parce qu'ils nous ont dit, en  
5 témoignage : « Bon, bien, ça va me permettre de  
6 réduire un quart de ressources, mais ça ne me  
7 permettra pas de me dégager d'une ressource  
8 complètement, donc j'ai quand même besoin des  
9 ressources dans mon équipe et donc, ça ne me  
10 libérera pas de coûts. » Et bon, et les évaluations  
11 qui ont été faites montrent que la hausse des  
12 mauvaises créances qui serait engendrée par cette  
13 proposition-là serait de l'ordre d'à peu près cent  
14 cinquante mille dollars (150 000 \$).

15                   Alors, selon nous, l'estimation de l'impact  
16 sur les mauvaises créances qu'a fait Énergir est  
17 trop élevée parce qu'elle ne tient pas compte des  
18 autres propositions d'Énergir dans le dossier,  
19 notamment les propositions par rapport aux remises  
20 de dépôts. Et on va avoir des réponses aux  
21 engagements un peu plus tard aujourd'hui qui  
22 devraient nous permettre de quantifier un petit peu  
23 plus cet effet-là, mais juste pour illustrer le  
24 raisonnement ici, imaginez qu'Énergir détienne  
25 trois mille (3000) dépôts au total puis que les

1 modifications des règles sur les remises de dépôts  
2 font en sorte qu'on va remettre beaucoup de dépôts,  
3 puis finalement, on va détenir plus ou moins deux  
4 mille (2000) dépôts sur une base permanente. Alors  
5 ça, ça implique que, bien nécessairement, le nombre  
6 de dépôts est plus faible, donc si on avait fait  
7 notre analyse sur les données, puis là je vais,  
8 permettez-moi seulement de donner la référence, là,  
9 donc c'est la question 6.1 de la pièce B-0245 en  
10 réponse à la question 6.1 de la FCEI.

11           Donc, Énergir dépose un tableau et puis  
12 bon, ils présentent les pertes... l'impact que  
13 pourrait avoir la proposition de la FCEI sur les  
14 mauvaises créances. Et lors du témoignage d'Énergir  
15 hier matin, ce que l'on a compris, là, c'est que  
16 c'est, par exemple, si je prends l'année deux mille  
17 quinze-deux mille seize (2015-2016), pour les  
18 dépôts qui varient de deux cent cinquante (250) à  
19 cinq cents dollars (500 \$) où on a vingt-neuf mille  
20 six cent quatre-vingt-dix-sept (29 697) d'effets  
21 sur la mauvaise créance, bien ça, c'était basé sur  
22 quatre-vingt-un (81) dossiers de clients qui,  
23 finalement, avaient des dépôts et des dépôts qui  
24 ont permis de réduire la mauvaise créance quand ces  
25 clients-là ont fait défaut, mais que si on n'avait

1 pas eu ces dépôts-là pour ces clients-là, bien la  
2 mauvaise créance n'aurait pas pu être couverte en  
3 partie par le dépôt, et donc le montant des  
4 mauvaises créances aurait été plus élevé.

5 Alors, évidemment, si on a, par exemple, un  
6 tiers moins de dépôts au total qu'on détient, bien  
7 probablement que le dénominateur de cette analyse-  
8 là n'aurait pas été quatre-vingt-un (81), ou en  
9 tout cas, le nombre de cas concernés n'aurait pas  
10 été quatre-vingt-un (81), il aurait peut-être été  
11 plus de l'ordre de soixante (60) ou cinquante-cinq  
12 (55) ou quelque chose comme ça. Puis les montants  
13 associés à ça aurait aussi vraisemblablement été  
14 plus faibles.

15 (10 h 01)

16 Alors, par exemple, si on parle d'une  
17 réduction du tiers des dépôts suite aux changements  
18 ou si les propositions d'Énergir sont acceptées,  
19 bien, peut-être qu'on ne parle plus de cent  
20 cinquante mille dollars (150 000 \$) d'impact sur  
21 les mauvaises créances, on parle peut-être des deux  
22 tiers de ça, donc cent mille dollars (100 000 \$).  
23 Donc, il y a déjà là peut-être un montant un peu  
24 moins élevé puis, également, au niveau des  
25 bénéfiques, bien, on n'est pas tout à fait d'accord

1 avec l'approche qui semble être mise de l'avant par  
2 Énergir de dire « Bien, je dégage un quart de  
3 ressources en appliquant cette mesure-là, mais ça  
4 m'économise rien en termes de coûts pour  
5 l'entreprise. »

6 Alors, je pense qu'il devrait y avoir le  
7 moyen, normalement, Gaz Métro est une organisation  
8 assez grande et fait beaucoup de choses, de pouvoir  
9 optimiser les ressources puis s'il y a une personne  
10 qui a du temps qui se libère, qu'elle puisse  
11 allouer ce temps-là à autre chose.

12 Puis l'autre aspect au niveau des bénéfices  
13 qui ne semble pas être pris en compte, en fait, qui  
14 n'est pas pris en compte, c'est l'aspect client.  
15 Alors, c'est vrai qu'il y a la perspective interne  
16 à Gaz Métro, mais en même temps, il y a un bénéfice  
17 pour les clients de ne pas se voir réclamer ces  
18 dépôts-là puis je pense qu'on ne peut pas ignorer  
19 ce fait-là.

20 Et puis, donc, encore là, je pense que si  
21 on tient compte de ces bénéfices-là, bien, l'écart  
22 entre les bénéfices puis les coûts devient  
23 davantage réduit donc, potentiellement, on peut  
24 parler d'un impact net qui, à mon sens, peut être  
25 quand même sensiblement inférieur à cent mille

1 dollars (100 000 \$).

2 Puis là, ça m'amène à la question de la  
3 matérialité. Même si on met de côté ce qu'on vient  
4 de vous dire par rapport à l'évaluation du coût,  
5 cent cinquante mille dollars (150 000 \$) ça reste  
6 un montant qui est quand même minuscule du point de  
7 vue du coût de distribution d'Énergir.

8 Il y a dans le revenu requis tout un  
9 ensemble de coûts et il y a même dans les dépenses  
10 d'exploitation qu'on nous a présentées dans ce  
11 dossier-ci, plusieurs coûts, j'en suis convaincu,  
12 de cette ampleur-là que personne n'a regardé et  
13 personne s'est questionné là-dessus parce qu'ils  
14 ont jugé que ça n'en valait pas l'effort, ça  
15 n'avait pas suffisamment d'impact sur la clientèle  
16 pour qu'on commence à se brancher sur ça de façon  
17 détaillée et c'est tout à fait vrai.

18 Alors, j'ai un petit peu de difficulté à  
19 comprendre pourquoi, dans ces cas-ci, on va faire  
20 un plat d'un montant quand même très modeste. Puis  
21 l'autre élément, c'est vrai que s'il y a des  
22 clients pour lesquels les mauvaises créances sont  
23 plus élevées puis c'est inclus dans les tarifs,  
24 bien, c'est un peu tout le monde qui subit ça.

25 Mais c'est pas vrai juste de ces mauvaises



1 créances-là, c'est vrai de toutes les autres  
2 mauvaises créances qui sont déjà supportées par  
3 l'ensemble des clients. Je ne pense pas qu'on veut  
4 se protéger à cent pour cent contre les mauvaises  
5 créances. C'est pas ce qu'Énergir veut, je ne pense  
6 pas que c'est ce que la Régie veut, ce que la Régie  
7 voudrait non plus.

8 Et, en plus, les tarifs, on le sait, il y a  
9 beaucoup d'interfinancement dans les tarifs. Alors,  
10 est-ce que ça, le fait d'incorporer ça dans les  
11 tarifs de tout le monde, est-ce que ça vient, dans  
12 le fond, améliorer l'équité globale ou la  
13 détériorer? Si ça se trouve, ça l'améliore. Donc,  
14 on trouve qu'au niveau de la matérialité puis la  
15 position d'Énergir, disons, pour nous, est  
16 étonnante, et voilà.

17 (10 h 07)

18 Et ce qui m'amène à notre dernière  
19 diapositive et le thème de la solution informatique  
20 pour la gestion des besoins d'approvisionnement.  
21 Juste pour mettre un peu en contexte, je dois dire  
22 que nous on a quand même été très surpris quand on  
23 a constaté qu'Énergir avait, dans le fond juste  
24 pour remettre un peu en contexte, là, je dois dire  
25 que nous, on a quand même été très surpris quand on

1 a constaté qu'Énergir avait, dans le fond,  
2 poursuivi un projet de développement informatique  
3 pour modifier son système de gestion des  
4 approvisionnements pour se rendre compte, après un  
5 an et demi, que la meilleure solution existait  
6 depuis déjà dix-huit (18) mois et en fait, non  
7 seulement elle existait depuis dix-huit (18) mois,  
8 cette solution-là existait avant même que la Régie  
9 rende sa décision sur la demande d'Énergir, de  
10 pouvoir procéder à tout ce développement  
11 informatique-là. Et ça nous laisse plutôt  
12 perplexes.

13 Dans notre mémoire, puis bon, on  
14 l'argumente dans le mémoire, je ne reviens pas sur  
15 tout ça, je parle surtout de ça aujourd'hui parce  
16 qu'on modifie un petit peu notre recommandation.

17 Alors, dans le mémoire, on demandait de  
18 refuser l'amortissement des coûts qui avaient été  
19 jugés irrécupérables et inscrits au compte de frais  
20 reportés autorisé par la décision de 2014-119. Et  
21 on recommandait également d'ordonner la mise en  
22 place ou d'ordonner un examen, de la prudence, en  
23 quelque sorte, là, de ces investissements-là. Et,  
24 éventuellement, si la Régie doit décider que ces  
25 investissements-là ont été prudents, bien, ils

1           pourront être inclus dans les tarifs, évidemment.

2                       On modifie légèrement notre recommandation  
3           pour mettre de côté non pas seulement les coûts qui  
4           ont été jugés irrécupérables, mais l'ensemble des  
5           coûts. Pour que, dans le fond, on puisse porter un  
6           jugement également sur ce que l'on juge qui a été  
7           un coût, dans le fond, qui a été un coût échoué ou  
8           ce qui a été un coût qui aurait, de toute façon, dû  
9           être encouru.

10                      Considérant ce qu'on observe et après mûre  
11           réflexion, on pense que ça serait tout à fait  
12           justifié d'analyser aussi où on trace la ligne, là,  
13           entre ce qui est vraiment des coûts qui ont... des  
14           coûts échoués et les coûts qui ont été encourus de  
15           façon utile.

16                      Alors, voilà, ça conclut ma présentation.

17    Q. **[16]** Monsieur Gosselin, peut-être deux questions.  
18           Sur ce dernier point, je comprends que vous aviez  
19           également pris connaissance des pièces  
20           confidentielles dans le dossier en lien avec ce  
21           point-là et, à dessein, vous avez fait en sorte de  
22           ne pas mentionner les coûts en lien avec ce qui est  
23           mentionné?

24    R. Exact.

25    Q. **[17]** D'une part. Juste pour que la Régie soit

1           consciente que nous avons consulté les pièces  
2           confidentielles telles qu'autorisées par les  
3           ententes de confidentialité. Deuxièmement donc,  
4           simplement, l'ensemble des sujets que vous n'avez  
5           pas abordés ce matin et qui sont toujours à votre  
6           preuve, ce comprend qu'il demeure des  
7           recommandations formelles de la part de la FCEI?

8           R. Oui.

9           Q. **[18]** D'accord. Merci.

10          Me ANDRÉ TURMEL :

11          Alors, monsieur Gosselin est prêt à être contre-  
12          interrogé.

13          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14          Est-ce que je me lève trop tôt, immédiatement...  
15          est-ce que c'est bien à notre tour, éventuellement,  
16          à contre-interroger? C'est à la fin, hein, c'est  
17          ça?

18          LE PRÉSIDENT :

19          Oui, c'est ça.

20          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21          Voilà. Merci.

22          LE PRÉSIDENT :

23          C'est bien. Alors, le GRAME, est-ce que vous avez  
24          des questions? Pas de questions. Le ROEÉ? Oui,  
25          effectivement. Maître Neuman, SÉ-AQLPA? L'UMQ?

1 Énergir, c'est à la fin. Oui, c'est ça.

2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

3 Bon, c'est le bon moment pour vous demander, si ce  
4 n'est pas abuser, un dix (10) minutes de  
5 consultation avec nos clients pour savoir si on  
6 doit ou pas procéder à un contre-interrogatoire de  
7 monsieur Gosselin.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bien sûr.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Dix heures et vingt (10 h 20), ça convient?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Tout à fait. Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 \_\_\_\_\_  
(10 h 22)

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Monsieur le Président, peut-être avec votre  
22 permission, lors de sa présentation, monsieur  
23 Gosselin a passé par-dessus une page, la page 7, et  
24 nous voulons revenir quelques instants.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 J'avais remarqué.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui, tout à fait.

5 M. ANTOINE GOSSELIN :

6 R. Alors, c'était dans mon empressement à vouloir  
7 répondre à vos questions. Donc, oui, ça concerne la  
8 politique de dépôt pour les autres usages, toujours  
9 la hausse du seuil à mille dollars (1000 \$). Donc,  
10 outre l'analyse bénéfice-coût dont j'ai parlé un  
11 peu plus tôt, Énergir s'opposait aussi à ce que,  
12 dans le fond, il y ait une contrainte dans les  
13 conditions de service qui fixent ce seuil-là.

14 Je voulais simplement mentionner que, pour  
15 la FCEI, ce n'est pas essentiel que ce soit inscrit  
16 dans les conditions de service. Dans la mesure  
17 où... si la pratique d'affaires est alignée sur ce  
18 seuil-là et qu'Énergir veut conserver une certaine  
19 discrétion pour des situations exceptionnelles qui  
20 pourraient lui permettre de demander des dépôts qui  
21 ne respectent pas strictement cette contrainte-là,  
22 on n'a pas de problème avec ça. L'important, c'est  
23 ultimement c'est quoi le résultat pour les clients,  
24 en général, et si c'est adopté comme une pratique  
25 d'affaires. Nous, on ne demande pas nécessairement

1 que ce soit dans les conditions de service.

2 Évidemment, si Énergir ne veut pas  
3 l'accepter comme pratique d'affaires, bien, là, on  
4 n'a comme pas tellement le choix si on veut que ça  
5 ait un effet pour nous de demander que ça se  
6 retrouve dans les conditions de service. Mais  
7 disons que ce n'est pas... L'idée ici, c'est que,  
8 pour nous, ce n'est pas une condition essentielle.  
9 Voilà! C'était la précision que je voulais faire.

10 Q. [19] Alors, merci beaucoup, Monsieur Gosselin.

11 Alors, monsieur Gosselin est prêt à être contre-  
12 interrogé.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est vous, Maître Locas.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

16 Oui, effectivement. Locas. Bon matin. Mon  
17 intervention de la journée. Oui, ce sera moi qui  
18 procéderai au contre-interrogatoire de monsieur  
19 Gosselin. Ça va être relativement bref. J'aurai  
20 juste une question en fait.

21 Q. [20] Monsieur Gosselin, je vais vous amener à la  
22 page 4 de votre présentation.

23 R. Oui.

24 Q. [21] Qui porte sur la méthodologie de la marge  
25 excédentaire. Et, là, vous mentionnez certaines

1 données statistiques de votre cru, le deux pour  
2 cent (2 %), zéro point deux pour cent (0,2 %). Et  
3 un peu plus bas, on voit les résultats seraient de  
4 deux point cinq pour cent (2,5 %) et zéro point  
5 trois pour cent (0,3 %). Ce serait possible, et je  
6 le prendrais sous forme d'un engagement, d'avoir  
7 les calculs et explications qui sont derrière ces  
8 données-là, ces chiffres-là?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[22]** Et si possible, considérant les plaidoiries,  
11 dans les meilleurs et plus brefs délais.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Nous allons attendre...

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 C'est avec plaisir et bonheur qu'on prend  
16 l'engagement pour répondre à Énergir. FCEI-1,  
17 Énergir-1, ou comment on l'appelle? Puis je suis  
18 d'accord avec... et monsieur Gosselin va le faire  
19 rapidement. Parce que, nous aussi, nous attendons  
20 les réponses aux engagements pour l'argumentation.  
21 Alors, sans souci, pas de problème.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc le numéro de l'engagement? Et vous l'intitulez  
24 comment?

25



1 Me VINCENT LOCAS :

2 En fait, ce serait d'obtenir les calculs et  
3 explications au soutien des... je vais les appeler,  
4 les données apparaissant à la page 4 de la  
5 présentation de monsieur Gosselin. Et, là, on  
6 s'entend, quand je parle les données, c'est ce que  
7 j'ai mentionné tout à l'heure sur les notes, le  
8 deux pour cent (2 %), zéro point deux pour cent  
9 (0,2 %), deux point cinq pour cent (2,5 %) et le  
10 zéro point trois pour cent (0,3 %).

11

12 E-1 (FCEI) : Fournir les calculs et explications au  
13 soutien des données apparaissant à la  
14 page 4 de la présentation de monsieur  
15 Antoine Gosselin (2 %, 0,2 %, 2,5 %, 0,3 %) (demandé par Énergir)

16  
17

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce que vous avez d'autres questions?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Pas d'autres questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Pas d'autres questions. Maître Cardinal, avez-vous  
24 des questions?

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 Me LOUISE ROZON :

7 Q. **[23]** Monsieur Gosselin, j'avais juste une question  
8 par rapport à la marge excédentaire...

9 R. Oui.

10 Q. **[24]** ... en transport. On comprend votre  
11 recommandation. Vous nous demandez, bien, écoutez,  
12 attendons avant d'approuver la méthodologie qui est  
13 proposée afin de l'évaluer plus adéquatement. Mais  
14 qu'est-ce que vous nous proposez de faire avec le  
15 quatre pour cent (4 %) qui est proposé pour  
16 l'actuel plan d'approvisionnement?

17 R. Bien, la beauté de la chose, c'est qu'on est  
18 chanceux, la marge excédentaire, elle n'implique  
19 pas d'aller acheter du transport, les outils sont  
20 déjà là. Alors, ça nous donne le luxe d'avoir  
21 peut-être un peu de temps pour évaluer plus en  
22 détail la proposition qui est faite. Donc que vous  
23 l'acceptiez ou pas, le quatre pour cent (4 %), ma  
24 compréhension, c'est que ça n'a aucune incidence  
25 directe. Alors, écoutez, à ce moment-là, je suis un

1 petit peu...

2 (10 h 27)

3 Q. **[25]** C'est comme le cent cinquante mille (150 000),  
4 peut-être c'est pas requis à ce moment-là. O.K.  
5 Bon. Bien, c'est bon. On comprend votre point de  
6 vue. Merci.

7 R. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. **[26]** Monsieur Gosselin, j'aurais une question  
10 relative à la politique de dépôt. Vous parlez d'une  
11 hausse à mille dollars (1 000 \$) du seuil à partir  
12 duquel les dépôts sont exigibles. Et dans votre  
13 mémoire, à la page 23, vous semblez, oui, page 23,  
14 l'avant-dernier paragraphe, vous parlez de cinq  
15 cents (500 \$) ou de mille (1 000 \$). Est-ce que  
16 vous avez arrêté votre décision sur le mille  
17 (1 000 \$)?

18 R. Bien, notre préférence, c'est le mille (1 000 \$)...

19 Q. **[27]** Oui.

20 R. ... effectivement. Puis je vous remercie de poser  
21 la question, ça me permet de clarifier. Évidemment,  
22 si vous deviez juger que le mille (1 000 \$) n'est  
23 pas acceptable, subsidiairement, c'est sûr qu'on  
24 demande aussi le cinq cents (500 \$).

25 Q. **[28]** Merci. Alors, nous n'avons pas d'autres

1 questions. Donc, à moins que vous ayez des  
2 questions en réinterrogatoire...

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. [29] Alors, vous êtes libéré, Monsieur.

7 R. Merci.

8 Q. [30] Merci bien pour votre présentation.

9 R. Merci.

10 Q. [31] Nous en sommes maintenant à la preuve du  
11 GRAME.

12

13 PREUVE DU GRAME

14

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bonjour, Maître Thibault-Bédard.

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Bonjour. Je vais laisser le temps au témoin de  
19 s'installer. Alors, bonjour, Prunelle Thibault-  
20 Bédard pour le GRAME. Notre témoin est prête à être  
21 assermentée.

22

23 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
24 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

25

1 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et  
2 énergie, ayant une place d'affaires au 431, rue  
3 Jean-Baptiste-Lepage, Saint-Côme (Québec);

4

5 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
6 solennelle, dépose et dit :

7

8 INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

9 Q. **[32]** On va maintenant procéder à l'adoption de la  
10 preuve. Alors, Madame Moreau, avez-vous préparé la  
11 preuve du GRAME et la preuve corrigée du GRAME qui  
12 sont respectivement déposées aux cotes C-GRAME-0020  
13 et C-GRAME-0022?

14 Mme NICOLE MOREAU :

15 R. C'est exact.

16 Q. **[33]** Est-ce que vous les adoptez ces deux documents  
17 pour valoir comme témoignage écrit dans la présente  
18 instance?

19 R. Oui, je les adopte.

20 Q. **[34]** D'accord. Alors, nous allons débiter le  
21 témoignage oral de madame Moreau. Madame Moreau,  
22 avez-vous une recommandation concernant le  
23 processus d'avis à la Régie lorsqu'Énergir envisage  
24 de traiter de sujets relatifs aux enjeux de  
25 l'audience tarifaire dans le cadre du processus de

1 consultation réglementaire?

2 R. Oui, certainement. Je vais d'abord saluer Mesdames  
3 les Régisseurs et Monsieur le Président et vous  
4 remercier au nom du GRAME de nous avoir permis  
5 d'aborder les enjeux que je me permets aujourd'hui  
6 de préciser dans mon témoignage.

7 Alors, pour répondre à la question de mon  
8 procureure, on a noté, excusez-moi, on a noté qu'il  
9 y a quand même une certaine incertitude en début  
10 d'année tarifaire, telle qu'exposée par les témoins  
11 d'Énergir quant aux sujets qui vont être abordés  
12 dans le processus de consultation.

13 Évidemment, les sujets qui pourraient être  
14 abordés aussi au dossier tarifaire, mais il y a des  
15 sujets qui vont être abordés pour des nouveaux  
16 dossiers, comme on l'a vu le 4008, le dossier du  
17 gaz naturel renouvelable. On avait eu quand même  
18 des présentations avant ça. Donc, il y a beaucoup  
19 de choses qui bougent en cours d'année. On pense  
20 quand même qu'Énergir doit avoir une certaine  
21 flexibilité pour manier tout ça.

22 (10 h 33)

23 Mais, on maintient que ce serait  
24 intéressant d'avoir une liste préliminaire ou le  
25 début de l'année, t'sais, pour donner les tensions

1 quand même Énergir demande un processus établi sur  
2 trois ans. Il nous semble qu'on devrait avoir quand  
3 même... il devrait avoir quand même une petite idée  
4 des sujets qu'ils veulent aborder et des éléments  
5 qu'ils devraient aborder dans le courant de  
6 l'année. Cette liste est peut-être modifiée, on a  
7 vu qu'Énergir peut modifier aussi ses demandes, va  
8 les amender. Je pense que c'est normal qu'il y ait  
9 une certaine flexibilité, là, qui soit là. Donc, on  
10 recommande que peut-être sur une base biannuelle,  
11 qu'il y ait une liste qui soit transmise à la Régie  
12 puis...

13 Q. **[35]** Quels avantages vous voyez qui seraient  
14 apportés, là, pourquoi transmettre sur une base  
15 biannuelle cette liste?

16 R. Bien, on a participé aux débats qui ont eu lieu  
17 l'année passée puis il y avait des discussions,  
18 bon, la Régie n'a pas encore déterminé quels seront  
19 ses analystes pour le prochain dossier tarifaire,  
20 donc ça causait un problème finalement  
21 d'organisation, de dire : bien, est-ce qu'on va  
22 vraiment envoyer quelqu'un de la Régie pour  
23 participer aux séances ou pas? Donc, on pense que  
24 s'il y a une liste qui est envoyée de manière  
25 biannuelle puis que les sujets d'audience sont

1 inscrits dessus, la Régie pourra déterminer si elle  
2 est en mesure puis si elle souhaiterait envoyer,  
3 par exemple, des analystes pour cet enjeu-là. Donc,  
4 on pense que ce serait, donc vous voyez qu'on est  
5 favorable à votre participation au processus.  
6 Donc, on pense que c'est quand même dans l'intérêt  
7 du bon déroulement, là, des dossiers. Parce que  
8 souvent, nous, comme intervenants, on va remarquer  
9 que la Régie a un certain inconfort avec des sujets  
10 ou a des préoccupations, donc ça nous guide quand  
11 même. Et puis peut-être que ça peut guider aussi la  
12 Régie de voir : ah, les intervenants ont des  
13 préoccupations. Parce que ça, c'est déjà énoncé  
14 depuis un an, c'est déjà là, donc on peut  
15 s'attendre à ça. Vous allez pouvoir voir aussi la  
16 progression de la preuve d'Énergir, qui modifie et  
17 qui tient compte habituellement de nos  
18 recommandations intérimaires. Donc, c'est pour ça  
19 qu'on trouve ça très intéressant ces rencontres-là,  
20 on a l'impression qu'Énergir tient compte, là, de  
21 ce que les gens disent là, puis qu'ils arrivent  
22 avec une preuve plus ficelée, mieux ficelée. Donc  
23 ça, ça constitue pour nous de l'allégement  
24 réglementaire.

25 Q. [36] Concernant le questionnaire de positionnement



1 qui est proposé par Énergir, que pensez-vous de son  
2 intérêt au point de vue de l'allégement  
3 réglementaire justement?

4 R. Bien, le GRAME, on est favorables à compléter le  
5 questionnaire, mais c'est surtout pour permettre à  
6 Énergir d'avoir une meilleure idée de nos intérêts  
7 par rapport à ce qui a été présenté. Par contre, on  
8 ne voit pas l'intérêt qu'Énergir fasse un résumé de  
9 ce que les intervenants pensent en notre nom,  
10 c'est-à-dire qu'on a une crainte d'une  
11 interprétation, que ce ne soit pas tout à fait  
12 exact, qu'on ne voit pas l'intérêt de ça, mais on  
13 pense que le formulaire est intéressant.

14 Q. [37] Nous allons maintenant aborder le sujet du  
15 CASEP. Alors, veuillez, s'il vous plaît, préciser  
16 pourquoi le GRAME favorise la reconduction du  
17 CASEP.

18 R. On pense qu'Énergir a vraiment fait la  
19 démonstration lors de la rencontre que la  
20 perspective de conversion pour les cinq prochaines  
21 années est vraiment là. Le GRAME, d'un point de vue  
22 d'intérêt public environnemental, on a une  
23 préoccupation à l'effet que, évidemment, on voit la  
24 période de transition, on voit qu'il y le Plan  
25 directeur qui arrive dans le décor, puis là ils

1 veulent envoyer tout le monde à l'électricité.  
2 Nous, on a une préoccupation pour ça, parce qu'on  
3 sait que les besoins à la pointe demandent de  
4 l'énergie. C'est pas infini, l'électricité, comme  
5 les gens peuvent le penser, là. Donc, on pense que  
6 le gaz naturel a sa place finalement dans le mix  
7 énergétique pour la chauffe des locaux, par  
8 exemple. On ne sera peut-être pas d'accord pour les  
9 barbecues, ces choses-là, mais il y a de la place  
10 au Québec pour ça.

11           Donc, j'aimerais peut-être faire un petit  
12 aparté aussi. On avait retenu la question de votre  
13 procureur qui se demandait pourquoi, là, finalement  
14 le CASEP n'est pas inscrit dans les programmes des  
15 distributeurs de TEQ. Évidemment, il ne peut pas  
16 être inscrit là parce que ça vise la cible en  
17 efficacité énergétique, c'est dans la liste des  
18 programmes des distributeurs. Mais là, eux, ils se  
19 servent de ça, de ce qu'on a compris, pour faire de  
20 l'efficacité énergétique, aller vers la cible de  
21 réduction, mais on comprend mal qu'il ne fait pas  
22 partie de la liste des programmes pour la  
23 rediscussion des produits pétroliers. Donc, on voit  
24 que c'est pas là parce que c'est vraiment, c'est ça  
25 que ça vise, hein, on va réduire le nombre de

1 litres avec ça de produits pétroliers. Donc, c'est  
2 une question qu'il faudrait aborder, je pense à  
3 TEQ, à l'autre dossier.

4 (10 h 38)

5 Toujours concernant le CASEP, le GRAME a  
6 fait plusieurs recommandations dans son rapport  
7 dont celle relative aux règles d'attribution des  
8 montants d'aide financière du CASEP. Pourriez-vous  
9 nous résumer la position du GRAME et en expliquer  
10 les raisons.

11 R. Dans notre rapport, on indique que les règles  
12 d'attribution financière devraient être définies de  
13 manière plus précise. Là, on a entendu les témoins  
14 au Panel 6 qui, finalement, nous indiquaient que ce  
15 qui se passe c'est qu'ils se réunissent en équipe,  
16 déterminent une ligne d'action, je pense que ça se  
17 fait de façon régulière ou annuellement, je ne suis  
18 pas tout à fait sûre parce que c'est des variables  
19 qui changent au cours des années puis qu'après ça,  
20 il y a une approbation avec plusieurs paliers de  
21 gouvernance, finalement, qui vérifient que les  
22 choses soient faites à l'intérieur d'un cadre, à  
23 l'intérieur.

24 Ça, par exemple, ça ne nous a pas  
25 convaincus, le GRAME, si une standardisation des

1 règles ne serait pas utile. Ça ne nous a pas  
2 convaincus que la méthode qui est choisie en  
3 « brainstorming » ensemble c'est la méthode  
4 optimale. Puis on pense que la Régie devrait être  
5 en mesure de savoir, de déterminer, justement, de  
6 savoir, elle, si la méthode elle est optimale pour  
7 les budgets qu'elle va approuver.

8 Puis ça, c'est sous réserve, on n'est pas  
9 en train de dire qu'on pense qu'Énergir ne ferait  
10 pas du bon travail à l'interne et tout ça, mais  
11 avec l'information qu'on a, on n'est pas en mesure  
12 d'affirmer que oui, c'est pas nécessaire d'avoir de  
13 la standardisation. C'est le point où est-ce qu'on  
14 en est donc ça serait plus difficile de faire ça.

15 Puis on a fouillé un petit peu, c'est pas  
16 dans la preuve, mais c'est quand même un dossier  
17 public de la Régie de l'énergie, le dossier R-3463-  
18 2001, ça date pas d'hier. Donc, c'était dans le  
19 cadre des ententes aux mécanismes incitatifs,  
20 mécanismes avec les groupes de travail. Puis là-  
21 dedans, il y avait quand même des explications  
22 intéressantes parce que vous avez vu, le GRAME, on  
23 a posé souvent des questions au cours des années,  
24 on posait les questions : « Bon, bien, c'est quoi  
25 les liens entre le CASEP, le PRC, PRCC, le PGEÉ.

1 Comment ça se passe finalement? » Puis là, on a  
2 quand même entendu Énergir nous dire, les témoins  
3 d'Énergir nous dire « C'est des choses séparées. On  
4 accorde d'abord un montant pour aller chercher des  
5 volumes puis après ça on accorde du PGEÉ. Puis là,  
6 si la rentabilité n'est pas au rendez-vous, bien,  
7 on accorde du CASEP parce qu'on va réduire des  
8 produits pétroliers. »

9           Donc, il y a toutes ces choses-là qui sont  
10 prises en compte mais je trouvais ça intéressant et  
11 si ça vous tente d'aller voir, il y a quand même  
12 des exemples. On voit, sans les utilisations du  
13 CASEP, la rentabilité; avec l'utilisation du CASEP  
14 la rentabilité pour le client. Donc, on voit  
15 qu'Énergir a, à l'époque Gaz Métro, faisait ce  
16 genre d'analyse là. Donc, il va prendre en  
17 considération les choses puis il va mettre ça sur  
18 tableau. Mais nous on n'a pas ça, c'est-à-dire  
19 qu'on ne nous a pas présenté cette manière-là  
20 d'aborder les choses.

21           Donc, on pense peut-être que ça serait  
22 intéressant, dans une prochaine étape, de... Parce  
23 qu'avant d'arriver puis dire : « Oui, on a besoin  
24 d'une standardisation, peut-être c'est pas  
25 nécessaire », mais ça serait intéressant qu'il y

1 ait un suivi qui soit fait puis que ça soit  
2 exprimé, quelles sont les étapes plus précises qui  
3 sont faites quand on aborde un client. Est-ce qu'on  
4 regarde, bon, le client est intéressant, il a tant  
5 de volume. Après ça, bon, c'est quoi sa rentabilité  
6 puis après ça, bien, quel argent on a à quel  
7 endroit qu'on peut faire pour que la rentabilité  
8 soit au rendez-vous pour qu'on aille le chercher.

9           Donc, c'est un peu une méthodologie plus  
10 précise qu'on recommande qui soit déposée au  
11 prochain dossier tarifaire par Énergir.

12 Q. **[38]** Madame Moreau, la pièce à laquelle vous faites  
13 référence du dossier 3463-2001, si je ne me trompe  
14 pas, c'était Gaz Métro-8, Document 5, est-ce bien  
15 ça?

16 R. Oui, exact, merci beaucoup parce que je ne l'avais  
17 pas...

18 Q. **[39]** À la page 7. On n'a malheureusement pas eu le  
19 temps de la déposer parce qu'on l'a trouvée ce  
20 matin, mais on peut le faire au courant de la  
21 journée si vous voulez vous y référer.

22           Alors poursuivons. Toujours concernant le  
23 CASEP, le GRAME recommande de ne financer que la  
24 conversion des clients avec des équipements qui  
25 sont à haute efficacité. Veuillez préciser pourquoi

1 le GRAME en vient à cette recommandation.

2 (10 h 43)

3 R. Évidemment, je reprends avec le plan directeur puis  
4 les nombreux programmes de conversion vers  
5 l'électricité qui sont là et les énergies  
6 renouvelables puis je vais peut-être faire un petit  
7 aparté. On sait que pour le secteur résidentiel on  
8 prévoit, on ne sait pas si les dates vont suivre,  
9 prévoit l'entrée en vigueur d'une législation pour  
10 interdire les nouveaux systèmes de mazout et le  
11 remplacement et le remplacement de combustible.  
12 Donc, c'est une directive qui s'en vient, c'est  
13 quand même d'ici les cinq prochaines années, donc  
14 on se rend compte qu'à terme, les gens ne pourront  
15 plus, quand ils vont arriver à la fin de vie utile,  
16 retourner au mazout. Ils ne pourront pas faire ça.  
17 Donc, ils vont avoir le choix entre le gaz naturel  
18 puis l'électricité. Nous autres, on se dit :  
19 « S'ils ne veulent pas aller avec un équipement  
20 efficace pour les vingt (20) prochaines années,  
21 bien, laissons-les à l'électricité. » C'est un peu  
22 ça. Donc, il faut que le CASEP soit là, solide,  
23 pour favoriser l'efficacité énergétique. Un  
24 appareil, là, neuf, qu'il vient de s'acheter, c'est  
25 pour les vingt (20) prochaines années, là, ce n'est

1 pas juste pour un an, c'est plus sérieux que ça,  
2 là, donc on pense qu'il faut vraiment donner...  
3 donner une direction au CASEP vers l'efficience de  
4 ces équipements.

5 Q. [40] Concernant maintenant les programmes PRRC,  
6 PRC, le GRAME a fait plusieurs recommandations dans  
7 son rapport, dont celle relative aux règles  
8 d'attribution des montants des aides financières.  
9 Avez-vous des modifications ou des nuances à y  
10 apporter?

11 R. Là, j'aborde juste le côté recommandations qu'on a  
12 peut-être une modification à faire, mais quand même  
13 on est content qu'il faudrait peut-être le  
14 souligner, souligner les bons coups qu'on voit au  
15 présent dossier d'Énergir. On a vu qu'Énergir se  
16 concentre pour vraiment améliorer les liens entre  
17 le PRC, PRCC et le PGEÉ au niveau de sa frappe de  
18 ventes, donc ça, c'est très intéressant parce que  
19 ça va beaucoup améliorer l'efficacité. C'est une  
20 porte d'entrée importante, finalement, pour les  
21 programmes en efficacité énergétique. On est  
22 finalement très content de ça. Là, je vais répondre  
23 plus précisément à la question de mon procureur, je  
24 dirais que là, c'est encore une question de  
25 standardisation, on a vu vos questions, les



1 questions de la Régie à cet effet-là, le GRAME, on  
2 est quand même satisfait des réponses qui ont été  
3 fournies au Panel 6, mais on reste toujours  
4 favorable à une standardisation des méthodes et  
5 détermination des aides financières  
6 particulièrement pour une approche de masse. Ça, ça  
7 évite, là, ça évite la pression d'un, je vais dire  
8 un agrégateur, un agent certifié d'Énergir qui  
9 arrive : « J'ai un beau client puis je veux le  
10 faire passer, donc O.K. Je le passe parce que je  
11 n'ai pas de règles, je n'ai pas de standard qui me  
12 dit : « Ça, ça passe, ça, ça ne passe pas. Bon,  
13 c'est correct, c'est juste un peu à côté, ce n'est  
14 pas grave, on le passe, c'est la moyenne, ça  
15 fonctionne. T'sais, ce qu'on présente à la Régie  
16 c'est une moyenne des coûts par rapport au volume,  
17 donc c'est rentable puis... » Non. C'est pour ça  
18 que nous, on a toujours un peu difficulté quand ce  
19 n'est pas standardisé, mais on hésite toujours  
20 parce qu'ils ont besoin de flexibilité aussi dans  
21 la méthode.

22           Donc, juste pour vous dire qu'on est  
23 favorable à une standardisation, si la Régie est  
24 dans cette direction-là, mais ce n'est pas le  
25 principal enjeu du GRAME, c'est plutôt le fait que

1           justement que les agents reconnus d'Énergir qui  
2           vont sur le terrain vont faire plus de promotion du  
3           PGEÉ.

4       Q. **[41]** Concernant justement le PGEÉ, la demande  
5           d'Énergir de reconduire le PGEÉ, dans son rapport,  
6           le GRAME évoque la possibilité d'utiliser un compte  
7           de frais reportés hors base portant intérêts, donc  
8           sans approbation préalable de la Régie. Pourriez-  
9           vous préciser la proposition du GRAME?

10      R. Bon, j'arrive à la section plus compliquée. Je vais  
11           essayer de vulgariser, que ça soit simple et le  
12           plus clair possible. On va peut-être rappeler  
13           l'objectif du GRAME, ça demeure la continuité des  
14           programmes du PGEÉ d'Énergir. Mais on s'est attardé  
15           à examiner la balance entre les avantages et les  
16           inconvenients d'opter pour une solution ou pour une  
17           autre solution.

18                   La proposition d'Énergir, ce qu'on en a  
19           compris, c'est qu'on approuve l'offre de programme  
20           dès maintenant, là, donc on approuverait, dans ce  
21           dossier-ci, l'offre de programme qui était déjà là  
22           au dossier deux mille dix-sept-dix-huit (2017-18),  
23           tel qu'approuvé, et je ne vais pas répéter tout ce  
24           qui est dans la pièce d'Énergir, la pièce B-0198,  
25           mais c'est l'offre de programme telle qu'approuvée

1 par la décision D-2017-094 et des budgets  
2 correspondants. Donc, on approuve ça. Puis ça, ça  
3 implique évidemment que la Régie va devoir écraser  
4 cette présente décision-là dans la prochaine  
5 décision, dans la décision 4043, va devoir écraser  
6 cette décision-là, c'est comme... bon, pas  
7 l'effacer, mais en prendre une nouvelle. À moins  
8 qu'elle décide de ne pas prendre de décision, mais  
9 de ce qu'on a compris, c'est vraiment... c'est le  
10 dossier 4043 qui va devoir de prendre cette  
11 décision-là. Par contre, il y a quand même un  
12 avantage, c'est qu'on ne décale pas le début de  
13 l'amortissement des charges d'aide financière. On a  
14 vu, c'est amorti sur dix ans. On aurait des grosses  
15 réticences si c'était sous l'ancienne méthode où  
16 est-ce qu'à chaque année, toutes les aides  
17 financières étaient passées d'année en année. On  
18 aurait des réticences, là. On reporte d'une année  
19 l'amortissement de dix pour cent (10 %) du budget  
20 de l'année qui est demandé au présent dossier. Ce  
21 n'est pas la fin du monde pour le GRAME. Peut-être  
22 qu'il y a des clients qui n'aimeraient pas les  
23 modifications tarifaires, un petit peu de  
24 variation.

25 (10 h 48)

1           La proposition initiale du GRAME, bien, ça  
2 fait un peu le contraire. Finalement, ça reporte,  
3 ça décale d'une année le début de l'amortissement.  
4 Mais c'est un compte de frais hors base qui porte  
5 intérêt. Ça porte intérêt aussi. Donc, il y a des  
6 frais pour ça. Mais ça comporte l'avantage qu'il y  
7 a juste une décision pour les budgets puis les  
8 programmes. Puis, là, bien, c'est Énergir qui  
9 assume le risque.

10           C'est un peu la question qu'on posait. Est-  
11 ce que vous êtes confortable d'assurer un risque,  
12 de commencer à dépenser sans que vous êtes autorisé  
13 puis de mettre ça dans un compte de frais reportés  
14 vos dépenses. Puis après ça, vous allez aller au  
15 dossier 4043. Ça serait bien surprenant qu'on ne  
16 vous autorise pas les programmes qu'on vous demande  
17 de faire en plus, que TEQ leur demande de faire  
18 pour atteindre leur cible.

19           Donc, on se demandait si Énergir était  
20 confortable de... Parce que, nous, notre objectif,  
21 c'est la continuité des programmes. Si Gaz Métro  
22 n'est pas confortable, dit, nous, on attend une  
23 décision. Bien, là, il y a une coupure. Ce n'est  
24 pas nécessairement à l'avantage ni des clients ni  
25 de l'efficacité énergétique.

1 L'autre proposition alternative, on a  
2 l'impression, que les témoins avaient compris, et  
3 là vous nous corrigerez si on se trompe, quand on  
4 parlait du compte de frais reportés, on a  
5 l'impression qu'Énergir pensait que c'était un  
6 compte de frais reportés finalement en base qui  
7 commencerait à être amorti tout de suite, donc qui  
8 serait autorisé à quelque part. Donc, ça, ce serait  
9 une autre proposition alternative.

10 C'est qu'on pourrait toujours approuver les  
11 budgets sans approuver les programmes, approuver  
12 une dépense. On sait bien que c'est ça qu'ils vont  
13 faire avec. Mais on évite d'approuver l'offre de  
14 programmes, de se prononcer, oui, j'approuve  
15 l'offre de programmes tel que... Donc le dossier  
16 4043 n'a pas besoin d'écraser la décision sur  
17 l'offre de programmes, mais juste la différence  
18 entre le compte de frais reportés qui serait en  
19 base. C'est un peu ça. On n'a pas de choix  
20 particulier. On vous a exposé un peu. On a examiné  
21 la balance des inconvénients entre un puis l'autre.  
22 Mais notre objectif demeure la continuité des  
23 programmes.

24 Q. **[42]** Concernant l'impact des coûts de transport sur  
25 le tarif de réception pour le GNR. Pourriez-vous

1 résumer la position du GRAME?

2 R. Bon. C'est le dernier sujet que j'aborde ce matin.

3 Un autre sujet complexe. Je pourrais peut-être  
4 faire une petite introduction pour que vous me  
5 suiviez bien, dans quelle direction je me... où  
6 est-ce que je dirige. Donc, quand on parle de gaz  
7 naturel renouvelable produit dans une zone... quand  
8 du gaz naturel renouvelable est produit dans une  
9 zone, il y a un effet marginal mais réel sur la  
10 quantité totale transportée vers cette zone par  
11 TCPL ou TQM.

12 Donc, quand c'est produit local, on n'a pas  
13 besoin d'avoir des coûts de transport, mais pour la  
14 portion de production, puis qui est injectée dans  
15 la zone. Parce que, évidemment, il y a juste un  
16 réseau de distribution puis de transport. Donc, ça  
17 marche tout... Il y en a qui dirait que le gaz  
18 naturel coule dans une direction ou dans une autre.  
19 Mais, là, plus il y en a de produit dans une zone,  
20 plus il y aurait une pression pour sortir. Il  
21 sortirait de la zone finalement. Il ne serait pas  
22 transporté, mais il sortirait. Donc, il passerait  
23 par le tuyau. Ils me corrigeront, les types de  
24 tuyau, je ne connais pas bien les appellations.  
25 Mais, ça, TPCL et TQM qu'on nous a présentés à la

1 présentation.

2           Donc, ce qu'on comprend, c'est que... Je  
3 reviens à l'article 15.5.2.1 des Conditions de  
4 service et Tarifs. Cet article-là prévoit un taux  
5 applicable au tarif de réception nul pour le volume  
6 livré en territoire lorsque le gaz naturel est  
7 consommé dans la même zone. C'est un peu normal. Il  
8 n'y a pas de taux de transport à payer pour le  
9 fournisseur parce que, de toute façon, il est  
10 consommé directement là. Donc il n'y a pas de coût.  
11 On l'a vu pour Saint-Hyacinthe. Le tarif est nul  
12 pour cette condition-là.

13 (10 h 53)

14           Cependant, il y a un taux applicable,  
15 finalement, au coût de transport entre les zones,  
16 qui n'est pas fixé. On a regardé dans ce qui est  
17 proposé à la pièce... je n'ai pas le numéro de la  
18 pièce, là, mais sur les Tarifs et conditions. Donc,  
19 ça, c'est à être fixé. Ça va coûter combien quand  
20 le gaz naturel va sortir? Dépendant de quelles  
21 zones, à quel endroit il est situé, bien, combien  
22 ça va coûter? Par zone, il va y avoir un taux qui  
23 va être appliqué. Donc, c'est ce qu'on en  
24 comprend.

25           Donc, on pense que, ça, ça pourrait être un

1           découragement à la production de GNR. Mais, par  
2           zone de consommation là, on n'a même pas le  
3           portrait sont où les zones de consommation, on ne  
4           sait pas combien de consommation... combien de gaz  
5           naturel est consommé, excusez-moi, pour être plus  
6           précise, dans une zone. Puis en fonction du  
7           transport qui est nécessaire pour aller là. Est-ce  
8           qu'on va se retrouver dans certaines zones à fort  
9           potentiel de GNR par rapport au reste de la  
10          province, par exemple? Puis que là, finalement, ça  
11          va être produit là mais parce que c'est enclavé, il  
12          n'y a pas du gaz naturel partout, ce n'est pas  
13          comme l'électricité, il y a des secteurs qui sont  
14          desservis, d'autres qui ne le sont pas, est-ce que  
15          va se retrouver comme un problème, finalement, de  
16          dire, bien, les producteurs ne voudront pas  
17          s'installer à tel endroit, même s'il y a du  
18          potentiel, parce que, finalement, il y a des frais  
19          de transport qui s'ajoutent? Mais ça pourrait être  
20          un désincitatif pour ça.

21                    Donc, on proposait deux solutions. Pourquoi  
22          pas quelque chose de très, très équitable,  
23          finalement, envers tout le monde? C'est-à-dire que,  
24          quand il y a une réduction des coûts de transport,  
25          bien, on le comptabilise puis on garde ça puis, à



1 un moment donné, si un jour, bien, il y en a puis  
2 ça arrive, bien, on... on appliquera la réduction  
3 du coût de transport pour ne pas l'appliquer aux  
4 tarifs de réception jusqu'à ce que ça arrive à  
5 zéro.

6 Mais là on proposait ça... on a parlé à...  
7 interrogé les témoins d'Énergir là-dessus. Lui, il  
8 semblerait qu'il serait plus intéressé à une  
9 solution beaucoup plus simple d'application.  
10 Finalement : « Créons un nouveau tarif de réception  
11 juste pour le GNR. » Parce que là c'est un tarif  
12 qui... qui s'adresse aussi au gaz de schiste, ce  
13 qui est différent du gaz naturel renouvelable.  
14 Parce que, le gaz naturel renouvelable, il faut se  
15 rappeler qu'Énergir va avoir une obligation de  
16 distribution de gaz naturel dans... dans son  
17 réseau.

18 On sait que là, présentement, je pense, si  
19 je ne me trompe pas, le projet de règlement est  
20 déjà déposé, c'est cinq pour cent (5 %) en deux  
21 mille vingt-cinq (2025) au lieu de deux mille vingt  
22 (2020), ça s'est éloigné un petit peu. Mais il y  
23 aura quand même une obligation d'aller chercher ce  
24 gaz naturel là, contrairement au gaz de schiste,  
25 qu'il n'y a pas d'obligation d'Énergir de faire ça.

1           Donc, on pense que ça pourrait être traité  
2           séparément à cause de cette distinction-là.

3                        Donc, je vais conclure, ça ne sera pas très  
4           long. C'est certain que, présentement, c'est  
5           hypothétique, là, on n'a pas les zones de  
6           consommation, on n'a pas les superficies, on ne  
7           sait pas le potentiel de gaz naturel renouvelable  
8           dans chacune de ces zones puis on ne sait pas c'est  
9           quoi la consommation de chacune de ces zones parce  
10          qu'on n'a pas ces informations-là pour l'instant.  
11          On sait qu'elles ont été demandées par la Régie,  
12          qu'elles devraient être déposées dans un prochain  
13          dossier tarifaire, là.

14                       Par contre, on a regardé quand même la  
15          balance des avantages et des inconvénients. Est-ce  
16          qu'on a besoin de commencer tout de suite ou pas?  
17          Est-ce... combien de temps on peu attendre? On voit  
18          que, la solution 1, ça exigerait son implantation  
19          assez rapidement pour permettre la comptabilisation  
20          de la réduction des coûts de transport.

21                       La solution 2, on pourrait toujours la  
22          retarder jusqu'à ce qu'il y ait un problème. Là on  
23          se retrouve... je ne sais pas si je vais être  
24          encore ici dans cinq ans ou rendu... dans cinq ou  
25          dans dix (10) ans, c'est moins probable, là.

1 Mais... et la clientèle aurait bénéficié d'une  
2 réduction durant cinq à dix (10) ans mais là elle  
3 ne sera peut-être pas très... elle va peut-être  
4 s'opposer à dire : « Bien, là ce n'est pas à moi à  
5 payer le transport entre les zones parce que c'est  
6 l'autre qui va en profiter. Donc, il se déplace,  
7 là, je ne vais pas payer pour le voisin. »

8           Donc, on pense que, quand même, d'une  
9 certaine manière, il va falloir trouver une  
10 solution le plus vite possible. Puis là, peut-être  
11 qu'à cette étape-ci, ce qu'il serait intéressant de  
12 faire, c'est d'identifier une démarche pour l'étude  
13 du taux applicable au coût de transport pour le  
14 tarif de réception. Parce qu'on le voit dans... on  
15 le voit, là, ce n'est pas encore déterminé ni par  
16 zone, on ne sait pas ce que ça coûte non plus entre  
17 chacune des zones. Ça n'a pas été... le tableau  
18 n'est pas rempli dans le Tarifs et conditions.

19           Donc, peut-être si vous pouviez identifier  
20 une démarche pour aller dans cette direction-là,  
21 pour l'étude de cette problématique-là, ça serait  
22 la recommandation du GRAME.

23 (10 h 58)

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Q. [43] Merci. Alors ça conclut la présentation de

1 madame Moreau, elle est maintenant disponible pour  
2 les questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. L'ACIG avait annoncé du temps, mais je crois  
5 que maître Sarault a quitté, donc pas de questions.  
6 FCEI? Pas de questions. Le ROEÉ? Pas de questions,  
7 oui, effectivement. Maître Neuman non plus. Et nous  
8 en sommes à Énergir, à moins que j'en aie sauté un,  
9 l'UMQ? Pas de questions. C'est à vous, Maître.

10 CONTRE-INTERROGÉE PAR MARIE LEMAY-LACHANCE :

11 Q. **[44]** Oui, bonjour. Marie Lemay Lachance, Énergir.

12 Une petite question au sujet du traitement  
13 réglementaire du PGEÉ. Vous avez fait état, en  
14 fait, d'une solution alternative qui, sauf erreur  
15 de ma part, ne se retrouve pas dans le mémoire du  
16 GRAME. Est-ce que ce serait possible, juste à des  
17 fins de compréhension, de nous réexpliquer cette  
18 solution alternative-là, juste pour être sûr qu'on  
19 a bien compris?

20 Mme NICOLE MOREAU :

21 R. On proposait dans notre rapport un compte de frais  
22 reportés hors base, mais là on s'est dit : peut-  
23 être qu'il n'a pas besoin d'être hors base  
24 finalement, il pourrait déjà être inclus. Donc, le  
25 montant qui est déjà demandé ici finalement, il n'y

1           aurait rien à modifier, ce serait déjà  
2           finalement... ça pourrait déjà être amorti dans...  
3           commencer à rentrer dans les tarifs, mais de ne pas  
4           demander la reconduction des programmes, d'attendre  
5           le dossier. Le dossier est en parallèle, là, il...  
6           C'est sûr que probablement que votre décision va  
7           être rendue avant l'autre, là, mais c'est quand  
8           même assez rapproché, on parle du même espace-  
9           temps, là. Est-ce que c'est... c'est assez clair?

10        Q. **[45]** Oui.

11        R. On pourra préciser aussi dans l'argumentation.

12        Q. **[46]** Oui, oui, je pense que c'est effectivement  
13           plus clair puis ça confirme la compréhension qu'on  
14           avait. Et selon vous, si on y allait avec cette  
15           solution alternative-là est-ce que... est-ce que je  
16           me trompe ou vous sous-entendez qu'Énergir n'aurait  
17           pas à demander d'autorisation à la Régie pour créer  
18           ce compte de frais reportés-là? Ou peut-être encore  
19           une fois que j'ai mal saisi.

20        R. O.K. Mais pour le compte de frais reportés hors  
21           base, en tout cas je vais faire les deux, là.  
22           Compte de frais reportés hors base, nous, si je  
23           fais un parallèle avec les dossiers dans lesquels  
24           j'ai travaillé pour Hydro-Québec dans les  
25           désinvestissements, par exemple, donc il y avait un

1 compte de frais reportés hors base qui était  
2 autorisé avec l'avertissement : attention, on ne  
3 vous a pas autorisé les... l'utilité, finalement,  
4 des investissements que vous allez faire. Donc ça,  
5 ça va venir dans le prochain dossier, parce qu'on  
6 n'a pas tout entre les mains pour être capable de  
7 juger du bien fondé finalement des investissements  
8 qui sont là. Donc, c'est à vos risques, mais on  
9 vous autorise de le faire puis d'y mettre les...  
10 les modalités, le taux d'intérêt puis tout ça, de  
11 calculer donc.

12 C'est sûr que quand la Régie met un pied à  
13 dire : je vous autorise un compte de frais  
14 reportés, c'est que... de l'autre côté ce qu'on a  
15 vu c'est qu'on pense que c'est déjà autorisé, donc  
16 il y a un pas à faire, mais... mais ça donne quand  
17 même une marge de manoeuvre, ça évite de faire une  
18 deuxième décision qui va écraser l'autre, parce que  
19 la décision n'avait pas été rendue comme telle,  
20 même si... même si les demandeurs s'attendent que  
21 finalement ils continuent à faire des... ici, dans  
22 ce cas-ci, des programmes en efficacité  
23 énergétique, puis qu'ils vont finalement être  
24 remboursés, là, pour ça. C'est pour ça qu'on se  
25 posait la question : êtes-vous confortable avec un

1           risque comme celui-là? Est-ce que ça vous convient?  
2           Parce que c'est pas autorisé, c'est pas étampé, là,  
3           t'sais, c'est... Vous avez le droit d'ouvrir un  
4           compte, de mettre de l'argent... de dépenser, mais  
5           on va juger de l'utilité et de la hauteur de  
6           votre... de ce que vous allez dépenser.

7                        L'autre cas qu'on devrait reporter qui  
8           serait en base, c'est-à-dire que oui, la Régie vous  
9           autorise à dépenser jusqu'à la hauteur de tant. Ils  
10          savent que c'est pour les programmes en efficacité,  
11          mais ils n'autorisent pas la continuité des  
12          programmes, ils ne se prononcent pas sur... O.K.  
13          Continuez les programmes que vous avez déjà faits  
14          l'année passée. Donc, ils ne se prononcent pas là-  
15          dessus, donc ils... mais c'est pour dépenser pour  
16          la continuité des programmes. C'est une subtilité  
17          qu'on propose, là, peut-être que ça peut faciliter  
18          les choses, là.

19        Q. **[47]** Parfait. Je vous remercie. Je n'aurai pas  
20        d'autres questions.

21        LE PRÉSIDENT :

22        Merci bien. Maître Cardinal.

23        Me AMÉLIE CARDINAL :

24        Non, pas de questions, merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Maître Rozon a des questions.

3 INTERROGÉE PAR LA FORMATION :

4 Me LOUISE ROZON :

5 Q. **[48]** Bonjour.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[49]** En lien avec les derniers commentaires,  
8 j'essaye de comprendre votre logique de dire :  
9 « Une autre décision va écraser l'autre », t'sais.

10 (11 h 03)

11 En fait, les décisions de la Régie c'est en  
12 continu. Règle générale, on revient une fois par  
13 année pour fixer des nouveaux tarifs mais rien  
14 n'empêcherait un distributeur ou un intervenant de  
15 revenir en cours d'année. Donc, c'est pas parce  
16 qu'on rend une nouvelle décision en cours d'année  
17 qu'on écrase l'autre qui a été rendue, il n'y a pas  
18 de délai fixé. En tout cas, je ne comprenais pas  
19 trop le principe.

20 R. O.K. Mais...

21 Q. **[50]** Et l'autre élément, vous savez que dans les  
22 tarifaires on approuve les budgets, on n'approuve  
23 pas comme telles toutes les modalités des  
24 programmes, bien que ces modalités-là sont  
25 examinées pour être en mesure de juger de la



1           raisonnabilité du budget mais... Donc, en tout  
2           cas...

3       R. Oui mais vos commentaires sont intéressants parce  
4       que ça nous donne l'opinion un peu de la Régie  
5       comment elle fonctionne. Le problème qu'on avait  
6       vu, qu'on avait examiné avec nos procureurs, parce  
7       qu'on en a un en congé de maternité, c'est : est-ce  
8       que la Régie peut prendre deux fois la même  
9       décision pour la même chose. Donc, c'était ça notre  
10      problématique. C'est sûr qu'en continuité, des fois  
11      c'est des choses différentes qui sont prises en  
12      décision. Puis souvent on voit ça dans un dossier,  
13      la Régie va éviter de prendre une décision parce  
14      qu'elle sait que c'est traité dans l'autre. Donc,  
15      elle ne veut pas que ça soit traité deux fois, par  
16      deux...

17                   Admettons, mais là ça serait surprenant  
18      mais admettons que vous approuviez un montant X  
19      puis dans l'autre dossier qui examine vraiment les  
20      programmes parce qu'eux doivent approuver les  
21      programmes, donc, ils se rendent compte que ce  
22      programme-là on n'en veut pas, ça ne va pas là,  
23      bien là, vous avez approuvé un budget qui est trop  
24      élevé déjà ailleurs.

25                   Donc, c'est dans ce sens-là, ça fait deux

1 décisions différentes. Nous ça ne nous dérange pas,  
2 finalement, c'est pas comme, tu sais, c'est pas une  
3 préoccupation du GRAME mais on regardait les  
4 avantages et inconvénients puis on se posait la  
5 question : bien comment ça va fonctionner tout ça?  
6 C'était des propositions pour alimenter la  
7 discussion mais, finalement, si vous êtes  
8 confortable de prendre ces deux décisions-là, le  
9 GRAME n'a pas de...

10 Q. **[51]** C'est pas qu'on est confortables ou pas, c'est  
11 plus de comprendre votre...

12 R. O.K.

13 Q. **[52]** ... votre position par rapport à ça.

14 R. O.K.

15 Q. **[53]** C'est bon.

16 R. Peut-être mon procureur...

17 Q. **[54]** Oui.

18 R. ... pourra être plus précis...

19 Q. **[55]** C'est bon.

20 R. ... au niveau réglementaire que moi.

21 Q. **[56]** O.K. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[57]** Bonjour Madame Moreau.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[58]** Vous avez parlé d'une préoccupation entre le

1 CASEP, PGEÉ, PRC, PRCC, peut-être interaction ou  
2 complémentarité, et que c'était une préoccupation  
3 que vous aviez. J'ai entendu hier Énergir qui  
4 disait que c'était un sujet qui revenait de temps à  
5 autre et il y avait des questions du côté de la  
6 Régie également.

7 Est-ce qu'il y a déjà eu à votre  
8 connaissance, vous êtes ici à la Régie depuis  
9 plusieurs années, est-ce qu'il y a déjà eu des  
10 séances de travail, des discussions ouvertes ou des  
11 PCR, oui, c'est ça, avec Énergir et tout le monde  
12 pour bien saisir les interactions entre ces  
13 différents programmes et pour éclaircir tout ça,  
14 effectivement.

15 R. Bien, à ma connaissance non, puis c'est un peu ça  
16 qu'on, c'est comme c'est séparé dans des boîtes  
17 mais c'est additionné au total. C'est que nous  
18 autres on demandait le total pour le, c'est quoi  
19 l'efficacité énergétique qui vient de un, qui vient  
20 de l'autre, tu sais, qui est accrochée par un ou  
21 par l'autre des programmes. Mais non, c'est ça,  
22 puis le fait de séparer ces choses-là alors que  
23 d'un point de vue décisionnel il est clair que pour  
24 faire passer un PRC, si on rajoute un CASEP, là, le  
25 client va rentrer puisque là, lui, il devient

1 rentable.

2           Donc, on rajoute des sommes pour rencontrer  
3 des critères mais les critères sont comme évalués  
4 séparément mais il y a quelqu'un à quelque part qui  
5 détermine, qui prend une méthode puis qui organise  
6 tous ces éléments-là ensemble. Donc, cette  
7 intégration-là elle nous a jamais été présentée  
8 puis c'est pour ça qu'on trouve intéressant un  
9 petit peu ce que j'ai trouvé dans la pièce qu'on  
10 vous a montrée.

11 Q. **[59]** Oui, la liste, la décision 2001.

12 R. Oui. Ce n'était pas une décision parce que je suis  
13 allée voir dans la décision de ce dossier-là...

14 Q. **[60]** Oui.

15 R. ... puis il ne semblait pas y avoir eu une prise de  
16 décision parce que c'était une entente cadre dans  
17 le cadre des rencontres avec les intervenants, tout  
18 ça, donc ça s'est décidé autrement. Mais il y avait  
19 le délai de récupération, la rentabilité pour, à  
20 l'époque, SCGM, puis la rentabilité pour le client  
21 selon qu'il utilise le CASEP ou pas, selon qu'il  
22 utilise..., tu sais, le critère de rentabilité  
23 était différent puis là, c'était un client PRC ou  
24 un client PRC plus CASEP donc ça nous donnait quand  
25 même une idée.

1 (11 h 08)

2 Et ça fait, ça fait longtemps de ça, là, mais je  
3 pense que ce serait intéressant que ce soit fait  
4 ça, que ce soient intégrées ces choses-là pour  
5 qu'on voit comment finalement est-ce que la méthode  
6 est appropriée? Est-ce que la méthode est optimale  
7 finalement pour les aides financières?

8 Q. **[61]** Merci. J'ai une autre question et je la pose  
9 ouvertement pour bien comprendre le positionnement  
10 du GRAME par rapport toujours au PRC, PRCC. Vous  
11 demandez, je cherche le terme, standardisation,  
12 mais vous avez dit aussi comprendre la nécessité  
13 d'une certaine flexibilité et c'est là-dessus que  
14 je voulais vous entendre. Parce que je me posais la  
15 question : si vous perdez, si Énergir perd une  
16 substitution ou un potentiel d'élimination de gaz à  
17 effet de serre en raison d'une standardisation,  
18 est-ce que vous n'êtes pas perdant en bout de  
19 ligne? Alors que c'est bénéfique pour la clientèle  
20 vu que ça ajoute une base additionnelle, alors...?

21 R. Pour le CASEP ou c'est pour une combinaison?

22 Q. **[62]** C'est le CASEP.

23 R. O.K. Ou une combinaison de PRC et un CASEP. Oui.

24 Q. **[63]** Oui. Oui. Vous demandez une standardisation.

25 En fait, vous demandez une standardisation

1 également pour...

2 R. Mais, en fait, on...

3 Q. **[64]** ... pour l'approche de masse.

4 R. En fait, on ne sait pas, ce que je vous disais dans  
5 ma présentation, c'est qu'on aurait dû faire ça sur  
6 papier, ça aurait peut-être plus...

7 Q. **[65]** Non.

8 R. ... ça aurait resté plus clair. C'est qu'on n'est  
9 pas convaincu qu'il n'y a pas besoin de  
10 standardisation, mais on ne peut pas vous dire  
11 qu'il en a besoin. C'est parce qu'on ne sait pas  
12 trop comment ça fonctionne en réalité. Même si on  
13 nous a montré que, oui, ils s'assoient ensemble.  
14 Bon. Et il y a une décision commune, il y a des  
15 paramètres d'examinés, mais on n'a pas ça sur  
16 papier, t'sais. On ne sait pas comment ils  
17 procèdent finalement. Ça, c'était dans nos... Je  
18 vois maître Rozon qui se questionne sur ce que je  
19 dis.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Non.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Q. **[66]** En fait, il y avait une séance de travail qui  
24 a porté sur le CASEP si ma mémoire est bonne.

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. [67] ... où il y a eu une présentation de comment  
2 ça fonctionne.

3 R. C'est ça. C'était très intéressant, puis on a vu  
4 que les ratios baissent puis on était content là-  
5 dessus. Je pense qu'on a... dans ma présentation,  
6 j'ai fait court, j'ai dépassé beaucoup mon temps  
7 prévu, là. Mais, je n'ai pas tout tout ramener ce  
8 qui était là-dedans, mais c'est ça. Mais, on a de  
9 la difficulté à se positionner. On s'était  
10 positionner au départ que ce serait intéressant de  
11 la standardisation parce que ça évite des  
12 décisions : « Bien, moi, je veux avoir lui parce  
13 que finalement j'ai une quote » puis finalement ça  
14 passe. Si on pouvait éviter ce genre de... de  
15 raccourci là.

16 Mais, ils nous ont presque convaincus, je  
17 dirais, en audience de dire, ils se mettent tous  
18 ensemble puis là ils font un « brainstorming » où  
19 ils regardent qu'est-ce qu'il faut. Puis après ça,  
20 il y a des paliers qui approuvent après coup. C'est  
21 intéressant de se faire dire ça puis je pense que  
22 c'est rassurant aussi. Mais, les liens demeurent  
23 entre les différents programmes de comment ça  
24 s'applique. Est-ce que c'est la méthode optimale?

25 Je pense, la Régie devrait être capable de

1 dire « oui, je suis convaincue que c'est la méthode  
2 optimale. Allez-y.» Là moi, je ne peux pas vous  
3 dire ça présentement parce que je considère que je  
4 n'ai pas... je n'ai pas l'information suffisante  
5 pour conclure sur ça.

6 Q. [68] Merci. Merci. Alors, pas d'autres questions.  
7 Vous êtes maintenant libérée. Alors, je proposerais  
8 que nous continuions avec l'UMQ. Nous avons pris  
9 deux petites pauses précédemment. À moins que vous  
10 me dites que vous êtes essoufflé tout le monde, on  
11 arrêtera. Vous avez les pouces dans les airs. Ça  
12 veut dire qu'on est prêt à y aller? C'est bien ça.  
13 Alors, nous attendons l'UMQ.

14

15 PREUVE DE L'UMQ

16

17 Me CATHERINE ROUSSEAU :

18 Alors, bonjour. Catherine Rousseau pour l'Union des  
19 municipalités du Québec. Alors, le témoin est prêt  
20 pour être assermenté.

21

22 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
23 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

24

25 PIERRE PRÉVOST, consultant, ayant une place



1 d'affaires au 7085, avenue Giraud, Montréal  
2 (Québec);

3

4 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
5 solennelle, dépose et dit :

6

7 INTERROGÉ PAR Me CATHERINE ROUSSEAU :

8 Q. **[69]** Alors, bonjour Monsieur Prévost.

9 M. PIERRE PRÉVOST :

10 R. Bonjour.

11 (11 h 14)

12 Q. **[70]** C'est bien vous qui avez préparé le mémoire  
13 qui a été déposé sous la cote C-UMQ-0018?

14 R. Oui.

15 Q. **[71]** C'est également vous qui avez préparé la  
16 présentation de la preuve amendée qu'on voit à  
17 l'écran? Celle-ci a été déposée sous la cote 0022.

18 R. Oui.

19 Q. **[72]** Et je comprends, de par le titre, qu'il va  
20 peut-être y avoir certaines modifications que vous  
21 souhaitiez apporter à la preuve?

22 R. Oui, bien est-ce que je procède tout de suite?

23 Q. **[73]** Oui, alors je comprends que vous adoptez le  
24 tout pour valoir à titre de preuve écrite au  
25 soutien de votre témoignage?

1 R. Oui.

2 Q. [74] Je vous cède la parole, allez-y.

3 R. Merci beaucoup. Alors Monsieur le Président,  
4 Madame... Mesdames les régisseuses, Mesdames,  
5 Messieurs, je vais tout de suite, effectivement,  
6 aller de l'avant avec les deux modifications. Une  
7 modification très simple, en fait, c'est une erreur  
8 dans un sous-titre à la page 9 du mémoire, donc  
9 changement de titre. Et quelque chose qui a quand  
10 même plus de... plus d'intérêt, c'est que... alors  
11 qu'on avait dit, dans le mémoire, qu'on ne se  
12 prononcerait pas sur la question du GNR, de tous  
13 les volets du GNR qui était déposé au présent  
14 dossier.

15 Suite au dépôt de la preuve, est apparu la  
16 pièce B-0268, là, GMQ Document 16, dans sa nouvelle  
17 version, et il nous est apparu intéressant, ça fait  
18 qu'on l'a lu, on l'a soumis à l'UMQ puis on  
19 trouvait que c'était une bonne proposition que le  
20 Distributeur faisait et donc, on voudrait signaler  
21 que l'UMQ appuie cette proposition du Distributeur  
22 parce que ça a pour effet de simplifier un peu  
23 l'administration du tarif de réception. Ça vient  
24 d'être dit par l'intervenante précédente, là, le  
25 tarif de réception a été beaucoup pensé pour du gaz

1 de schiste, hein, à l'époque où les audiences  
2 étaient tenues, ça a duré plusieurs années. Puis  
3 nous, l'UMQ, on a dit très souvent que pour un  
4 producteur municipal dont c'est la vingt-troisième  
5 (23e) priorité d'injecter du gaz naturel dans un  
6 réseau, il fallait simplifier le plus possible, il  
7 fallait l'assurer d'une... je dirais d'une certaine  
8 complicité pour... tout en maintenant indemne la  
9 clientèle. De ne pas s'assurer que... c'est-à-dire  
10 de l'assurer qu'on fait tout ce qu'il faut pour que  
11 ce soit simple à administrer que ce tarif de  
12 réception. Donc, c'est des petits ajustements que  
13 nous considérons positifs et c'est pour ça qu'on  
14 les appuie.

15 Maintenant, si on touche au PCR dont le nom  
16 au complet m'échappe maintenant... oui, non parce  
17 que je vous ai entendus tout à l'heure vous  
18 demander PRC ou PCR, oui, le PCR, le plan, le  
19 processus... voilà merci beaucoup. Enfin bref, le  
20 PCR, je pense qu'il y a un... du point de vue de la  
21 Régie, parce qu'évidemment, on revient tous en  
22 appui à la proposition du Distributeur à l'effet de  
23 pérenniser pour les trois prochaines années le PCR,  
24 le Processus de consultation réglementaire, et je  
25 pense que du point de vue de chacun des

1 intervenants, on voudrait bien rentrer dans la case  
2 « Allégement réglementaire », mais à l'expérience,  
3 il nous semble important de vous signaler que  
4 puisque la Régie n'est pas présente, a jugé bon de  
5 ne pas être présente jusqu'à maintenant dans le  
6 PCR, c'est clair qu'il y a une amélioration de la  
7 compréhension des enjeux et des problématiques  
8 entre le Distributeur et les intervenants. Donc, à  
9 la limite, même si ça coûtait un petit peu plus  
10 cher, puis on a vu, dans la preuve du Distributeur,  
11 que ça coûte une... il y a un certain déboursé, là,  
12 soixante mille dollars (60 000 \$) sur cinq  
13 réunions, donc douze mille dollars (12 000 \$) par  
14 réunion, à la limite, il n'est pas dit que même si  
15 ça ne contribuait pas à l'allégement réglementaire,  
16 que ça ne serait pas utile parce que de notre avis,  
17 ça sert à améliorer le processus réglementaire.  
18 Quand je dis que ça ne fait pas... je ne fais pas  
19 nécessairement le lien avec l'allégement, c'est  
20 parce que quand on comprend mieux, des fois on pose  
21 plus de questions. Donc, la DDR ou l'audience peut  
22 être davantage alourdie, si vous comprenez. Alors  
23 donc, ça, c'est pour ça que le caractère utile, ce  
24 n'est pas né... ça ne se traduit pas nécessairement  
25 par de l'allégement. Ceci étant, c'est avec cette

1           compréhension-là qu'on a fait la proposition, nous,  
2           tout en appuyant essentiellement ce que le  
3           Distributeur avait dit, on disait : « Bien, à ce  
4           moment-là, allons jusqu'au bout de l'exercice puis  
5           pour alléger, il faudrait véritablement que lorsque  
6           le Distributeur vient en preuve... vient dans une  
7           cause tarifaire avec des sujets qui ont été traités  
8           pendant les séances de PCR, bien il faut qu'on ait  
9           une façon de signaler à la Régie que le sujet a été  
10          discuté, qu'il a recueilli l'assentiment de soit de  
11          la totalité ou d'une majorité. » Et si possible, et  
12          c'était notre proposition à nous, signaler tout de  
13          suite à la Régie quelles ont été les propositions  
14          alternatives, les modifications suggérées de façon  
15          à ce que le Distributeur puisse même se positionner  
16          face à ça.

17          (11 h 19)

18                 Alors, le Distributeur n'avait pas... ne  
19                 l'avait pas jugé utile dans le dépôt de sa preuve.  
20                 Par contre, dans la... dans la preuve... dans le  
21                 document qui a été déposé hier ou avant-hier, il y  
22                 a eu une modification de la proposition du  
23                 Distributeur et, nous, il nous semble que ça va  
24                 dans le bon sens, mais c'est encore insuffisant.  
25                 Parce que dans l'ajustement de la proposition que

1 le Distributeur fait, on s'en tient toujours à  
2 l'obligation d'unanimité, si on a bien compris des  
3 commentaires qui ont été fournis, l'obligation  
4 d'unanimité de la part des intervenants quant à...  
5 quant au dévoilement à la Régie de ce qui a été...  
6 ce qui a été discuté.

7 Et là, nous, on ne comprend pas trop  
8 pourquoi il faudrait que ce soit unanime, donc  
9 c'est comme se mettre un peu des bâtons dans les  
10 roues pour rien. La Régie serait mieux informée si  
11 elle recevait, dans une fiche de positionnement ou  
12 dans un dossier, dans une preuve du Distributeur,  
13 un tableau qui dirait : voici, les intervenants se  
14 sont positionnés là-dessus, ce qu'on dépose est  
15 exactement ce qui a été discuté ou présenté. Et,  
16 par exemple ça peut arriver, c'est des cas de  
17 figure qui arrivent, il y a unanimité de la part  
18 des intervenants pour dire : bien oui, on vous  
19 appuie là-dessus, donc il n'y aura pas... il n'y  
20 aura pas de débat devant la Régie, on ne va pas ni  
21 poser de questions ni... ni prendre du temps  
22 d'audience. Ça n'empêche pas la Régie, que la  
23 Régie, elle, peut avoir des questions puis peut,  
24 effectivement, poser toutes les questions qui lui  
25 semblent utiles de poser. Mais du côté des

1 intervenants, ça, ça allégerait le fardeau, si on  
2 veut, ou le processus réglementaire.

3 C'était juste pour expliquer pourquoi on  
4 est... on est favorables à aller un petit peu plus  
5 loin que ce à quoi le Distributeur en est venu dans  
6 sa... son ajustement ou sa modification de  
7 proposition cette semaine. Donc, pour le PCR ça  
8 fait le tour.

9 Un autre sujet qui a été traité par l'UMQ  
10 dans sa preuve, c'est... ce sont les balisages.  
11 Bon, le plan de balisage il a été... ça n'a pas été  
12 spontané chez le Distributeur, il a fallu qu'il  
13 soit... que ça fasse l'objet d'une décision de la  
14 Régie. L'UMQ l'a demandé pendant au moins deux,  
15 sinon trois années consécutives, là, début des  
16 années deux mille dix (2010). Et évidemment on  
17 était très heureux qu'il y ait un plan de balisage  
18 et on constate la chose suivante chez le  
19 Distributeur, qui n'est pas... qui n'est pas  
20 surprenante, parce que toute grande organisation  
21 réagit de la même façon. Il y a certains services  
22 qui reçoivent un balisage et s'en servent  
23 intelligemment et le comprennent, l'utilisent.  
24 C'est un outil, pour eux, d'amélioration. Et puis  
25 il y a d'autres services qui semblent plus... je

1           dirais plus attentistes par rapport à... par  
2           rapport à l'utilisation d'un baliseur.

3                       Alors le balisage auquel je fais allusion  
4           dans ce cas-ci, on passe toujours plus de temps sur  
5           les problèmes que sur les bons coups, mais il faut  
6           quand même le signaler, qu'il y a plusieurs  
7           services. De toute manière, je pense que je l'ai  
8           dit, là : service à la clientèle, gestion du parc  
9           de véhicules, approvisionnement. Dans les documents  
10          qui sont déposés, on a la... je dirais la quasi-  
11          certitude ou enfin on a la démonstration de  
12          gestionnaires qui reçoivent ce balisage et qui se  
13          posent les bonnes questions puis qui se disent :  
14          bien on va continuer à tenter de s'améliorer puis  
15          le balisage nous est utile parce qu'il nous a  
16          permis de nous situer dans un marché de référence  
17          qui est réaliste pour nous. Bon.

18                      Maître Rousseau a posé des questions en ce  
19          qui concerne le balisage sur la rémunération  
20          directe. À cet égard-là, nous, on est très  
21          insatisfaits parce que dans un marché de référence  
22          qui est quand même favorable, si on veut, au  
23          Distributeur, on ne parle pas de la moyenne des  
24          salaires au Québec, on parle d'un marché de  
25          référence qui a été déterminé par la firme et



1 qui... qui regroupe des entreprises qui sont  
2 généralement considérées comme étant généreuses au  
3 plan de la rémunération. Et il en ressort quand  
4 même une sur-rémunération, trois virgule huit pour  
5 cent (3,8 %) au total, c'est pas... Trois virgule  
6 huit pour cent (3,8 %) sur des dépenses  
7 d'exploitation, bien c'est quelques millions de  
8 dollars. C'est pas rien, là, c'est...

9           Alors donc la première question qui nous  
10 vient à l'esprit c'est : pourquoi est-ce qu'il n'y  
11 a pas un plan pour essayer de revenir à la médiane?  
12 On est trois virgule huit pour cent (3,8 %) au-  
13 dessus de la médiane. Alors on s'est fait dire :  
14 bien écoutez, une question de paix industrielle.  
15 Imaginez s'il y avait... si on perdait cette paix  
16 industrielle, qu'est-ce que ça... qu'est-ce que ça  
17 voudrait dire. Bon. C'est un argument qui est un  
18 peu fourre-tout, la paix industrielle, mais si tous  
19 les employeurs faisaient ça ce serait... on  
20 n'avancerait pas beaucoup.

21 (11 h 24)

22           Par ailleurs, l'autre argument qui a été  
23 utilisé c'est : on fait face à des pénuries. Mais  
24 moi, je peux vous annoncer que, des pénuries, là...  
25 des pénuries de personnel, tous les employeurs font

1 face à ça maintenant. Ce n'est que le début d'une  
2 tendance, hein, c'est démographique. Et donc, le  
3 marché de référence, il va bouger dans le même  
4 sens.

5           Donc, la correction qu'on demande, c'est la  
6 correction suite à une prise de photos parce que  
7 c'est une sur-rémunération qui est payée par  
8 l'ensemble de la clientèle. Alors, je ne peux pas  
9 croire qu'il n'y a pas des stratégies que le  
10 Distributeur pourrait développer pour être un petit  
11 peu plus... un petit peu plus proche de la médiane.  
12 Surtout que le trois point huit pour cent (3.8 %)  
13 cache des écarts importants par catégorie d'emploi.

14           Ces écarts-là font état que, les employés  
15 au taux horaire, eux sont plutôt un petit peu en  
16 dessous de la médiane. Pas dramatiquement, là, on  
17 reste toujours dans la marge de quatre (4) à cinq  
18 pour cent (5 %). Mais que les trois autres...  
19 surtout deux autres catégories d'emploi,  
20 professionnel... c'est-à-dire les cadres  
21 professionnels et les personnels de bureau, eux,  
22 ils sont nettement au-dessus de la zone, si on peut  
23 considérer, la zone d'erreur, là, ils sont au-  
24 dessus de dix pour cent (10 %) au-dessus de la  
25 médiane d'un marché de référence qui est quand même

1 bien ficelé. Alors, là il y a sûrement quelque  
2 chose à faire là.

3 Je ne peux pas croire... on ne peut pas se  
4 contenter d'une réponse qui dit : « Oui, mais,  
5 attention, on ne touche pas à ça, là. C'est la paix  
6 industrielle. » Bien, là je m'excuse mais c'est  
7 facile à dire quand c'est quelqu'un d'autre qui  
8 paie. C'est la clientèle qui paie pour ça.

9 Alors, moi, je pense que tout ça se traduit  
10 par une demande... ça rentre dans le coût de  
11 distribution, ça rentre dans les dépenses  
12 d'exploitation, donc il serait normal que, pour le  
13 bénéfice de la clientèle, qu'on demande au  
14 Distributeur de développer une stratégie. Pas de  
15 façon sauvage, là, pas sur un an, mais sur trois  
16 (3), quatre (4), cinq (5) ans de diminution de cet  
17 écart dans les catégories d'emploi où l'écart  
18 constaté par rapport à la médiane est plus  
19 important.

20 Si je saute à l'autre point. Bien,  
21 évidemment, il y a un lien évident. On fait face  
22 cette année à une demande... une demande du  
23 Distributeur d'une augmentation quand même assez  
24 salée de ses dépenses d'exploitation. Ça a été déjà  
25 démontré dans quelques preuves d'intervenants. Et

1 cinq point un (5.1) ou cinq point huit (5.8), moi,  
2 je considère toujours que c'est cinq point huit  
3 pour cent (5.8 %) parce que c'est par rapport à ce  
4 qui a été autorisé par la dernière décision de la  
5 Régie. Ça devrait être justifié par une  
6 circonstance... des circonstances exceptionnelles.  
7 Ce qui n'est pas le cas, à notre avis, quand on lit  
8 la preuve de l'intervenant... c'est-à-dire du  
9 Distributeur.

10 Et on n'a pas voulu jouer au gérant  
11 d'estrade, on s'est dit, bien, à ce moment-là, il  
12 ne s'agit pas de dire si, oui ou non, telle, telle  
13 partie est justifiée. On s'est dit, ça fait quatre  
14 ans que... trois ans... quatre ans maintenant,  
15 c'est une erreur, c'est plutôt quatre ans que le  
16 Distributeur se contente d'une augmentation qui est  
17 de l'ordre de l'inflation. Il demande lui-même  
18 entrer en MRI, il y a une cause qui est déjà  
19 initiée devant la Régie. Normalement, dans un  
20 système de MRI, on devrait s'attendre à des  
21 augmentations de l'ordre de l'inflation ou quelque  
22 chose comme ça, en tenant compte des exclusions et  
23 des exogènes. Mais... donc, la recommandation,  
24 c'est de dire, bien, maintenons une croissance de  
25 ces dépenses d'exploitation autour de l'inflation.

1 Pas nécessaire l'inflation même mais on parle  
2 d'autour de deux pour cent (2 %), bien, ça peut-  
3 être entre un point huit (1.8) et deux point trois  
4 (2.3), là. Donc, il y a de la marge. Mais il y a  
5 une différence entre ça et le cinq point huit pour  
6 cent (5.8 %) qui est demandé.

7 Le dernier point, qui a fait sursauter  
8 lorsque maître Rousseau a voulu poser des questions  
9 hier, la question des croisements d'égouts. Je sais  
10 qu'on n'est pas populaire quand on revient avec ça,  
11 mais la clientèle qu'on représente, ce n'est pas  
12 seulement des consommateurs de... des clients de  
13 gaz, c'est aussi des gestionnaires de territoires  
14 et, notamment, de toutes les opérations de sécurité  
15 publique sur leur territoire.

16 Mais l'angle sous lequel on a pris ce  
17 débat-là, après l'avoir laissé pendant... on ne lui  
18 a pas touché pendant quatre ans, c'est simplement  
19 que, dans les dépenses d'opération... et c'est  
20 cohérent avec le document sur la stratégie de  
21 gestion des actifs, il y a un montant de cent  
22 vingt-trois mille dollars (123 000 \$) qui est  
23 demandé par le Distributeur pour les fins du  
24 problème de croisements d'égouts.

25 Ce qu'on a demandé en DDR, parce qu'on a

1 posé plusieurs questions en DDR sur ce sujet-là,  
2 c'est quelle est la proportion ou quels sont les  
3 montants de ces budgets-là qui sont effectivement  
4 dépensés aux fins des croisements d'égouts au fil  
5 des ans?

6 (11 h 29)

7 Ça tourne autour de vingt-cinq pour cent  
8 (25 %). Donc, vingt-cinq pour cent (25 %) de ce qui  
9 est demandé est effectivement dépensé. Donc, notre  
10 proposition, ce n'était pas inflationniste du tout.  
11 C'est-à-dire cette autorisation de dépenser, cette  
12 enveloppe qui, cette année, serait autour de cent  
13 vingt-trois mille dollars (123 000 \$), est-ce qu'on  
14 ne pourrait pas utiliser le solde non dépensé pour  
15 des corrections lorsque quelqu'un se rend compte  
16 qu'il y a un croisement d'égouts, le signal à  
17 Énergir, et Énergir paie pour la correction?

18 Donc, cet écart-là, ce solde d'enveloppe ne  
19 pourrait-il pas être utilisé pour, à chaque année,  
20 financer une partie de détection? Je suis  
21 convaincu, moi, qu'une firme aussi bien gérée et  
22 organisée qu'Énergir connaît, même sans en avoir  
23 fait déjà l'inventaire parfait, connaît les  
24 endroits où il est plus susceptible d'y avoir eu  
25 pendant la dizaine d'années où cette pratique-là

1           était en vigueur, où il aurait pu y avoir des  
2           croisements d'égouts. Donc, de là on y va un petit  
3           peu, un petit peu, je dirais, de façon intuitive.  
4           Et puis on finance avec le solde de l'enveloppe de  
5           la détection, du passage de caméra dans les égouts.

6                       Je vous dirais que, actuellement, ce sont  
7           les municipalités qui paient pour ça. On le fait,  
8           là. Parce qu'il y a beaucoup de villes qui se sont  
9           rendu compte qu'il y en avait des croisements  
10          d'égouts puis se disent, bien, tant qu'à y être,  
11          là, parce qu'on ne veut pas être pris avec une  
12          explosion, quelque chose, donc on va... on n'avait  
13          pas prévu de faire ça, mais on va faire passer la  
14          caméra.

15                      Or, ça, c'est des coûts qui, actuellement,  
16          sont assumés par certaines municipalités, pas  
17          toutes, mais qu'on aimerait bien faire assumer par  
18          le Distributeur. Ce sont ses opérations qui ont  
19          provoqué ces problèmes-là. Donc, elle est écrite,  
20          la recommandation, d'utiliser la part non dépensée  
21          donc du poste de correction de croisement d'égouts.  
22          Voilà! Ça fait le tour de notre présentation.

23        Q. [75] Merci beaucoup, Monsieur Prévost. Alors, je  
24        n'ai pas de questions. Le témoin est disponible si  
25        d'autres en ont.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. On va sauter l'ACIG. FCEI, est-ce que vous  
3 avez des questions? Non. Le GRAME? Le ROÉÉ. Non  
4 plus, SÉ-AQLPA. Nous arrivons maintenant à Énergir.  
5 Me VINCENT LOCAS :

6 Oui, Monsieur le Président. On demanderait  
7 peut-être une petite pause d'une dizaine de  
8 minutes, question de revoir le tout avec nos  
9 collègues.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pas de problème. À moins vingt.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Bonjour, Monsieur le Président. Hugo Sigouin-Plasse  
17 pour Énergir S.E.C.

18 Q. **[76]** Bonjour, Monsieur Prévost. Vous allez bien?

19 R. Très bien, merci. Vous-même?

20 Q. **[77]** Oui. Vous allez voir, le contre-interrogatoire  
21 devrait être assez court. Ou surprenez-moi, très  
22 long, je ne sais pas, vous verrez par la question.

23 R. Vous me mettez au défi.

24 Q. **[78]** Oui, c'est sûr. Ah, je suis convaincu que vous  
25 êtes capable de le relever. On va parler de vous.



1           Essentiellement, est-ce que... Vous voyez qu'on  
2           peut aller prendre un café, hein, on peut aller  
3           chercher... bref, se mettre dans des  
4           predispositions plus relaxes. Quelle est votre  
5           qualification, Monsieur Prévost?

6           R. Quelles sont mes qualifications?

7           Q. **[79]** Oui, votre profession.

8           R. Oui. Je suis consultant.

9           Q. **[80]** Non, mais votre formation.

10          R. Ah, la formation. Je suis économiste.

11          Q. **[81]** Vous êtes économiste. Est-ce que vous avez une  
12          formation...

13          R. Doublé d'un...

14          Q. **[82]** Est-ce que vous avez une formation en  
15          ressources humaines?

16          R. Non. Mais j'ai... Si vous me permettez de compléter  
17          ma première réponse. Je suis économiste. Je suis  
18          aussi aménagiste, donc urbaniste. Et j'enseigne...  
19          Est-ce que j'enchaîne ou bien je... Je fais mon  
20          curriculum?

21          Q. **[83]** C'est là que je disais tout à l'heure,  
22          d'entrée de jeu, ça se peut qu'on parle longtemps  
23          ou que...

24          R. O.K.

25          Q. **[84]** ... ce soit bref. Mais je ne veux pas vous

1 interrompre dans votre témoignage. Présentez-nous  
2 qui vous êtes!

3 R. O.K. Bien, de façon très simple. À part cette  
4 formation académique, j'ai été gestionnaire  
5 d'organisation, gestionnaire de ville. J'ai été  
6 conseiller en fiscalité. J'ai géré des dossiers de  
7 relations gouvernementales, surtout dans les  
8 ressources humaines et les relations de travail à  
9 titre de vice-président exécutif du Conseil du  
10 patronat du Québec.

11 Q. **[85]** O.K.

12 R. Depuis... Je vais faire une histoire courte. Depuis  
13 quinze (15) ans, seize (16) ans, je suis à mon  
14 compte comme consultant. J'ai une clientèle qui est  
15 à peu près, je dirais, soixante pour cent (60 %)  
16 municipal et quarante pour cent (40 %) secteur  
17 privé et associatif. Donc, les études que je fais  
18 sont des études économiques et aussi des études,  
19 par exemple des analyses stratégiques pour des  
20 organisations, notamment...

21 Q. **[86]** L'UMQ?

22 R. Notamment pour l'UMQ, oui, c'est ça. Mais l'UMQ  
23 actuellement, j'agis plutôt comme analyste désigné  
24 par le conseil d'administration pour les dossiers  
25 de la Régie. Grosso modo, ça fait le tour.

1 (11 h 45)

2 Q. **[87]** Parfait. Excellent! Donc, je comprends de cela  
3 que vous n'avez pas de formation spécifique au  
4 niveau de la gestion des ressources humaines?

5 R. Non.

6 Q. **[88]** Je comprends que vous avez peut-être... vous  
7 avez touché à ça, mais vous n'avez pas de formation  
8 à cet égard-là?

9 R. Non.

10 Q. **[89]** Est-ce que vous avez géré un conflit de  
11 travail?

12 R. Oui

13 Q. **[90]** Oui?

14 R. Oui.

15 Q. **[91]** À quel niveau?

16 R. Au niveau municipal.

17 Q. **[92]** O.K. Quelle municipalité?

18 R. La Ville de Rosemère, à titre de directeur général.

19 Q. **[93]** O.K. Combien d'employés?

20 R. Cent cinquante (150) employés.

21 Q. **[94]** Parfait.

22 R. J'ai... dans... voulez-vous que j'aille plus loin  
23 ou...?

24 Q. **[95]** Non, non, parfait, ça va.

25 R. Non? O.K.

1 Q. **[96]** Est-ce qu'au niveau des technologies de  
2 l'information, est-ce que vous avez une formation  
3 au niveau des technologies de l'information?

4 R. Non.

5 Q. **[97]** Pas de formation. En matière de marketing?

6 R. Non, pas de formation.

7 Q. **[98]** Non? O.K.

8 R. De l'expérience.

9 Q. **[99]** O.K. De quel type?

10 R. De type quand on est gestionnaire, on touche un peu  
11 à tout. Donc, mise en place de... détermination des  
12 critères pour la mise en place de sites web, mise  
13 en marché de nouveaux produits, toutes les études  
14 concernant... pas moi, je ne les ai pas faites,  
15 mais je les ai commandées, j'ai géré le processus  
16 de mise en place d'un service de relations de  
17 travail, pour l'UMQ, notamment, on remonte à il y  
18 a vingt-cinq (25) ans, alors que les services  
19 n'étaient pas très évolués qui étaient offerts par  
20 l'UMQ, il y avait seulement un service conseil. Et  
21 on a mis en place un service qui demandait à  
22 s'autofinancer, donc il a fallu faire la tournée du  
23 Québec, il a fallu déterminer... Et aujourd'hui,  
24 bien ça fonctionne très bien, c'est un service avec  
25 une quinzaine d'employés puis qui est complètement

1 autofinancé. Donc ça, c'est mon bébé quand je suis  
2 parti de l'UMQ. Donc j'étais... c'est la dernière  
3 chose que j'ai faite, là, à ce moment-là.

4 Q. **[100]** Parfait.

5 R. De même que quand j'étais vice-président du conseil  
6 du patronat, j'avais la responsabilité des  
7 relations avec les centrales syndicales. Donc, ce  
8 qu'on appelle la paix industrielle, toutes les  
9 questions de négociation à haut niveau avec le  
10 gouvernement, bien je les ai... j'ai joué dans ces  
11 eaux-là souvent.

12 Q. **[101]** O.K. Juste un instant s'il vous plaît...

13 Parfait. Laissez-moi voir si on poursuit la  
14 discussion... Qu'est-ce que vous dites, à la  
15 page... je suis à la page 5 de votre présentation,  
16 Monsieur Prévost. Qu'est-ce que vous entendez  
17 par... bon :

18                               Donc, elle rejette donc la demande de  
19                               hausse de 5,1 % ou de 5,8, selon le  
20                               niveau de départ utilisé qui ne  
21                               pourrait pas être justifiée que par  
22                               une situation exceptionnelle.

23 Qu'est-ce que vous entendez par « situation  
24 exceptionnelle »?

25 R. Bien ça serait une situation qui, par exemple,

1           ferait contraste avec la situation vécue par le  
2           Distributeur dans les années précédentes ou dans  
3           les années qui suivent immédiatement. Par exemple,  
4           ça peut être un changement important au niveau de  
5           la conception même de son réseau ou de... Il peut y  
6           avoir différents... du contexte réglementaire.  
7           Donc, je ne crois pas que ces exemples... En fait,  
8           ces exemples-là n'ont pas été amenés en preuve.

9                        Les seules choses qui ont été amenées en  
10           preuve sont des justifications très... très  
11           parcellaires de nouvelles ressources, d'un montant  
12           supplémentaire requis pour financer des postes, de  
13           l'accompagnement lors de mise à la retraite, ou  
14           enfin, de chevauchement d'embauche avant que la  
15           personne quitte. Et ça, là-dessus, on a dit qu'on  
16           n'était pas complètement contre, là, dans la mesure  
17           où c'était des postes où il y avait beaucoup de  
18           connaissances acquises sur le terrain. Et on ne  
19           parle pas ici d'un poste... En général, ce n'est  
20           pas des postes professionnels, c'est plus des  
21           postes techniques qui se qualifient pour ce genre  
22           de chose là. Dans les municipalités, on en a plein,  
23           là, des gens qui jouent dans les réseaux, comme on  
24           dit. Ça, ces gens-là, l'essentiel de leurs  
25           compétences est acquis sur le... en emploi et non

1 pas préalablement à l'emploi parce qu'il n'y a pas  
2 beaucoup d'employeurs qui sont... qui gèrent ce  
3 même type de réseau. Alors, un peu la même  
4 situation que ce qu'Énergir vit. Donc pour ces  
5 postes-là, on serait d'accord, on l'a dit dans le  
6 mémoire.

7 Et puis la question des technologies de  
8 l'information, bien là on parle d'amener beaucoup  
9 de nouveaux projets, dix-sept (17) nouvelles  
10 ressources, si ma mémoire est bonne. Et les  
11 services... le montant de... le niveau de services  
12 professionnels est en croissance aussi, donc c'est  
13 pour ça qu'on nous égraine tout ça, mais sans  
14 justifier, sans qu'il y ait vraiment quelque chose  
15 de... je dirais de...

16 (11 h 50)

17 Q. **[102]** Mais sauf erreur, Monsieur Prévost, je  
18 comprends que ce n'était pas vous qui posiez les  
19 questions, mais pour le panel 5, il n'y a aucune  
20 question qui a été posée à cet égard-là par l'UMQ.  
21 Mais vous jugez que c'était mal justifié, vous  
22 aviez des données au dossier mais vous n'avez pas  
23 jugé opportun de questionner un panel de cinq  
24 personnes à cet égard-là. Vous jugez...

25 R. Ça, c'est pas moi qui...

1 Q. **[103]** ... vous qui n'avez pas de compétence ou de  
2 formation en matière de...

3 R. Oui.

4 Q. **[104]** ... technologies de l'information que c'est  
5 trop...

6 R. Je n'ai pas de formation, j'ai quand même certaines  
7 compétences.

8 Q. **[105]** Oui.

9 R. Mais pas de formation.

10 Q. **[106]** Mais pourquoi n'avez-vous pas testé cette  
11 compétence-là en posant des questions au panel?

12 R. C'est pas moi qui posais les questions au panel.

13 Q. **[107]** Bien, vous êtes analyste.

14 Me CATHERINE ROUSSEAU :

15 Écoutez, je vais intervenir. Je comprends mais je  
16 rappellerais peut-être à mon confrère qu'on n'est  
17 pas ici pour argumenter avec le témoin, de un. Et  
18 de deux, c'est le fardeau du Distributeur, c'est  
19 lui qui présente sa preuve. Donc, si la preuve est  
20 incomplète, bien, écoutez, il va devoir vivre avec.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Tout à fait, on ne remet pas en question les  
23 principes de base quant au fardeau de la preuve et  
24 on argumentera là-dessus, Monsieur le Président,  
25 sans aucun problème. Maintenant, monsieur Prévost



1 est ici, il fait une affirmation, il nous dit  
2 « C'est mal justifié ».

3 Et puis dans un processus comme le nôtre où  
4 on se doit de poser des questions, la Régie pose  
5 des questions, et d'arriver en toute fin d'audience  
6 comme ça puis nous dire « C'est mal justifié. » je  
7 pense que je suis en droit de poser la question à  
8 monsieur Prévost qui est l'analyste au soutien de  
9 la position de l'UMQ, lui demander « Pourquoi  
10 n'avez-vous pas jugé opportun de recommander à  
11 votre cliente de questionner Énergir lorsque  
12 c'était opportun de le faire sur ces éléments  
13 névralgiques là ».

14 Puis on se souviendra, Monsieur le  
15 Président, qu'on a une présidente, une CEO qui est  
16 venue ici en début d'audience vous dire « On a des  
17 besoins fondamentaux en matière de pérennité de nos  
18 opérations et on doit avoir les gens motivés,  
19 présents, bien formés pour nous permettre de  
20 relever les défis au cours de l'année deux mille  
21 dix-neuf (2019) ».

22 Madame Brochu était là, a témoigné là-  
23 dessus. On a un panel de quatre ou cinq personnes,  
24 de mémoire, qui était là pour répondre à des  
25 questions. Il n'y a aucune question qui a été

1 formulée là-dessus. Alors, je pense que la question  
2 est tout à fait légitime. Qu'il me dise maintenant,  
3 que monsieur Prévost se protège derrière son rôle  
4 d'analyste, je trouve ça un peu court.

5 Si vous jugez que c'est pas opportun  
6 d'aller plus loin, je retirerai ma question. Mais  
7 je pense que c'était tout à fait légitime de la  
8 poser. On argumentera là-dessus. Mais pour moi, il  
9 y a un problème fondamental quand on vient ici nous  
10 dire qu'on a mal justifié notre demande mais qu'on  
11 fait que soulever cette question-là sans même  
12 vouloir s'engager dans une réflexion commune  
13 complète.

14 LE PRÉSIDENT :

15 À tout événement, je comprends que le débat est  
16 clos considérant que la question a été posée et  
17 j'aurais tendance à abonder pour la suite...

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 C'est bon.

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... que ça s'aborde mieux dans le cadre d'une  
22 plaidoirie.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Excellent.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Puis je voudrais ajouter également que, à première  
3 vue, je pense que ça peut appartenir au droit de  
4 chacun des intervenants de choisir ses questions...

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Tout à fait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... et la manière d'administrer sa preuve.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Puis je n'en veux pas à maître Rousseau d'avoir  
11 fait son intervention. C'est de bonne guerre. Peut-  
12 être que j'aurais fait le même type d'intervention,  
13 je le reconnais d'emblée. Mais c'est parce qu'il ne  
14 faut pas dénaturer le processus dans lequel nous  
15 sommes.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Non, c'est bien.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Mais là, je plaide en ce moment.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, oui, c'est correct. Ça anime l'avant-midi.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Tout à fait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Tout à fait.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 C'est bon.

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est bien.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Q. **[108]** Alors, voyons voir si, dans ce contexte-là,  
7 on a d'autres choses à se dire, Monsieur Prévost.

8 Un instant. Ça sera tout. Ça sera sagement tout.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci Maître. Maître Cardinal?

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Merci, je n'aurai pas de questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

16 Mme FRANÇOISE GAGNON :

17 Françoise Gagnon pour la Régie.

18 Q. **[109]** Bonjour Monsieur Prévost.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[110]** Est-ce que vous m'entendez bien? J'ai pas  
21 l'impression que le micro... Bien, je vais  
22 approcher le micro alors. Alors, bonjour Monsieur  
23 Prévost.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[111]** Ma question, bien, en fait, c'est plus de

1 l'information que j'aimerais parce que c'est au  
2 sujet des croisements d'égouts.

3 R. Oui.

4 Q. **[112]** C'est un sujet qui est assez récurrent. Je me  
5 rappelle très bien, dans la cause tarifaire il y a  
6 trois, quatre ans, j'étais là et on en avait parlé  
7 abondamment.

8 R. Oui.

9 (11 h 55)

10 Q. **[113]** Alors, comme information on se demandait :  
11 est-ce qu'il n'y a pas des ententes entre Énergir  
12 et les municipalités ou est-ce qu'il y a un plan de  
13 communication? J'aimerais vous entendre là-dessus  
14 s'il vous plaît.

15 M. PIERRE PRÉVOST :

16 R. Un plan de communication sur?

17 Q. **[114]** Sur les croisements d'égouts.

18 R. À ma connaissance, non. Et à l'UMQ on ne m'a jamais  
19 informé de ça, mais je ne crois pas qu'il y ait une  
20 entente. Peut-être que le Distributeur pourrait  
21 me... me dire... c'est-à-dire, dire s'il y en a  
22 une, mais je ne crois pas qu'il y en ait.

23 Q. **[115]** Donc, il n'y a pas d'échange d'informations  
24 là-dessus.

25 R. Bien les échanges ont probablement lieu lorsqu'une

1           municipalité qui découvre un croisement d'égouts  
2           juge qu'elle doit à ce moment-là appeler chez  
3           Énergir pour dire : il y a un problème, on l'a  
4           détecté. Au moment où on faisait des travaux ou au  
5           moment où on passait une... une caméra de  
6           détection. Parce qu'ils font ça de plus en plus  
7           dans les municipalités, là, ce qu'ils ne faisaient  
8           pas auparavant, mais aujourd'hui ils le font.

9           Moi, pour avoir parlé à des ingénieurs de  
10          terrain, à des gens qui gèrent des réseaux... des  
11          réseaux d'égouts, les gens étaient tout à fait...  
12          tous ceux à qui j'ai parlé me disaient : oui, oui,  
13          on le sait, on a déjà vu ou on a... Alors... mais  
14          est-ce qu'ils ont fait à ce moment-là le lien?  
15          Probablement que oui, parce que dans leur protocole  
16          d'intervention quand on touche à du souterrain, dès  
17          qu'on voit qu'il y a du gaz il faut appeler... et  
18          d'ailleurs auparavant normalement on fait... on  
19          fait... on fait appel à Info-Excavation, là,  
20          donc... Sauf qu'Info-Excavation ne fait pas tout.  
21          Il fournit l'information pour dire : oui, il y a du  
22          gaz là. Mais il ne peut pas dire si... la fameuse  
23          dimension profondeur, là. Il n'est pas capable de  
24          dire si le gaz... la conduite passe à travers une  
25          canalisation municipale. Donc ça, ils ne le savent

1 pas.

2 Et donc, c'est un... c'est le résultat  
3 d'une technologie qui a été appliquée pendant une  
4 dizaine d'années à ce qu'on m'a expliqué et qui,  
5 malheureusement, bien il y a un espèce de passif  
6 qui est là, mais on ne le sait pas, on ne le  
7 connaît pas, on ne sait pas c'est quoi sa... est-ce  
8 qu'il y en a encore cinq cents (500) ou cinquante  
9 (50) ou cinq? On ne le sait pas. On n'est pas  
10 capable de spécifier. Alors voilà.

11 Q. **[116]** Parfait, merci.

12 R. Juste pour dire, on a bien mentionné dans le  
13 mémoire, Énergir a quand même produit sur Youtube,  
14 là, une petite vidéo pour expliquer que ça peut  
15 arriver et que si ça arrive, autrement dit pour  
16 monsieur et madame Tout-le-Monde qui a un problème  
17 d'égout puis qui veut le faire déboucher, bien si  
18 jamais ces gens-là se rendent, par curiosité,  
19 jusque-là, bien ils vont avoir une vidéo qui va  
20 leur expliquer que ça se peut qu'il y ait un  
21 croisement d'égout, puis si c'est le cas bien à ce  
22 moment-là il faut vite appeler chez Énergir.

23 Q. **[117]** Parfait, merci.

24 Me LOUISE ROZON :

25 Q. **[118]** Bonjour, Louise Rozon pour la Formation. Une

1 question qui porte sur vos propos à l'égard du  
2 balisage sur la rémunération directe.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[119]** Quand vous parlez de sur-rémunération  
5 j'aimerais juste avoir votre point de vue quant  
6 à... le rapport en fait qui a été fait par la firme  
7 Beaudry...

8 R. Normandin Beaudry.

9 Q. **[120]** Normandin Beaudry, est-ce que vous êtes  
10 d'accord avec le fait que selon la littérature, le  
11 salaire de base et la rémunération directe se  
12 trouvent dans une zone de compétitivité à plus ou  
13 moins cinq pour cent (5 %) de la médiane?

14 R. Oui, effectivement, c'est ce qui... c'est ce que le  
15 consultant explique enfin en disant : bien ils sont  
16 à plus trois virgule huit (3,8 %) par rapport à la  
17 médiane, on peut déterminer que c'est une zone de  
18 compétitivité. C'est pas... c'est pas du... c'est  
19 pas une science... c'est pas une science précise,  
20 là, c'est plus de l'acceptabilité, là. On est  
21 autour de... entre moins cinq (-5 %) et plus cinq  
22 (5 %), mais il faut bien se rendre compte qu'à  
23 trois point huit (3,8 %) on est très proche de la  
24 marge supérieure que le consultant a identifiée  
25 comme étant gérable.



1 Q. **[121]** Le consultant ou c'est la littérature en  
2 matière de rémunération?

3 R. Ça, je ne pourrais pas vous répondre plus loin, là.

4 Q. **[122]** Vous ne savez pas ça.

5 R. Oui.

6 Q. **[123]** Mais vous maintenez que c'est une sur-  
7 rémunération.

8 R. C'est-à-dire que ce qui nous agace le plus c'est  
9 que le trois virgule huit pour cent (3,8 %) c'est  
10 une moyenne qui est faite par l'écart par rapport à  
11 la médiane dans quatre catégories d'emploi, pour  
12 lesquelles il y a deux catégories d'emploi qui sont  
13 nettement, nettement, là, plus de dix pour cent  
14 (10 %) au-dessus de la médiane du groupe de... du  
15 marché de référence. Alors là... là, dans ces deux  
16 catégories-là il y a quelque chose qui commence à  
17 ressembler à de la sur-rémunération. Alors que les  
18 emplois techniques sont à moins quatre (-4 %), ils  
19 sont dans la zone de confort, mais plus près de la  
20 balise inférieure.

21 Q. **[124]** C'est bon, je n'ai pas d'autres questions.

22 Merci.

23 (12 h 00)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Q. **[125]** J'aurai une précision, Monsieur Moreau.

1 « monsieur Moreau »...

2 R. Monsieur Prévost.

3 Q. **[126]** Monsieur Prévost...

4 R. Oui. Monsieur Sansoucy.

5 Q. **[127]** ... par rapport au croisement d'égout, vous  
6 avez dit que la technologie n'est plus utilisée...

7 R. À ce moment ici...

8 Q. **[128]** C'était comment on appelait ça? Du... il  
9 perçait... il perçait, je cherche le terme, là.

10 R. Directionnel.

11 Q. **[129]** Directionnel. Donc, ce n'est plus utilisé  
12 actuellement?

13 R. Le premier terme m'échappe, j'ai directionnel.

14 Q. **[130]** Unidirectionnel? Non, ça ne doit pas être ça.

15 R. Non. C'est comment...

16 Q. **[131]** C'est directionnel. En tout cas, ce n'est  
17 plus utilisé, c'est un passif.

18 R. Forage. Merci.

19 Q. **[132]** Un forage. Merci.

20 R. Oui. Un forage directionnel. Oui. Il semble que ce  
21 soit utilisé, mais que maintenant c'est utilisé,  
22 mais avec... avec de la localisation.

23 Q. **[133]** Ah!

24 R. Oui. Donc, on peut maintenant détecter des choses.

25 Et ça, c'est pas propre à Énergir, là, toute

1 l'industrie. Et sur quoi cette technologie-là, elle  
2 est préférable à des tranchées, à chaque fois qu'on  
3 a à passer... Alors, donc on n'en a pas contre la  
4 technologie. On en a contre l'espèce de passif qui  
5 a été laissé, là, pendant... où, pendant une  
6 dizaine d'années, on utilisait la technologie sans  
7 la compléter par la détection, ensuite pour dire  
8 « Oh! Est-ce qu'on aurait... est-ce qu'on aurait  
9 passé là où on ne devait pas passer? »

10 Q. **[134]** Et dites-moi, pour faire du chemin sur la  
11 question de ma collègue, il n'y a pas une table,  
12 une table de discussion, de concertation, d'échange  
13 des municipalités et Énergir où est-ce que ce sujet  
14 est abordé de manière sporadique ou régulière,  
15 dépendant de la nécessité et de l'enjeu?

16 R. Pas avec l'UMQ, pas... à ma connaissance. Et j'ai  
17 quand même été directeur général de l'UMQ, là, je  
18 connais cette boîte-là. Maintenant, c'est sûr que  
19 des ingénieurs municipaux croisent, ce n'est pas le  
20 bon terme, là, mais... échangent, échangent avec  
21 des ingénieurs de chez Gaz... de chez Énergir et de  
22 chez... toutes sortes de distributeurs, dans le  
23 cadre d'un organisme qui s'appelle le CÉRIU, Centre  
24 d'étude... CÉRIU, oui, Centre d'étude et de  
25 recherche en infrastructure urbaine.

1                   Ça se peut qu'il y ait des discussions là-  
2 bas, sauf que c'est pas décisionnel du tout, là.  
3 Ces gens-là sont des professionnels à l'emploi de  
4 leur différent... de différents organismes. Mais,  
5 au niveau plus décisionnel, je n'en connais pas.  
6 Non.

7 Q. **[135]** Je posais la question parce que j'entendais  
8 madame Brochu avait hier qui disait « il faut se  
9 parler ».

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[136]** Toujours en amont, là. Je me posais la  
12 question que c'est peut-être pas unidirectionnel -  
13 et voilà! Un autre jeu de mots. Mais, est-ce qu'on  
14 ne devrait pas, est-ce que vous ne devriez pas, de  
15 part et d'autre, vous parler? C'est la question que  
16 je me posais.

17 R. Je le souhaite. Oui.

18 Q. **[137]** Alors...

19 R. De toute façon, le Distributeur est ici, il a  
20 entendu.

21 Q. **[138]** Oui. Alors, je n'ai pas d'autres questions ou  
22 de commentaires. Est-ce que vous avez un  
23 réinterrogatoire?

24 Me CATHERINE ROUSSEAU :

25 Non. Pas de réinterrogatoire.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Me CATHERINE ROUSSEAU :

4 Ça complète.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, ça complète pour cet avant-midi. Nous allons  
7 reprendre cet après-midi avec... Vous êtes libéré,  
8 Monsieur Prévost.

9 M. PIERRE PRÉVOST :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Nous allons reprendre l'après-midi avec SÉ/AQLPA  
13 pour terminer avec le ROEÉ. Alors, bon dîner. Nous  
14 reprenons à une heure quinze, treize heures quinze  
15 (13 h 15). Merci.

16 SUSPENSION

17 (13 h 17)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bonjour. Nous reprenons avec SÉ/AQLPA et maître  
20 Neuman.

21

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Bonjour, Monsieur le Président.

24

25 PREUVE DE SÉ/AQLPA

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, Maître Neuman.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bonjour Mesdames les Régisseurs. Dominique Neuman  
5 pour Stratégies énergétiques et l'Association  
6 québécoise de lutte contre la pollution  
7 atmosphérique. Nos témoins, monsieur Jacques  
8 Fontaine et monsieur Jean-Claude Deslauriers sont  
9 présents et sont prêts à être assermentés.

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
12 (29e) jour du mois d'août, A COMPARU :

13

14 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une  
15 place d'affaires au 10946, avenue De Rome, Montréal  
16 (Québec);

17

18 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,  
19 ayant une place d'affaires au 2500, rue des Frênes,  
20 Chertsey (Québec);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[139]** Je vous remercie beaucoup. Monsieur Fontaine  
3 et Monsieur Deslauriers, je vais vous demander tous  
4 les deux d'identifier les deux documents qui ont  
5 été déposés au présent dossier qui portent les  
6 cotes C-SÉ/AQLPA-0023, SÉ/AQLPA-0002, Document 1,  
7 ainsi que le court erratum C-SÉ/AQLPA-0025,  
8 SÉ/AQLPA-0002, Document 1.1., c'est un rapport  
9 signé par Jacques Fontaine avec la collaboration de  
10 Jean-Claude Deslauriers intitulé « La prévision de  
11 la demande, le Plan d'approvisionnement et la  
12 gestion des actifs dans le cadre de la cause  
13 tarifaire 2018-2019 d'Énergir ». Est-ce que vous  
14 les reconnaissez tous les deux comme ayant été  
15 préparés par vous ou sous votre supervision?

16 M. JACQUES FONTAINE :

17 R. Je le reconnais.

18 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

19 R. Je le reconnais aussi.

20 Q. **[140]** O.K. Je vous remercie. Premièrement, on va  
21 parler de la prévision de la demande d'Énergir.  
22 Monsieur Fontaine que pensez-vous de la qualité des  
23 prévisions de la demande à l'horizon de un, deux et  
24 trois ans et de la prévision de la pointe annuelle  
25 effectuées par Énergir au présent dossier?

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. Nous sommes d'avis que les prévisions d'Énergir à  
3 ces horizons sont en phase d'amélioration. Les  
4 écarts type de l'écart de prévision sur les années  
5 plus récentes, deux mille treize, deux mille  
6 quatorze (2013-2014) à deux mille seize, deux mille  
7 dix-sept (2016-2017), sont beaucoup plus faibles  
8 que ceux calculés sur l'ensemble de l'historique.  
9 C'est vrai à tous les horizons, même si, comme on  
10 peut s'y attendre, l'écart à trois ans de distance,  
11 bien, il est plus grand. Donc, selon nous, la  
12 prévision de la demande d'Énergir devrait être  
13 retenue par la Régie.

14 Q. **[141]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Je passe  
15 au deuxième sujet qui est le Plan  
16 d'approvisionnement deux mille dix-huit, deux mille  
17 vingt-deux (2018-2022) d'Énergir. Ma question  
18 s'adresse à monsieur Deslauriers. Monsieur  
19 Deslauriers, pourquoi considérez-vous que la  
20 prévision du coût de fourniture en gaz devrait  
21 augmenter après la période visée par le plan,  
22 c'est-à-dire après la période deux mille dix-huit  
23 (2018) à deux mille vingt-trois (2023)?

24 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

25 R. Bien, d'abord, nous sommes en accord avec Énergir



1 que le prix du gaz devrait, en principe, demeurer  
2 stable jusqu'en deux mille vingt-deux (2022), deux  
3 mille vingt-trois (2023). Nous croyons toutefois  
4 que, pour la planification à plus long terme,  
5 Énergir devrait demeurer prudente quant aux  
6 perspectives de prix du gaz à long terme qui  
7 pourrait augmenter davantage que l'inflation. Comme  
8 le souligne avec justesse le consultant Dunsky sur  
9 les coûts évités à long terme.

10 En effet, il est prévisible que la demande  
11 continuera à croître à cause des bas prix et aussi  
12 à cause des contraintes environnementales qui  
13 provoquent le transfert important des productions  
14 et des consommations du « fuel » et du charbon vers  
15 le gaz naturel. Ça, c'est assez évident que ça va  
16 continuer.

17 Mais, nous ne sommes pas certains que la  
18 croissance de l'offre de gaz suivra cette  
19 croissance de la demande. Certes, le GNL, gaz  
20 naturel liquéfié, est en plein développement en  
21 Amérique du Nord à cause du différentiel de prix  
22 entre l'Asie et l'Europe et les États-Unis. Une  
23 petite parenthèse. Il y a trois ans ça n'existait  
24 pas le GNL, il n'y avait pas d'exportation de GNL  
25 aux États-Unis. Maintenant, il y a deux sites

1 importants sur la côte est puis au Texas et il y a  
2 quatre nouveaux sites en construction aux États-  
3 Unis puis qui vont être en service, là, dans les  
4 deux ou trois prochaines années. C'est quand même  
5 relativement important en termes de volume.

6 (13 h 22)

7 On ne peut pas tenir pour acquis que la  
8 croissance de la production de gaz de schiste se  
9 poursuivra sans heurt selon le rythme actuel compte  
10 tenu des enjeux environnementaux défavorables qui  
11 le caractérisent. Et le biométhane est certes en  
12 croissance en Amérique du Nord, mais c'est très  
13 lent et ça reste marginal.

14 Nous recommandons donc à la Régie de  
15 l'énergie d'inviter Énergir à demeurer très  
16 prudente quant au maintien à long terme à la fois,  
17 premièrement, des prix bas pour le gaz naturel et,  
18 deuxièmement, qu'il y aura toujours une croissance  
19 de sa demande à long terme. Des décisions de  
20 planification devraient refléter cette prudence.  
21 C'est ce que nous recommandons.

22 Q. [142] Merci, Monsieur Deslauriers. Monsieur  
23 Fontaine, est-ce que le coût évité à long terme  
24 d'un approvisionnement en gaz devrait donc ainsi  
25 augmenter?

1 M. JACQUES FONTAINE :

2 R. La réponse, c'est oui. Mais nous ne croyons pas que  
3 le coût évité d'approvisionnement en gaz à long  
4 terme devrait augmenter autant que le prévoit le  
5 consultant Dunsky dans son rapport sur les coûts  
6 évités. En effet, selon nous, ce consultant  
7 surévalue la part de cette augmentation qui  
8 proviendrait du coût du SPEDE. Tel que nous  
9 l'écrivons dans notre rapport, l'évolution des  
10 coûts de fournitures énoncés dans le même rapport  
11 présuppose une transition énergétique qui est  
12 incompatible avec un besoin parallèle d'accroître,  
13 de façon marquée, le coût du SPEDE.

14 Q. **[143]** Merci. Je passe au troisième sujet, qui est  
15 la marge excédentaire de quatre pour cent (4 %)   
16 proposée par Énergir quant à sa capacité de  
17 transport. Donc, Monsieur Fontaine, que pensez-vous  
18 de l'interprétation que fait Énergir de la marge  
19 excédentaire de capacité de transport?

20 R. Bien, nous croyons que l'approche retenue par  
21 Énergir est adéquate, soit de retenir la  
22 consommation du plus grand projet ayant entre  
23 vingt-cinq pour cent (25 %) et cinquante pour cent  
24 (50 %) de probabilité de réalisation.

25 Ceci dit, rien ne dit qu'Énergir évalue

1 bien ces projets-là puis les probabilités, mais le  
2 principe demeure.

3 Nous nous basons sur le fait que les  
4 implantations industrielles d'envergure, celles  
5 ayant un volume de plus de trois cent mille mètres  
6 cubes (300 000 m<sup>3</sup>) par jour, sont généralement  
7 soumises à une procédure d'évaluation d'examen des  
8 impacts sur l'environnement en vertu de la Loi sur  
9 la qualité de l'environnement du Québec. Autrement  
10 dit, on va avoir le temps de voir venir.

11 Nous recommandons donc à la Régie de  
12 l'énergie d'accepter de tenir compte, dans le plan  
13 d'approvisionnement deux mille dix-huit/deux mille  
14 vingt-deux (2018-2022) d'Énergir, d'une marge  
15 excédentaire de capacité de transport de quatre  
16 pour cent (4 %) de sa capacité quotidienne, soit  
17 une marge excédentaire de cent soixante mille  
18 mètres cubes (160 000 m<sup>3</sup>) par jour, soit vingt-cinq  
19 mille gigajoules (65 000 Gj) par jour pour chacune  
20 des années deux mille dix-neuf (2019) à deux mille  
21 vingt-deux (2022).

22 Q. **[144]** Merci. Je passe au sujet suivant, qui est le  
23 programme d'approvisionnement gazier responsable  
24 d'Énergir. Monsieur Fontaine, que pensez-vous de ce  
25 programme d'Énergir.

1 R. Bien, je pense que ça répond à des souhaits qu'on a  
2 exprimés par le passé. Nous félicitons Énergir pour  
3 sa nouvelle approche. Celle-ci sera bénéfique non  
4 seulement pour des motifs environnementaux et  
5 sociaux, mais également aidera à l'image du gaz  
6 naturel et donc au maintien ou à la croissance des  
7 ventes d'Énergir.

8 Cette approche est susceptible, selon nous,  
9 de réduire, voire peut-être de proscrire, les  
10 approvisionnements d'Énergir en gaz de schiste pour  
11 de nombreux motifs : qualité de l'air, émission  
12 fugitive de méthane, augmentation directe et  
13 indirecte des émissions de gaz à effet de serre,  
14 impacts sismiques, impacts sociaux et  
15 environnementaux sur la qualité des milieux où  
16 l'extraction est pratiquée.

17 À l'inverse, cette approche accroîtra  
18 l'engagement d'Énergir en faveur d'un  
19 approvisionnement en biométhane.

20 L'approche d'approvisionnement responsable  
21 nous apparaît une condition essentielle pour aider  
22 à matérialiser la croissance de consommation du gaz  
23 anticipée par le Distributeur. Les clients  
24 d'Énergir, dans leur ensemble, chercheront en effet  
25 à être rassurés quant à l'origine du gaz qu'ils

1 consomment.

2 Nous recommandons à la Régie de l'énergie  
3 de prendre acte et d'appuyer Énergir dans ses  
4 démarches en vue de mettre en place son programme  
5 d'approvisionnement gazier responsable et de  
6 prévoir un suivi de ces démarches dans la cause  
7 tarifaire qui suit, deux mille dix-neuf-deux mille  
8 vingt (2019-2020).

9 (13 h 27)

10 Q. **[145]** Je vous remercie. Je passe au sujet suivant  
11 qui est l'approvisionnement accru en entreposage  
12 auprès d'Intragaz à Pointe-du-Lac. Que pensez-vous  
13 de l'intérêt d'Énergir pour ce projet qui est  
14 également à l'étude dans un autre dossier?

15 R. Bien, nous recommandons à la Régie de l'énergie  
16 d'accepter que soit inclus au plan  
17 d'approvisionnement deux mille dix-huit-deux mille  
18 vingt (2018-2020) d'Énergir, deux mille vingt-deux  
19 (2022), d'Énergir, l'accroissement de la capacité  
20 d'entreposage d'Intragaz à Pointe-du-Lac en cours  
21 d'examen, comme vous venez de le dire, dans un  
22 autre dossier. Parce qu'il est économique par  
23 rapport à l'hypothèse de plan sans ce projet et  
24 qu'il diminue les besoins d'acquisition d'outils de  
25 transport tout en augmentant la sécurité

1 d'approvisionnement du réseau. La mise en oeuvre de  
2 cet ajout à la planification dépendra, évidemment,  
3 de son approbation au dossier R-4034-2018. En  
4 réponse aux questionnements exprimés par la  
5 procureure de la Régie auprès de l'ACIG  
6 aujourd'hui, nous précisons que c'est alors que  
7 sera déterminé si le risque de performance de ce  
8 projet est acceptable, et donc, si le projet mérite  
9 d'être accepté, car prudent et raisonnable. Si tel  
10 est le cas, Énergir aura, évidemment, selon la  
11 pratique déjà existante, à assumer le coût lié à ce  
12 risque et à le refléter dans son coût de service.

13 Q. **[146]** Je vous remercie. Je passe au sujet suivant  
14 qui sont les autorisations d'investissement et leur  
15 traitement dans la base de tarification. D'abord,  
16 de façon générale, que pensez-vous des  
17 autorisations d'investissement et de leur  
18 traitement dans cette base de tarification?

19 R. Bien, nous considérons que le plan multiannuel des  
20 investissements d'Énergir est relativement stable à  
21 cent vingt-sept millions (127 M), ce qui nous  
22 semble recommandable. Nous avons cependant noté que  
23 les ajouts à la base de tarification des petits  
24 projets sont systématiquement sous-estimés. En  
25 audience, le vingt-huit (28) août, soit hier, en

1 page 87 des notes sténographiques, ligne 11 et  
2 suivantes, en réponse aux questions de SÉ-AQLPA,  
3 Énergir nous a affirmé être sensibilisée à ce  
4 problème et qu'elle continue d'oeuvrer à tenter de  
5 le résoudre. Nous recommandons donc à la Régie de  
6 l'énergie d'inviter Énergir à poursuivre ses  
7 démarches visant à améliorer sa façon d'évaluer les  
8 coûts des projets d'immobilisation, ceci afin de  
9 remédier à la sous-prévision systématique des coûts  
10 des petits projets.

11 Quand un indicateur va cinq ou six fois  
12 dans le même sens, on se dit que selon les  
13 probabilités, une sur cinq c'est une sur trente-  
14 deux (32), une sur six c'est une sur soixante-  
15 quatre (64), il y a un lien à quelque part, là, on  
16 arrive à l'ordre d'un ou deux pour cent (2 %) de  
17 probabilité que ça arrive par pur hasard.

18 Q. [147] Merci, Monsieur Fontaine. Sur un  
19 investissement particulier, que pensez-vous de  
20 l'intégration à la base de tarification de tous les  
21 coûts initiaux de configuration et de  
22 personnalisation du projet infonuagique et leur  
23 amortissement sur une période de dix (10) ans?

24 R. Bien, nous sommes d'accord. Un tel traitement  
25 comptable répond, selon nous, à des objectifs de



1 développement durable en assurant une neutralité  
2 entre le choix d'héberger de façon interne ou  
3 externe les solutions logicielles développées pour  
4 répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise.  
5 Notre rapport élabore davantage à ce sujet. Par  
6 ailleurs, la période de dix (10) ans représente la  
7 durée de vie attendue de ce projet.

8 Q. **[148]** Merci. Brièvement, que pensez-vous du plan de  
9 développement résidentiel qui est mon prochain  
10 sujet?

11 R. Bien, nous constatons que même sans tenir compte  
12 des ajouts de charges, le plan de développement  
13 résidentiel est rentable. Nous invitons donc la  
14 Régie à constater qu'il était acceptable.

15 Q. **[149]** Mon sujet suivant, le CASEP, Monsieur  
16 Fontaine, que pensez-vous de la possibilité  
17 qu'Énergir laisse, comment dire, dormir des sommes  
18 importantes dans le CASEP?

19 R. C'est une inquiétude que nous avons exprimée puis  
20 nous l'avons exprimée par le passé. Cependant,  
21 nous constatons qu'Énergir compte investir dans le  
22 CASEP deux millions (2 M) en deux mille dix-sept-  
23 deux mille dix-huit (2017-2018), ce qui nous  
24 rassure.

25 (13 h 32)

1 Q. **[150]** Une parenthèse sur cet aspect-là, un autre  
2 intervenant, le GRAME, a proposé de rendre, si j'ai  
3 bien compris, conditionnel le CASEP à la qualité, à  
4 l'efficacité des équipements qui seraient utilisés.  
5 Est-ce que vous avez un commentaire à faire là-  
6 dessus?

7 R. Bien, a priori, ça a l'air d'une bonne idée mais,  
8 compte tenu du fait que déjà le CASEP a de la  
9 difficulté à rencontrer ses objectifs, j'ai des  
10 doutes sur le fait de mettre des barrières  
11 supplémentaires. J'aurais peur qu'il reste beaucoup  
12 trop d'argent sur la table. Et, d'autre part, si je  
13 comprends bien comment ça peut être fait pour le  
14 secteur résidentiel, c'est pas aussi évident de  
15 mettre cette contrainte-là pour le secteur  
16 commercial.

17 Q. **[151]** Je vous remercie. Et finalement, dernier  
18 sujet, et non le moindre, le processus de  
19 consultation réglementaire. Donc, Monsieur  
20 Fontaine, quels sont vos commentaires sur ce  
21 processus et les propositions d'Énergir à ce sujet.

22 R. Oui. Nous sommes à l'aise avec l'analyse que fait  
23 Énergir des bénéfices du processus de consultation  
24 jusqu'à ce jour. Cependant, nous avons des réserves  
25 sur l'intention d'Énergir de demander aux

1 intervenants de systématiquement signifier par  
2 écrit leur accord sur le contenu des propositions.  
3 Selon nous, cette façon de faire revient à,  
4 lentement, transformer le processus de consultation  
5 qui doit demeurer informel et qu'Énergir a voulu  
6 confidentiel à un processus de négociation qui  
7 anticipe les positions publiques que les  
8 intervenants auront à prendre ultérieurement lors  
9 des examens au mérite devant la Régie.

10 Par ailleurs, il y a risque dans un tel  
11 processus, les intervenants sentant les ressources  
12 et frais adéquats aient à effectuer un travail  
13 d'étude et de positionnement qui, normalement, n'a  
14 à se faire qu'au cours des dossiers publics devant  
15 la Régie. Un des exemples, c'est la phase 1 du  
16 dossier R-3964 d'Hydro-Québec.

17 Nous recommandons à la Régie de l'énergie  
18 d'autoriser la poursuite du processus de  
19 consultation réglementaire d'Énergir mais de ne pas  
20 le transformer en processus de négociation avec  
21 positionnement obligatoire mais en conservant  
22 plutôt son caractère informel.

23 Les participants ne devraient pas être  
24 appelés à se commettre obligatoirement à ce stade  
25 sur les propositions ainsi discutées et dont

1 parfois certaines sont tout à fait innovatrices et  
2 pour lesquelles les intervenants n'ont jamais eu à  
3 se pencher.

4 Q. [152] Je vous remercie beaucoup Monsieur  
5 Deslauriers, Monsieur Fontaine. Ceux-ci sont  
6 disponibles pour répondre à d'autres questions.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci Maître Neuman. Au calendrier, nous n'avons  
9 aucune question de la part des intervenants mais je  
10 vais les passer quand même. L'ACIG, je comprends  
11 qu'ils n'ont pas de questions. FCEI, GRAME - ils ne  
12 sont pas présents - ROÉÉ, non plus. UMQ? Nous en  
13 sommes maintenant à Énergir.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

15 Q. [153] En fait, une seule petite question. Vincent  
16 Locas pour Énergir, une seule petite question,  
17 Monsieur Fontaine. Au niveau des projets  
18 informatiques infonuagiques, juste une question de  
19 précision, en fait.

20 Je comprends que SÉ-AQLPA est en faveur de  
21 leur intégration. Dans la proposition actuelle  
22 d'Énergir, c'est en deux points, si vous voulez.  
23 Vous avez le projet CRM en tant que tel et vous  
24 avez ensuite de ça une généralisation pour l'ensemble  
25 des projets également à venir pour le futur.

1 Est-ce que je dois comprendre que la  
2 position de SÉ-AQLPA est la même pour les deux  
3 facettes de la demande?

4 R. C'est ce que nous avons exprimé.

5 Q. **[154]** Ça répond à ma question.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Cardinal, avez-vous des questions?

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Non, pas de questions. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Oui, maître Rozon a une question.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

13 Me LOUISE ROZON :

14 Q. **[155]** Bonjour Messieurs. C'est concernant votre  
15 recommandation quant à Intragaz, donc à accepter  
16 l'augmentation, en fait, la proposition qui est sur  
17 la table dans l'optique où l'autre dossier se sera  
18 prononcé en faveur de l'investissement.

19 Est-ce que vous êtes au fait, au niveau  
20 opérationnel, quant aux capacités de retrait,  
21 d'injection au site d'Intragaz que c'est un site  
22 qui, effectivement, au niveau opérationnel, est en  
23 mesure de répondre aux attentes d'Énergir telles  
24 qu'elles sont prévues dans le plan  
25 d'approvisionnement ?

1 (13 h 37)

2 M. JACQUES FONTAINE :

3 R. C'est notre compréhension que le projet tel qu'il  
4 est là, compte tenu du jugement qu'on portera sur  
5 sa performance puis sur les risques qu'il peut  
6 comporter, nous comprenons du dossier  
7 d'approvisionnement, du plan d'approvisionnement  
8 qu'Énergir est à l'aise avec la proposition et  
9 considère qu'elle répond à ses besoins. Les  
10 avantages, c'est que c'est moins cher qu'une  
11 alternative, mais la faiblesse du dossier 4034  
12 c'est qu'il n'y a qu'une hypothèse qui est  
13 présentée, alors que dans d'autres dossiers de  
14 choix d'investissement, on voit souvent le  
15 promoteur présenter : voici ce que nous avons  
16 regardé aussi. Dans ce cas-ci, on a une... un  
17 projet, un seul. Alors est-il parfait? Est-il le  
18 meilleur? Est-il optimal? C'est plus difficile de  
19 se prononcer, mais on est... là, je parle comme si  
20 j'étais dans le 34.

21 Q. **[156]** C'est bon. L'autre question porte sur le  
22 processus de consultation réglementaire. On  
23 comprend que vous préférez ne pas avoir à compléter  
24 un formulaire de positionnement, mais si ce  
25 formulaire-là n'était pas obligatoire, je ne pense

1 pas... de mémoire, je ne pense pas qu'Énergir  
2 proposait qu'il soit obligatoire. En fait, il y a  
3 des... des participants qui pourraient ne pas... ne  
4 pas se positionner. Mais une des choses, s'il y a  
5 des sujets qui ont... qui ont fait l'objet d'un  
6 échange et que les participants sont en mesure de  
7 se positionner, on pourrait s'attendre à tout le  
8 moins à la Régie que lors des demandes  
9 d'intervention les participants puissent, à tout le  
10 moins lors de ces demandes-là, faire part de leur  
11 positionnement, qui est peut-être un peu plus  
12 éclairé s'il y a eu des échanges au préalable sur  
13 un sujet qui a fait l'objet d'une demande, que  
14 lorsqu'on lit la demande puis deux semaines après  
15 on fait notre demande d'intervention, là. Donc, je  
16 ne sais pas si c'est quelque chose que...

17 R. Ce qui nous embête c'est, d'une part c'est une  
18 question confidentielle, c'est informel et là, dans  
19 la demande d'Énergir on le transforme en quelque  
20 chose de plus formel, de plus engageant. Puis en  
21 fait, à la limite, ça ressemble à ce qu'on avait  
22 dans le processus de négociation du mécanisme  
23 incitatif de Gaz Métro. C'est ce qui nous embête un  
24 peu dans ça. Et il n'y a pas les règles formelles  
25 qu'il y avait dans la consultation que j'ai citée

1 tout à l'heure, là, sur les conditions de service  
2 d'Hydro-Québec.

3 Q. **[157]** En fait, si vous aviez... de toute façon, les  
4 intervenants sont invités... pas les intervenants,  
5 mais les personnes intéressées sont invitées à  
6 faire part de leur positionnement par rapport aux  
7 enjeux qui sont soulevés dans une demande. Donc,  
8 vous n'avez pas objection à ce que, si le  
9 positionnement est plus clair, de l'organisme,  
10 qu'il puisse être exprimé clairement dans la  
11 demande d'intervention. C'est pas un problème.

12 R. Oui, oui. Oui, mais on ne parle pas de... Là, on  
13 parle de quelque chose qui arrive immédiatement  
14 après la séance de consultation et dans laquelle,  
15 pour laquelle il n'y a pas de dossier qui est  
16 ouvert.

17 Q. **[158]** C'est bon. Merci beaucoup.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Q. **[159]** J'avais des questions similaires, mais on va  
20 se compléter. Vous avez soulevé aussi la  
21 problématique d'un encadrement plus formel, comme  
22 ce fut le cas dans le 3964. Vu que tout le monde  
23 n'était pas présent dans le 3964, ce que vous  
24 voulez dire c'est qu'il y a eu des consultations,  
25 des séances de travail et il y avait un encadrement



1           fixé par la Régie?

2           R. Pour le positionnement.

3           Q. **[160]** Pour le positionnement, dont la  
4           reconnaissance de frais.

5           R. La ?

6           Q. **[161]** Le paiement de frais.

7           R. Oui, oui, oui.

8           Q. **[162]** Oui. Et ça, vous avez souligné tout à l'heure  
9           que ça peut être un enjeu, dans le sens que vous  
10          devez retourner parler avec vos commettants ou les  
11          membres.

12          R. Oui, oui, avec les clients.

13          Q. **[163]** Avec les clients pour connaître leur  
14          positionnement. Alors ça, ça peut être un obstacle,  
15          mais si cet obstacle-là n'existait pas ça pourrait  
16          aider.

17          (13 h 42)

18          R. Oui, mais ça... ça va dans le bon sens, mais il  
19          demeure qu'on avait un processus informel dans  
20          lequel... qui est, à la demande du Distributeur,  
21          confidentiel et là on change... on change de point.  
22          Si... est-ce qu'Énergir va être aussi à l'aise de  
23          présenter des choses vraiment innovatrices ou de  
24          tester, de lancer des ballons d'essai ou un  
25          intervenant lancer des ballons d'essai si on sait

1 que ça va continuer... Mais, en tout cas, c'est  
2 pas... c'est pas si clair que ça.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[164]** Évidemment, c'est vrai que c'est peut-être  
5 pas si clair, mais j'ai vu qu'il y avait des ajouts  
6 qui avaient été faits.

7 R. Oui.

8 Q. **[165]** Bien, je dis que c'est pas si clair... c'est  
9 pas si clair parce qu'on n'a pas la pratique de  
10 cette chose-là, mais j'ai compris que ça se faisait  
11 ailleurs. Et j'ai compris également que c'était pas  
12 le positionnement qui le transmettait.

13 R. Oui.

14 Q. **[166]** C'était l'enjeu qu'ils identifiaient avec la  
15 mention qu'on a vu, les trois, quatre mentions dans  
16 le formulaire qu'ils nous ont présenté.

17 R. Oui.

18 Q. **[167]** C'est beaucoup plus restreint que de partager  
19 la position de chacune des parties.

20 R. Oui.

21 Q. **[168]** Est-ce que, ça, ça a aidé un peu à tempérer  
22 votre crainte?

23 R. Oui. Mais, l'exemple donné fait partie d'un  
24 processus de négociations formelles...

25 Q. **[169]** L'exemple?

1 R. ... ou pas mal proche. Oui. L'exemple qui avait été  
2 donné par Énergir, là.

3 Q. [170] O.K.

4 R. Alors, c'est...

5 Q. [171] J'ai bien entendu. Merci. Nous n'avons pas  
6 d'autres questions. Alors, vous êtes tous les deux  
7 libérés de votre serment. Alors, il n'y a pas de  
8 réinterrogatoire, Maître? Je suis allé vite un peu,  
9 alors je vais vous demander...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Mais, il n'y en avait pas et donc on peut  
12 libérer les témoins.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. Alors, c'est bon. Merci à tous les deux. Merci  
15 à tous les trois. C'est le dessert avec le ROÉÉ.

16

17 PREUVE DU ROÉÉ

18

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Alors, bonjour. Ça va? Oui. On peut commencer.

21 L'avantage, c'est maintenant c'est au témoin de  
22 parler et non pas à moi, mais quelques petites  
23 affaires à traiter quand même. On peut tout de  
24 suite assermenter les témoins, le panel du ROÉÉ.

25 Mais, excusez-moi, Franklin Gertler pour le ROÉÉ et

1 bonjour à Monsieur, Mesdames les Régisseurs.

2 Alors...

3

4 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
5 (29e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

6

7 BERTRAND SCHEPPER, consultant externe pour le ROÉÉ,  
8 ayant une place d'affaires au 1085, rue Saint-Jean,  
9 Longueuil (Québec);

10

11 JEAN-PIERRE FINET, consultant externe, ayant une  
12 place d'affaires au 4568, rue Boyer, app. E,  
13 Montréal (Québec);

14

15 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
16 solennelle, déposent et disent :

17

18 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Q. **[172]** Très bien. Merci. Si vous permettez, on va  
20 procéder à l'adoption de la preuve. On va essayer  
21 de faire ça de manière expéditive. Alors,  
22 Messieurs, je vais vous référer aux pièces  
23 suivantes et après je vais poser des questions, les  
24 mêmes questions. Alors, les pièces auxquelles je  
25 vous réfère, c'est les C-ROÉÉ-0018 qui est le

1 rapport d'analyse, ensuite le 0024 qui est le  
2 complément du rapport d'analyse, le 0026 qui se  
3 trouve à être... ça c'est peut-être plus... un jour  
4 on va me dire si c'est nécessaire, mais c'est les  
5 extraits du dossier 4008 qui se trouve à être le  
6 ROEÉ-0026. Les extraits de la décision D-2017-094  
7 qui se trouve à être le C-0027. Maintenant, une  
8 pièce qui vient juste d'être ajoutée, mais qui  
9 était déjà référée sous forme d'une pièce de Gaz...  
10 d'Énergir dans le dossier 4008. Il s'agit du C-  
11 ROEÉ-0028 qui est le Plan d'actions deux mille dix-  
12 sept, deux mille vingt (2017-2020) de la Stratégie  
13 énergétique deux mille trente (2030).

14 Ah! Oui. O.K. Vous avez raison, j'ai une  
15 lettre. Alors, c'est le... Excusez. Bien, c'est  
16 curieux parce qu'on m'a envoyé une confirmation du  
17 dépôt et c'était marqué que c'était le vingt-neuf  
18 (29). Alors...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Ah! Le 29.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 C'était le vingt-neuf (29).

23 LA GREFFIÈRE :

24 En tout cas, moi, je n'ai aucune confirmation. Là  
25 vous parlez de ça?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Non. Non, non, je ne parle pas de ça.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Bien, moi, je n'ai rien eu.

5 (13 h 49)

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Un tableau qu'ils m'ont confirmé que c'était déposé  
8 au SDÉ. O.K. Mais en tout cas, je peux... De toute  
9 manière, non, je n'ai pas papier. Excusez-moi! Mais  
10 c'est référé par... dans le C-ROÉÉ-0018 et c'est  
11 aux pages 9, 10 et aux notes de bas de page 17,  
12 notamment. Et c'était... La note de bas de page  
13 renvoie au dossier R-4008-2017, GM-1, Document 1,  
14 page 5, qui se trouve être la même référence. En  
15 tout cas, je ne pense pas que ça cause des  
16 problèmes. Ce n'est pas très controversé. C'est  
17 simplement le plan d'action, un document officiel.  
18 Et ensuite, enfin, il va y avoir le C-ROÉÉ, puis là  
19 on va le coter, la présentation que je viens de  
20 vous produire, ça, c'est le 29?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Moi, j'ai comme dernière cote la 28. Donc ça serait  
23 la 29.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Oui. C'est ça.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Sinon je vais écrire au greffe. Si jamais il y a  
3 lieu de corriger, on corrigera.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K. Merci beaucoup.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Merci.

8

9 C-ROÉÉ-0030 : Présentation PowerPoint

10

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[173]** Monsieur Schepper d'abord, je vous demande,  
13 est-ce que ces pièces ont été préparées par vous ou  
14 avec votre collaboration dans le dossier, à  
15 l'exception évidemment de ceux qui émanent du  
16 gouvernement ou d'autres sources?

17 M. BERTRAND SCHEPPER :

18 R. Ceux sur lesquels mon nom est inscrit, oui.

19 Q. **[174]** Et est-ce que vous adoptez l'ensemble pour  
20 valoir la portion écrite de votre témoignage dans  
21 la présente instance au dossier?

22 R. Oui. Mais j'aimerais faire quelques modifications.

23 Q. **[175]** C'était ma prochaine question.

24 R. Ah! Bon.

25 Q. **[176]** Il y a toujours les premières classes.

1 R. Bien, en fait, c'est dans le document C-ROÉÉ-0024 à  
2 la page 10, le tableau 2. En fait, manifestement,  
3 je pense qu'il y a eu un copier-coller qui s'est  
4 mal fait quelque part. Il y a des chiffres qui  
5 changent, mais ça ne change pas les résultats comme  
6 tels. Donc je vais vous les nommer.

7 Q. [177] Un instant, juste pour que les gens puissent  
8 se rendre.

9 R. Page 10. Donc, au « total d'achat de fourniture »,  
10 le chiffre qui devrait être inscrit, il était  
11 marqué cinq mille soixante et onze (5071), en fait  
12 c'est cinq mille neuf cent soixante et onze (5971).  
13 Ce qui va découler sur le total d'achat en mètre  
14 cube pour être plutôt... donc qui devient cinq  
15 milliards neuf cent soixante et onze millions trois  
16 cent mille (5 971 300). Ensuite à la ligne « 5 %  
17 total achat », ça devient deux cent quatre-vingt-  
18 dix-huit cinq cent soixante-cinq mille  
19 (298 565 000). « Coût achat GNR » va tomber à cent  
20 cinquante-huit millions deux cent trente-neuf mille  
21 et quatre cent cinquante (158 239 450 \$). « Coût  
22 achat régulier » à sept cent millions cinq cent  
23 quatre-vingt-deux et sept cent soixante-treize  
24 mille dollars (700 582 773 \$). Et « total achat  
25 \$ », ça fait huit cent cinquante-huit millions huit



1 cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois  
2 (858 822 223 \$).

3           Donc, c'était des informations qu'on avait  
4 mises à titre indicatif pour montrer comment on  
5 avait fait le calcul. Mais ça n'a pas d'impact  
6 puisque les données qui ont un effet sur les coûts  
7 qui nous importent sont les données qui étaient :  
8 coût évité de la fourniture traditionnelle, coût  
9 évité de la fourniture en GNR deux mille vingt  
10 (2020) et pourcentage de fourniture GNR.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Monsieur le Président, est-ce que ça aiderait...

13 M. BERTRAND SCHEPPER :

14 R. Je peux peut-être fournir le tableau aussi.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 ... produire un tableau révisé? Pas tout de suite,  
17 mais on peut le faire...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, ce serait bien.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 On va juste produire le tableau, la page.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Là, je me demandais, ce n'est pas un engagement,  
24 ça, finalement, c'est une pièce additionnelle que  
25 vous allez fournir en amendement.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Une pièce corrigée.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, ça aiderait, effectivement.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Une révision.

7 M. BERTRAND SCHEPPER :

8 R. Pas de problème.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 On va le faire tout de suite après.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Q. **[178]** Hormis ces corrections-là, il n'y en a pas  
15 d'autres?

16 R. Non.

17 Q. **[179]** Monsieur Finet, vous avez entendu le baratin.

18 J'aimerais savoir maintenant si, vous aussi, ce  
19 sont des documents qui ont été préparés par vous ou  
20 sous votre supervision?

21 M. JEAN-PIERRE FINET :

22 R. Je vais plaider coupable. Oui.

23 Q. **[180]** Ça, c'est oui, je présume?

24 R. Oui.

25 Q. **[181]** Et, évidemment, on fait exception de ceux qui

1 émanent d'autres auteurs. Est-ce que vous adoptez  
2 l'ensemble de ces documents comme pour valoir votre  
3 témoignage écrit...

4 R. Oui.

5 Q. **[182]** ... dans le présent dossier? Est-ce qu'il y a  
6 des modifications ou d'autre chose à corriger?

7 R. Bien, je me rends compte qu'on avait prévu faire la  
8 présentation hier, puis c'est marqué le vingt-huit  
9 (28) août là, mais à part la date, non.

10 (13 h 55)

11 Q. **[183]** Alors...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Excusez-moi, Maître Gertler. Effectivement, je  
14 viens d'avoir confirmation du greffe que vous avez  
15 déposé un plan d'action. Donc, le PowerPoint, on le  
16 corrige pour C-ROÉÉ-0030.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 30. O.K. Merci beaucoup. J'avais oublié la petite  
19 lettre dans le courriel. O.K. Merci beaucoup.

20 Q. **[184]** Alors, Messieurs, sans plus tarder, je vous  
21 inviterais à commencer vos présentations.

22 M. BERTRAND SCHEPPER :

23 R. Bonjour, Mesdames les Présidentes, Monsieur le  
24 Président. Je ne sais pas si je suis heureux de  
25 terminer la bande de témoignages mais, bon. Du

1 moins, on va espérer, comme je disais, être un  
2 dessert sucré et agréable et non pas trop acide,  
3 disons.

4 En fait, on va vous présenter le résultat  
5 de notre preuve, qui est un résumé de ce qu'on a  
6 présenté mais aussi un peu... certains ajouts qui  
7 se sont liés après les audiences. On va parler  
8 principalement du processus de consultation  
9 réglementaire, des coûts évités, du programme de  
10 flexibilité tarifaire pour le mazout et l'énergie  
11 et le suivi de la décision de la Régie relativement  
12 au PGEÉ.

13 Essentiellement, je vais vous parler du  
14 premier enjeu qui est énoncé ici; mon collègue,  
15 monsieur Finet, va continuer par la suite puis,  
16 bon, on va répondre aux questions selon le besoin.

17 Pour le processus de consultation  
18 réglementaire, je vous dirais qu'on a pris la  
19 proposition d'Énergir du point de vue de notre  
20 travail à tous les jours en tant qu'analystes.  
21 C'est-à-dire que, moi, par exemple, je travaille et  
22 les membres du ROÉÉ, qui sont sept, ont des  
23 positions qui sont parfois semblables, parfois  
24 différentes, parfois ils n'ont pas réfléchi à un  
25 enjeu, parfois il faut donc discuter avec eux pour

1           savoir.

2                       Et, quand on regardait la proposition qui a  
3           été faite, bien qu'on pense que c'est une  
4           proposition qui est très valable et intéressante  
5           pour... comme disait, je pense que c'est monsieur  
6           Prévost, un peu plus tôt, avoir des... avoir des  
7           questions plus pertinentes, être capable d'avoir un  
8           dossier qui est plus poussé, plus intéressant, je  
9           pense que, nous, on est en faveur de ça et on a,  
10          d'emblée, approuvé l'essentiel du processus et on  
11          est d'emblée plutôt favorable avec tout ça.

12                      Ce qui nous inquiétait, c'était justement  
13          notre capacité à rejoindre nos membres puis ne pas  
14          se faire dire, par exemple, une semaine plus tard,  
15          deux semaines plus tard : « Bien, je vois, dans tel  
16          rapport, que vous avez dit oui à ça puis... » Bien,  
17          ça s'adonne que le septième membre était plus ou  
18          moins d'accord ou a déjà pris position publiquement  
19          en faveur ou en défaveur de ce type de chose là  
20          puis ça pourrait même nous faire paraître plutôt  
21          mal ici même. Et donc, à ce moment-là, on avait une  
22          inquiétude à ce niveau-là.

23                      L'autre chose, c'est qu'évidemment, bien,  
24          pour les mêmes raisons, on avait une inquiétude à  
25          ce que, soudainement, on puisse être, entre

1 guillemets, enfermé dans une position qu'on a déjà  
2 prise. Puis je veux être très franc avec vous, je  
3 ne pense pas que lorsque ça nous a été présenté par  
4 Gaz Métro ça n'a jamais été l'intention de Gaz  
5 Métro de faire ce type de chose là... Pardon. Il va  
6 falloir que je mette des cinq piastres dans « bin »  
7 à Gaz Métro. C'est Énergir, pardonnez-moi. Donc, je  
8 pense qu'il n'y a jamais eu de... Et, quand je vois  
9 les propositions qui ont été apportées, si je ne me  
10 trompe pas, au panel 2 ou, en tout cas, du moins...  
11 nous sommes généralement en accord avec ces  
12 propositions-là. Et puis on pense que ça favorise  
13 le questionnement et le débat.

14 Puis, de ma compréhension par rapport à vos  
15 questions aux intervenants avant moi, ma  
16 compréhension c'est qu'on aura toujours le loisir  
17 de s'abstenir si on veut le faire. Et donc, à  
18 partir de ce moment-là aussi il y a... il y a ces  
19 choses-là. Et puis même à la rigueur, s'il y a...  
20 des débats internes sont plus grands... sont plus  
21 grands que deux si les deux semaines requises,  
22 bien, on aura tout le loisir de les avoir entre  
23 nous, clients du ROÉÉ.

24 Et donc, à ce moment-là, pour moi, je pense  
25 que ce qui est proposé ici est intéressant puis

1 devrait être entendu, du moins écouté. Donc, c'est  
2 ça. Je vais passer donc la parole à monsieur Finet  
3 pour les autres questions.

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 R. Donc, c'est ça, on a... c'est ça, suite au retrait  
6 du PGEÉ comme sujet, entre autres, bien, on a...  
7 les sujets qu'il nous restait, entre autres il y  
8 avait les coûts évités, sur lesquels on s'est  
9 penché. L'évaluation qui a été effectuée, la mise à  
10 jour qui a été effectuée par Dunsky sur les coûts  
11 évités. Donc, dans son étude Dunsky fait trois  
12 recomman... bien, trois pistes d'améliorations  
13 qu'il considère et les rejette. Et ces trois pistes  
14 là, entre autres le... l'idée de scinder le coût  
15 évité de base en eau chaude et autres usages, bien,  
16 puisque l'eau chaude représente la vaste majorité  
17 du coût évité de base, à tout le moins dans le  
18 résidentiel, nous, on est d'accord à ce qu'il ne  
19 faut pas compliquer les choses davantage.

20 (14 h 00)

21 Dans la prise en compte... dans le calcul  
22 des coûts évités, le consultant ne tient pas compte  
23 du GNR, mais tient compte seulement du coût de  
24 fourniture du gaz conventionnel, qui est environ de  
25 douze point quelques sous par mètre cube. Et aussi,

1 il tient compte d'une quote-part à Transition  
2 énergétique Québec évaluée à six point six millions  
3 (6,6 M). Bien, donc c'est ça, comme je vous disais,  
4 on est d'accord avec le rejet des pistes  
5 d'amélioration parce que quant à moi, elles  
6 n'étaient pas vraiment pertinentes, là. Et on  
7 recommande d'intégrer le GNR au coût de fourniture  
8 d'une part, parce que le plan d'action deux mille  
9 dix-sept-deux mille vingt (2017-2020) de la  
10 politique énergétique deux mille trente (2030)  
11 prévoit un minimum de cinq pour cent (5 %) en deux  
12 mille vingt (2020) de GNR dans le réseau de...  
13 d'intégration du GNR dans le réseau d'Énergir, et  
14 que le coût du GNR, selon Aviseo, là, la  
15 recommandation d'Aviseo serait à environ cinquante-  
16 trois cents (0,53 ¢) du mètre cube produit et  
17 intégré, donc ce qui est plus que quatre fois le  
18 coût, là. Puis hier, je me rappelle, il y a un  
19 panel de Gaz Métro qui vous parlait de trois à  
20 quatre fois, à tout le moins, là, donc ça veut dire  
21 que ce n'est pas hors d'ordre comme chiffre.

22 Et donc, bien c'est ça, suite à la demande  
23 de TEQ aussi, là, on recommande... Ça, le  
24 consultant ne pouvait pas le savoir avant, là, et  
25 on recommande de le monter, le cas échéant, à ce



1 qui sera décidé par la décision de la Régie, là,  
2 mais qui pourrait atteindre seize millions (16 M)  
3 si TEQ a ce qu'il demande. On continue? O.K.

4 Juste un petit mot avant qu'on passe à la  
5 prochaine page. Pourquoi c'est important les coûts  
6 évités? Bien oui, un peu comme vous dit Gaz Métro,  
7 on s'en sert pour évaluer la rentabilité des  
8 programmes d'efficacité énergétique, donc ça vient  
9 un peu influencer les tests de rentabilité, donc  
10 test du participant, test du coût total en  
11 ressources, test de neutralité tarifaire, mais ça  
12 vient aussi influencer le potentiel technico-  
13 économique. Donc, plus le coût évité est élevé,  
14 plus il y a de mesures qui vont se qualifier dans  
15 le potentiel technico-économique. Et donc, ça a une  
16 très grande importance, les coûts évités, non  
17 seulement au point de vue des programmes, mais  
18 aussi au point de vue de l'étude du potentiel. Ah,  
19 et de plus, Énergir vous dit : « Bien, on peut  
20 regarder ça plus tard, ça n'a pas d'importance...  
21 bien, ce n'est pas que ça n'a pas d'importance,  
22 mais c'est relativement marginal à date, et tout »,  
23 bien, je vous rappellerai que l'étude des coûts  
24 évités, c'est une étude prospective, donc on ne  
25 constate pas a posteriori, mais on essaie de

1 planifier a priori. Et donc, c'est à ça que ça  
2 sert. Et c'est pour ça, quant à nous, que c'est  
3 valable de l'établir maintenant et d'intégrer déjà,  
4 maintenant, l'impact projeté du GNR dans le coût  
5 évité de fournitures.

6 Q. **[185]** Monsieur Finet, juste pour peut-être vous  
7 demander de compléter là-dessus, est-ce qu'il y a  
8 une relation aussi, quand vous parlez de « c'est  
9 marginal parce que c'est à court terme », est-ce  
10 qu'il y a une relation aussi avec le, je ne sais  
11 pas le temps d'implantation des mesures ou le cycle  
12 de vie des mesures?

13 R. Non. Bien, je ne sais pas ce que vous voulez au  
14 juste.

15 Q. **[186]** Non, bien c'est juste que je vous pose la  
16 question parce que je pense que je l'ai posée hier,  
17 là, peut-être que c'est moi qui ne comprends rien.

18 R. Ah...

19 Q. **[187]** Par rapport au... Parce que si on dit :  
20 « Bien, cette année, ou l'année prochaine, ça va  
21 être marginal », bien, dans un univers de  
22 planification, de conception et implantation des  
23 mesures, est-ce que c'est le bon horizon à  
24 regarder?

25 R. Bien oui, c'est certain qu'éventuellement, donc, ça

1 va avoir un impact sur l'implantation des mesures  
2 et donc... je ne le sais pas...

3 Q. **[188]** O.K.

4 M. BERTRAND SCHEPPER :

5 R. Je pense que ce qu'on peut dire c'est  
6 qu'évidemment, si on fait des programmes en  
7 efficacité énergétique, on réfléchit à des  
8 programmes en efficacité énergétique pour mettre en  
9 place, par exemple, dans un an ou deux ans, ou  
10 trois ans, si on n'a pas les bons intrants dans  
11 notre calcul de coûts évités, bien évidemment, ça  
12 pourrait affecter, je dirais, le programme ou la  
13 mise en place d'un programme qui serait  
14 soudainement rentable ou non selon les différents  
15 ajouts qu'on aurait faits.

16 Q. **[189]** O.K. Continuez.

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. Donc, on continue. Énergir a répondu que notre  
19 recommandation était intéressante, mais prématurée  
20 et donc, comme je vous disais, bien quant à nous,  
21 ce n'est pas prématuré parce que c'est une étude  
22 prospective, donc il faut le faire a priori et non  
23 pas a posteriori.

24 (14 h 04)

25 Je considère aussi, sans l'avoir calculé

1           toutefois, considérais que l'impact serait  
2           marginal. Bien, ce qui nous a... Et que l'impact  
3           serait marginal et que, donc, les conclusions  
4           associées au test de rentabilité du PGEÉ seraient,  
5           de façon présumée, inchangées. Nous, on n'en est  
6           pas si certains et, parce qu'Énergir n'a pas fait  
7           le calcul, on a décidé de le faire pour voir si  
8           vraiment l'impact était marginal.

9                       Et là, on s'est rendu compte que l'impact  
10           n'était pas si marginal que ça. L'impact sur le  
11           coût de fourniture, hier, on vous parlait, monsieur  
12           Pouliot vous parlait de deux cents (2 ¢) sur trente  
13           cents (30 ¢), ça c'est le coût évité total mais sur  
14           le coût évité de fourniture seulement sur la  
15           molécule, bien là, on parle d'un impact de seize  
16           pour cent (16 %) sur le prix, le coût évité de  
17           fourniture. Puis ça, seize pour cent (16 %), c'est  
18           cinq pour cent (5 %) seulement de GNR à cinquante-  
19           trois cents (53 ¢) qui a un impact de seize pour  
20           cent (16 %) sur le coût de fourniture. C'est  
21           énorme. Au lieu d'être marginal, c'est vraiment  
22           énorme.

23                      Attends un peu, je pense qu'on s'est  
24           trompés dans les chiffres. Juste un instant, s'il  
25           vous plaît. Bien, je pense qu'il y a une petite

1           erreur. Il va falloir se fier à notre preuve, mais  
2           je pense que c'est ça, c'est seize pour cent  
3           (16 %), de mémoire, l'impact sur le coût évité de  
4           chauffage, dix pour cent (10 %) sur le coût évité  
5           de base et sept pour cent (7 %) sur le coût évité  
6           total. Il me semble que c'est ça. En tout cas, je  
7           vérifierai puis je vous reviendrai après.

8                         Donc, hier, on a su aussi, bon, suite à  
9           l'engagement numéro 1 d'Énergir, que, finalement,  
10          le plan d'approvisionnement ne reflète pas le plan  
11          d'action deux mille dix-sept-deux mille vingt  
12          (2017-2020) dont on parlait tout à l'heure et que  
13          les objectifs d'injection de GNR dans le plan  
14          d'approvisionnement représente point vingt pour  
15          cent (0,20 %) en deux mille neuf (2009), un pour  
16          cent (1 %) en deux mille vingt (2020) et, bon, plus  
17          par la suite.

18                        Et on se rend compte, finalement, que le un  
19          point zéro trois (1,03), c'est pas mal similaire à  
20          ce qui a été inscrit dans le projet de règlement  
21          dont madame Brochu vous parlait plus tôt en début  
22          de semaine, lundi, le règlement qui a été adopté  
23          le, bien, c'est-à-dire, qui a été déposé le vingt-  
24          deux (22) août qui n'est, en passant, qu'un projet  
25          de règlement qui n'a pas la même, je dirais, je ne

1 suis pas avocat, mais qui n'a pas la même force, je  
2 dirais, que le plan d'action qui parle du cinq pour  
3 cent (5 %).

4 Donc, Bertrand, mon collègue, a calculé la  
5 différence sur le coût, l'achat en fourniture, les  
6 projections, les prévisions d'Énergir sur le coût  
7 évité total et donc, oui c'est vrai, pour deux  
8 mille dix-neuf (2019), ce n'est que point soixante-  
9 six pour cent (0,66 %).

10 Par contre, en deux mille vingt (2020),  
11 oui, c'est trois point quarante et un pour cent  
12 (3,41 %) et donc, c'est ça. Et donc, on continue le  
13 neuf pour cent (9 %) en deux mille vingt et un  
14 (2021), dix pour cent (10 %) en deux mille vingt-  
15 deux (2022).

16 Si on va maintenant au programme de  
17 flexibilité tarifaire pour le mazout et l'énergie,  
18 donc, c'est ça, justement, il n'a pas été utilisé  
19 ces dernières années, il ne le sera pas au cours  
20 des prochaines années donc il n'y a aucun volume de  
21 mazout équivalent préservé depuis deux mille sept  
22 (2007), très modeste volume de gaz naturel  
23 préservé au cours des dernières années depuis deux  
24 mille sept (2007) comparativement aux années  
25 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille six (2006).

1                   Il y a aussi la Politique énergétique 2030  
2 qui va favoriser une réduction importante de la  
3 consommation de mazout qui est principalement  
4 utilisée hors réseau de toute façon. Et donc, c'est  
5 ça, il n'y a pas besoin d'incitatifs  
6 supplémentaires.

7                   Nous, c'est vrai que ça ne nuit pas, mais  
8 c'est vrai que c'est pas utile depuis des années.  
9 Ça ne sera pas utile pendant les années à venir  
10 selon même Énergir. Donc, tant qu'à nous, écoutez,  
11 si c'est inutile, pourquoi le conserver. Il faut  
12 que Gaz Métro fasse de plus d'assurance, Énergir,  
13 désolé.

14                   (14 h 09)

15                   Donc, c'est ça. Le tarif biénergie, bien,  
16 c'est-à-dire la biénergie commerciale tarif BT a  
17 été aboli en deux mille six (2006), il en reste et  
18 on a su qu'il y a peut-être encore un réseau  
19 municipal ou deux qui ont un tarif similaire, qui  
20 ont conservé un tarif équivalent au BT. On a parlé  
21 de Coaticook, là, c'est petit Coaticook, là.

22                   Les résultats pour deux mille dix-sept  
23 (2017), les engagements pour deux mille dix-huit  
24 (2018) et les prévisions pour deux mille dix-neuf  
25 (2019) sont nulles. Aucun volume à préserver d'ici

1 deux mille vingt-deux (2022), donc nous on vous  
2 dit : bien, écoutez, si ça ne sert à rien on est  
3 aussi bien d'y mettre fin.

4 Ensuite, en ce qui concerne le suivi des  
5 décisions de la Régie relativement au PGEÉ, les  
6 suivis de la décision D-2017-094. Je ne sais pas si  
7 vous vous rappelez, il y a deux ans Énergir nous  
8 demandait une hausse des aides financières pour des  
9 objectifs identiques, ce qu'on avait refusé, de  
10 juste payer plus pour la même chose. C'était pas  
11 acceptable selon nous.

12 L'an dernier, dans la cause tarifaire  
13 Énergir nous avait présenté des études où on disait  
14 que non seulement, si on augmentait les aides  
15 financières, on aurait plus de participants, mais  
16 les projets seraient de plus grande importance  
17 aussi.

18 Et là, je vais prendre deux minutes un peu  
19 pour vous expliquer, là, si on augmente les aides  
20 financières, oui, c'est vrai qu'on devrait avoir  
21 plus de participants mais, par exemple, vous êtes  
22 gestionnaire d'un bâtiment, vous, votre critère  
23 d'acceptabilité pour les mesures d'économie  
24 d'énergie, bien vous dites : bien, moi, là, dans  
25 mon bâtiment toutes les mesures au-dessus de deux,



1 trois, quatre ans, cinq ans de période de retour  
2 sur l'investissement, je ne les prendrai pas. Donc,  
3 vous avez votre critère de décision, c'est tant  
4 d'années de période de retour sur l'investissement.

5 Et il y a quelqu'un qui vous fait une étude  
6 de faisabilité et qui vous dit : bien, voici,  
7 telles, telles, telles mesures ont tant d'années de  
8 PRI et telles autres ont tant d'années. Donc, tu  
9 dis : je vais prendre ces mesures-là et bon. Et là,  
10 Énergir vous dit : bien, moi, je vais vous offrir  
11 admettons vingt-cinq sous par mètre cube (25 ¢/m<sup>3</sup>)  
12 économisé d'aide financière. Et là, vous dites :  
13 ah, bien là si on m'offre vingt-cinq sous (25 ¢)  
14 d'aide financière ça réduit la période de retour  
15 sur l'investissement de telle mesure de, par  
16 exemple, sept ans à cinq ans. Donc ça, ça rentre  
17 dans mon critère décisionnel, donc je vais la  
18 prendre. Par contre, l'autre mesure après ça je ne  
19 la prendrai pas, elle a une période de retour sur  
20 l'investissement plus grande.

21 Et là, si Énergir dit : bien, au lieu de  
22 vingt-cinq sous par mètre cube (25 ¢/m<sup>3</sup>) économisé,  
23 je vais te donner trente ou plus sous par mètre  
24 cube (30 ¢/m<sup>3</sup>) économisé. Ah bien là, ça vient  
25 changer la donne. Là, il y a des mesures que

1 j'excluais de la possible mise en oeuvre, que là  
2 maintenant je vais considérer. Donc, c'est là où  
3 l'importance de dire : bien oui, non seulement ça  
4 va m'amener trente pour cent (30 %) de plus de  
5 participants, mais logiquement ça va m'amener des  
6 projets qui seront trente pour cent (30 %) plus  
7 gros parce que je vais pouvoir implanter des  
8 mesures qui, autrement, j'aurais exclues avec une  
9 aide financière plus basse.

10           Donc, on ne fait pas ça juste pour la  
11 rhétorique, pour dire : bien, écoute, c'est ce que  
12 t'avais dit puis c'est ce qu'il faut que tu fasses.  
13 C'est la logique. Nous, on veut en avoir pour notre  
14 argent. Le ROEÉ, on est en faveur de la tarte aux  
15 pommes et des économies d'énergie, mais on veut en  
16 avoir le maximum pour l'investissement des clients  
17 dans ces mesures d'économie d'énergie-là.

18           Donc, nous, on était d'accord en dernier en  
19 disant : oui, trente pour cent (30 %) plus de  
20 participants et trente pour cent (30 %) plus  
21 d'économie. Et on a mis ça dans notre présentation,  
22 on a mis ça dans notre preuve. Monsieur Gertler a  
23 interrogé les représentants d'Énergir à ce sujet-  
24 là, c'était compris.

25           Hier, monsieur Pouliot vous disait : oui,

1           mais selon la décision de la Régie au paragraphe  
2           344, la Régie a décidé que c'était trente pour cent  
3           (30 %) des prévisions. Pas du tout. Le paragraphe  
4           344 reprend la position d'Énergir. Le paragraphe  
5           350 reprend la position du ROEÉ et, ultimement, les  
6           paragrapes 374 et 375 sont ceux qui font foi de la  
7           décision de la Régie basée sur les opinions qu'elle  
8           a reçues d'Énergir et de la part des intervenants.  
9           Et le paragraphe 374 est très, très, très limpide à  
10          cet effet-là. Et, moi, je suis convaincu que la  
11          Régie partageait exactement notre point de vue  
12          parce que dans le paragraphe 374, on fait référence  
13          à la position du ROEÉ qui, très clairement, visait  
14          à la fois le trente pour cent (30 %) de plus de  
15          participants et trente pour cent (30 %) de gains  
16          unitaires plus grands.

17          (14 h 14)

18                   Je vous soumetts aussi deux choses. Il faut  
19          regarder le programme 208 indépendamment des  
20          programmes 218 et 219. 208 s'adresse à une  
21          clientèle qui consomme moins que la clientèle VGE  
22          de 218 et 219. Énergir vous disait hier, oui, mais  
23          l'aide financière plus grande, ça attire des  
24          projets plus petits. C'est supporté par aucune  
25          preuve. À mon avis, j'ai vu ça nulle part la

1 référence qui disait que ça allait amener des  
2 clients plus petits. Et même, je dirais, si c'était  
3 le cas, je me serais attendu à avoir beaucoup plus  
4 que trente pour cent (30 %) d'augmentation du  
5 nombre de participants, à la limite.

6 Là, on donne, on se trouve à donner... Bon,  
7 on va voir. On se trouve à donner plus d'aide  
8 financière pour des gains unitaires plus petits.  
9 C'est un non-sens, là. Il faut au moins que ce soit  
10 supporté. Et si c'était le cas, à tout le moins,  
11 moi, je vous dirais, bon, O.K. peut-être. Mais si  
12 c'est une présomption valable que, oui, ça va  
13 amener des plus petits projets, bien, démontrez-moi  
14 au moins un tsunami d'accroissement de  
15 participation, là, t'sais.

16 Donc, c'est ça. Et ce que je vous disais  
17 tout à l'heure, par exemple, aux gestionnaires de  
18 bâtiments, pour le PE218 et 219... Bien, tiens, on  
19 va y aller de toute façon sur le tableau. Donc, si  
20 vous voyez, le PE208, les gains unitaires vont  
21 diminuer de quatre pour cent (4 %) au cours des  
22 trois prochaines années. Ce qui est totalement  
23 inacceptable. On donne plus d'argent pour avoir  
24 moins d'économie.

25 Q. [190] Ils vont diminuer, c'est-à-dire c'est ça la

1 preuve, quand on suit la preuve, c'est ça que vous  
2 voulez dire?

3 R. C'est-à-dire que, non, la preuve d'Énergir, la  
4 réponse à la question 8 de la demande de  
5 renseignements numéro 4 de la Régie à laquelle  
6 référerait monsieur Pouliot hier, justement, c'était  
7 de dire, c'est un peu, en tout cas, c'est...  
8 j'étais perplexe. Parce qu'on nous dit, regardez,  
9 on va avoir trente pour cent (30 %) plus de  
10 participants, puis ça donne trente pour cent (30 %) plus  
11 d'économie. Bien, c'est certain, t'sais, si on  
12 fait trente pour cent (30 %) plus de participants,  
13 il faut un gain unitaire, ça va faire trente pour  
14 cent (30 %) plus d'économie, mais ça ne fait pas  
15 trente pour cent (30 %) de gains unitaires de plus.  
16 Les projets rapetissent. Et ce n'est pas normal. En  
17 tout cas, tant qu'à moi, ce n'est pas supporté.

18 Donc ça, c'est carrément inacceptable tant  
19 qu'à moi, à moins d'avoir... compenser avec un  
20 nombre de participants beaucoup plus élevé si  
21 Énergir veut soumettre cette hypothèse-là. Mais  
22 comme je vous disais, c'est deux types de clientèle  
23 différente puis l'aide financière qui a été  
24 accordée pour le PE208 n'est pas la même que celle  
25 qu'Énergir voulait. Donc, ça, c'est peut-être à

1 prendre en ligne de compte aussi.

2 Pour les programmes PE218 et 219, vous  
3 pouvez voir qu'il y a un accroissement des gains  
4 unitaires de quatorze pour cent (14 %). Ce qui  
5 n'est quand même pas si mal pour le...

6 Q. [191] Est-ce que vous pouvez juste nous amener où,  
7 quelle colonne?

8 R. Je vais vous le montrer.

9 Q. [192] Ce n'est pas facile de... je pense, Monsieur  
10 Finet, ce serait peut-être utile de commencer par  
11 donner ou parler des chiffres par rapport à PE208.  
12 Je ne veux pas vous couper l'élan, mais ce serait  
13 peut-être bon de prendre ça tranquillement.

14 R. Le PE208, c'est celui-là ici. Donc, c'est ça. Nous,  
15 on a pris le tableau qui avait été fourni par  
16 Énergir qui, finalement, démontrait les  
17 participants bruts et les économies brutes. Donc,  
18 qui démontrait un accroissement de vingt-neuf pour  
19 cent (29 %), je pense, du nombre de participants  
20 puis de vingt-quatre pour cent (24 %) des économies  
21 brutes. Et donc, Énergir semblait s'en satisfaire,  
22 dire, regarde, écoutez, nous, on a dit trente pour  
23 cent (30 %), c'est à peu près ça, là.

24 Sauf que si on ramène ça, on divise le  
25 nombre de participants par les économies brutes, on

1 arrive à calculer les gains unitaires. Et donc, les  
2 gains unitaires, dans le PE208, diminuent de quatre  
3 pour cent (4 %) en trois ans. Si vous regardez pour  
4 le PE218 par après, ici, bien, là, on voit  
5 justement que c'est... Puis justement les gros  
6 bâtiments dont je vous parlais tout à l'heure, là.  
7 On a un accroissement de seize pour cent (16 %) ...  
8 C'est ça? Ou quatorze (14)? C'est seize (16), hein.  
9 On a un accroissement des gains unitaires de seize  
10 pour cent (16 %). Ce qui n'est pas le trente pour  
11 cent (30 %) sur lequel on s'était entendu, mais  
12 c'est quand même pas une baisse de quatre pour cent  
13 (4 %) comme le PE208. Si on regarde le PE219 qui,  
14 encore là, pour les VGE, là, on atteint...

15 Q. [193] Ça, c'est quel type de, juste pour que ce  
16 soit clair, quel type de programme ou de... C'est  
17 quoi? Qu'est-ce que ça vise?

18 R. Bien, c'est un programme, les deux, c'est des  
19 programmes d'aide à l'implantation pour deux types  
20 de clientèle VGE différente : une institutionnelle  
21 et une plus industrielle, je crois, là. Et donc,  
22 c'est ça, ici, on réussit à augmenter les gains  
23 unitaires de vingt pour cent (20 %) sur trois ans.  
24 Mais c'est quand même pas le trente pour cent  
25 (30 %) sur lequel on s'était entendu. Et en tout et

1 partout, les gains unitaires augmentent en moyenne  
2 de quatorze pour cent (14 %) si on calcule le  
3 PE208, 218 et 219, donc c'est quatorze pour cent  
4 (14 %).

5 Donc, ce n'est pas du tout ce à quoi on  
6 s'attendait, nous. Tant qu'à nous, non plus, sans  
7 mettre des mots dans la bouche de la Régie, ce  
8 n'est pas du tout non plus ce à quoi la Régie  
9 s'attendait, et surtout pas une baisse de gains  
10 unitaires pour une hausse de l'aide financière.

11 Q. [194] On continue.

12 R. C'est ça. Nous, tant qu'à nous... Et je vous dis,  
13 là, j'ai fait un petit calcul rapide sur le pouce.  
14 Je ne l'ai pas mis dans la preuve, rien. Mais si,  
15 pour, à tout le moins, 218 et 219, on se rendait à  
16 trente pour cent (30 %) d'augmentation de gains  
17 unitaires, tout en conservant les autres  
18 paramètres, c'est environ deux, trois millions plus  
19 de mètres cubes d'économie d'énergie de gaz naturel  
20 par année qu'Énergir devrait aller chercher avec  
21 ces programmes-là. Donc, ce n'est pas marginal, là.  
22 Sur quarante-cinq millions (45 M) de mètres cubes,  
23 ce n'est pas marginal deux, trois millions (2-3 M),  
24 là.

25 Donc, moi, je vous soumetts qu'on n'en a pas



1 eu pour notre argent. C'est ça. Il y a un manque  
2 d'ambition, je dirais, dans les prévisions  
3 d'Énergir. Donc, tant qu'à nous, il y a deux choix,  
4 soit d'augmenter les gains unitaires à tout le  
5 moins, bien, premièrement du PE208, au moins de les  
6 augmenter et non pas de le diminuer, et demander à  
7 Énergir, à tout le moins, de justifier l'hypothèse  
8 des petits projets.

9 (14 h 22)

10 Et aussi, il faut demander à Énergir  
11 d'augmenter les gains unitaires des programmes 218  
12 et 219 pour atteindre le trente pour cent (30 %)  
13 qui était convenu ou carrément annuler la hausse  
14 des aides financières, surtout dans la mesure où si  
15 c'est pour ramener des gains unitaires plus  
16 faibles. C'est contreproductif dans ce cas-là.  
17 C'est tout.

18 Q. [195] O.K. Mais, Monsieur Finet, j'aurais juste une  
19 petite question pour vous en suivi. Moi, j'aimerais  
20 juste que... parce que ce n'est pas tout le monde  
21 qui vous connaît. Il y a beaucoup de monde qui vous  
22 connaît mais pas tout le monde. Si vous voulez  
23 juste dire pour la Régie brièvement votre... d'où  
24 vous tenez votre assurance, votre expérience en  
25 matière de ces programmes-là dont on parle?

1 R. Moi, j'ai commencé en efficacité énergétique chez  
2 Hydro-Québec en dix-neuf cent quatre-vingt-onze  
3 (1991). Donc ça fait près de trente (30) ans, ça  
4 fait vingt-huit (28) ans. Et ensuite j'ai travaillé  
5 pour... j'ai été comme directeur des services aux  
6 membres chez Power Smart inc. à Vancouver qui était  
7 une compagnie de marketing d'efficacité énergétique  
8 qui appartenait, entre autres, à BC Hydro, Manitoba  
9 Hydro, Hydro-Québec, Ontario Hydro, Newfoundland  
10 Power, Nova Scotia Power, TransAlta Utilities, je  
11 pense, aussi à l'époque. Ensuite, j'ai géré le  
12 Fonds en efficacité énergétique aussi pendant  
13 quelques années au début des années deux mille  
14 (2000). Puis je fais de la consultation depuis...  
15 je dirais depuis la fin des années quatre-vingt-dix  
16 (90) surtout.

17 Q. **[196]** Géré le Fonds en efficacité énergétique de...  
18 C'est pour ça que vous dites toujours Gaz Métro.

19 R. Bien, c'est parce que... Bien oui, c'est parce que  
20 c'était... parce que ce n'était pas le Fonds en  
21 efficacité énergétique de Gaz Métro, mais bien des  
22 clients et de Gaz Métro, à l'époque, parce que  
23 c'était financé en partie à partir des trop-perçus  
24 et des gains de productivité. Donc, ce n'était pas  
25 le Fonds de Gaz Métro, mais c'était bien le Fonds

1 des intervenants et de Gaz Métro. C'est pour ça.

2 Q. [197] Et vous faisiez des programmes d'innovation?

3 R. Oui. Bien, c'est-à-dire le mandat du Fonds, c'était  
4 de faire des programmes qui étaient novateurs en  
5 efficacité énergétique et des programmes qui  
6 s'adressaient à la clientèle à faible revenu.

7 Q. [198] Maintenant, moi, je suis simplement avocat.  
8 Est-ce que vous pourriez nous mettre en contexte  
9 par rapport aux programmes, mettre en contexte  
10 cette question-là de coût, nombre de participants  
11 par rapport au coût unitaire quand on regarde les  
12 aides financières? ... peut-être un peu c'est quoi  
13 la bonne pratique ou c'est quoi... Quelles sont les  
14 lunettes avec lesquelles vous regardez cette  
15 question-là?

16 R. Bien, c'est-à-dire que... Bon. Premièrement, il n'y  
17 a pas juste un... c'est-à-dire un impact... O.K.  
18 L'accroissement des aides financières, oui, devrait  
19 susciter d'une part plus de participants et des  
20 projets de plus grande envergure, comme on parlait  
21 tout à l'heure. Mais ultimement, ça devrait réduire  
22 le taux d'opportunité des programmes, parce que,  
23 finalement, un taux d'opportunité, c'est quand on  
24 a une aide financière qui est trop petite, puis que  
25 le client dit, bien, de toute façon, je l'aurais

1 fait pareil, mais je vais prendre l'aide  
2 financière.

3 Donc, plus on augmente l'aide financière,  
4 bien, moins on en a de ça en proportion et plus on  
5 a de gens qui sont intéressés à participer, parce  
6 que, là, l'aide financière est intéressante. Mais,  
7 ça, ça va se vérifier a posteriori avec les  
8 évaluations de programmes qui seront faites par  
9 après. Donc, oui, ça a un effet bénéfique  
10 l'accroissement des aides financières, mais il faut  
11 que ce soit répercuté dans les plans.

12 Q. **[199]** Les plans au niveau?

13 R. Dans les prévisions.

14 Q. **[200]** O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[201]** Puis au niveau des taux unitaires versus le  
17 nombre de participants? Pas les taux, mais les  
18 gains unitaires. Vous, vous êtes préoccupé par les  
19 deux.

20 R. Oui.

21 Q. **[202]** J'aimerais que vous expliquiez à la Régie  
22 votre préoccupation.

23 R. Bien, je ne sais pas quoi d'autre vous dire que les  
24 aides financières vont amener un accroissement de  
25 participants et des projets plus gros de par le

1 fait qu'on... de plus en plus de mesures vont  
2 rencontrer le critère de rentabilité du participant  
3 au programme. Donc c'est ça. C'est ce qui fait en  
4 sorte que des aides financières plus grandes font  
5 des gains unitaires plus grands.

6 Q. [203] Maintenant, messieurs, il y avait la question  
7 de rectifier le tableau dans la preuve, qui va être  
8 fait tout de suite après, Monsieur le Président,  
9 mais je veux juste revenir, il semble y avoir un  
10 problème avec les chiffres à l'acétate ou la page  
11 10 de la présentation. Est-ce que vous êtes en  
12 mesure de les corriger ou on va faire ça tout de  
13 suite après? Ou on demande une petite pause de deux  
14 minutes puis on le fait? C'est quoi?

15 R. Non, non, c'est correct, c'est bon. C'est moi.  
16 C'était mon erreur. C'est-à-dire, c'est seize pour  
17 cent (16 %) du coût de fourniture.

18 (14 h 27)

19 Le coût de fourniture, c'est une composante  
20 du coût évité. Le coût évité de chauffage, c'est  
21 celui qui est à trente cents (30 ¢), donc ça  
22 représente dix... donc c'est ça. Et donc, c'est ça.  
23 C'est sept pour cent (7 %) du coût évité de  
24 chauffage. Et le coût évité de base, c'est à peu  
25 près vingt cents (20 ¢), donc c'est dix pour cent

1 (10 %) du coût évité de base, ce que ça représente.

2 Les chiffres sont bons, c'était mon erreur.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Q. **[204]** O.K.

5 R. À part de... Bien, je ne sais pas si j'ai mentionné  
6 tout à l'heure par rapport à... Monsieur Pouliot  
7 aussi disait hier que, par rapport à l'étude des  
8 coûts évités, que le consultant ne pouvait pas  
9 savoir que la... parce qu'il a fait l'étude à  
10 l'automne et l'hiver deux mille dix-sept, deux  
11 mille dix-huit (2017-2018), l'étude des coûts  
12 évités, il ne pouvait pas savoir pour le plan  
13 d'actions puis le cinq pour cent (5 %) de GNR qui  
14 était prévu.

15 La plan d'actions en deux mille dix-sept,  
16 deux mille vingt (2017-2020) a été annoncé le  
17 vingt-six (26) juin deux mille dix-sept (2017),  
18 donc il pouvait le savoir. Donc, c'était su  
19 finalement, la raison n'est pas valable pour ne pas  
20 l'avoir inclus qu'il n'était pas au courant, là.

21 Q. **[205]** Ça fait le tour, Messieurs?

22 R. C'est tout. Merci.

23 Q. **[206]** O.K. Alors, les témoins seraient disponibles  
24 pour contre-interrogatoire, Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Neuman... pardon! Maître Gertler. On  
3 va y arriver. On va y arriver. Parce que j'avais  
4 maître Neuman en tête, c'est le seul qui a déclaré  
5 du temps. Non. Un instant. Oui, vous êtes le seul à  
6 avoir déclaré du temps, Maître Neuman, pour  
7 questionner le ROÉÉ. Mais, vous n'avez pas besoin  
8 de vous lever. Vous venez de me faire « non » puis  
9 j'ai vu votre signe. Aucune question?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Simplement, j'avais indiqué une entrée de base dans  
12 la lettre en disant que j'avais cinq minutes par  
13 intervenant.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça va. Ça va. C'est bien. Donc, il n'y a personne  
16 qui a du temps... qui a des questions à poser.  
17 Alors, c'est bien. Nous passons maintenant à  
18 Énergir.

19 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :

20 On n'aura pas de questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous n'aurez pas de questions.

23 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

24 Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Nous allons prendre jusqu'à moins vingt de pause,  
3 on veut réfléchir à un élément. Nous vous revenons.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K.

6 SUSPENSION

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, Maître Gertler, nous étions à demander à  
9 maître Cardinal si elle avait des questions, mais  
10 j'ai compris en m'en venant dans le corridor que  
11 vous n'aviez pas de questions.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K.

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Effectivement. Merci. Je n'ai pas de question.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Voilà!

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Monsieur le Président, juste pour une question  
20 d'intendance. Par rapport aux correctifs du  
21 tableau...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 ... que monsieur Schepper devait faire, il est en



1 train de le compléter. On serait capable d'afficher  
2 tout de suite, si jamais ça vous intéresse, le  
3 tableau Excel corrigé. Sinon, je vais simplement le  
4 déposer par SDÉ.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bien, on avait pris note tout à l'heure des  
7 modifications. Faites simplement le déposer. Oui.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Parfait.

10 LE PRÉSIDENT :

11 D'autant plus que nous n'aurons pas de questions, à  
12 moins que, vous, dans le corridor, vous avez  
13 évolué. Ça va? C'est correct? Évolué dans votre  
14 réflexion. Pardon! Bon. Alors, vous n'avez pas  
15 de...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Non. Il n'y a pas de réinterrogatoire.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Non. Il n'y a pas d'autres questions. On vous avait  
20 demandé si vous aviez des questions, Énergir, tout  
21 à l'heure?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui, c'est ça. Non, ils n'ont pas évolué. Ils ne  
24 sont pas évolués non plus.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 On est dans l'innovation.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, vous êtes tous les deux libérés. Merci bien.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Merci.

7 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc, nous avons complété au niveau de la preuve  
10 des intervenants, sous réserve des engagements  
11 qu'il peut y avoir de la part de la FCEI qui avait  
12 dit que ce serait d'ici la fin de la journée. Mais,  
13 du côté d'Énergir, où en sommes-nous avec les  
14 engagements?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Au plus tard seize heures (16 h 00), Monsieur le  
17 Président. Le tout sera déposé et ce sera complété.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Excellent. Je veux m'assurer que je n'oublie rien à  
20 part de dire que nous nous verrons demain à neuf  
21 heures trente (9 h 30), un léger congé d'une demi-  
22 heure, ça va être apprécié. Donc, neuf heures  
23 trente (9 h 30), ça convient pour les plaidoiries  
24 demain?

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Tout à fait.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Non. Il n'y a pas de contre-preuve. Non, il n'y a  
7 pas de contre-preuve.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Il n'y a pas de contre-preuve.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 On me demande de préciser si j'ai une contre-  
12 preuve.

13 LE PRÉSIDENT :

14 J'aurais dû y penser également, mais...

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Non. C'est correct, Monsieur le Président, mais  
17 c'est pour ça que je suis...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui. Alors, merci à tout le monde. Et ce soir,  
20 j'avais oublié de présenter hier une personne, un  
21 membre de notre équipe qui est monsieur Parent, le  
22 dernier à droite. Monsieur Martin Parent, un chic  
23 type. Merci. Alors, une bonne fin de journée.

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

---

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7